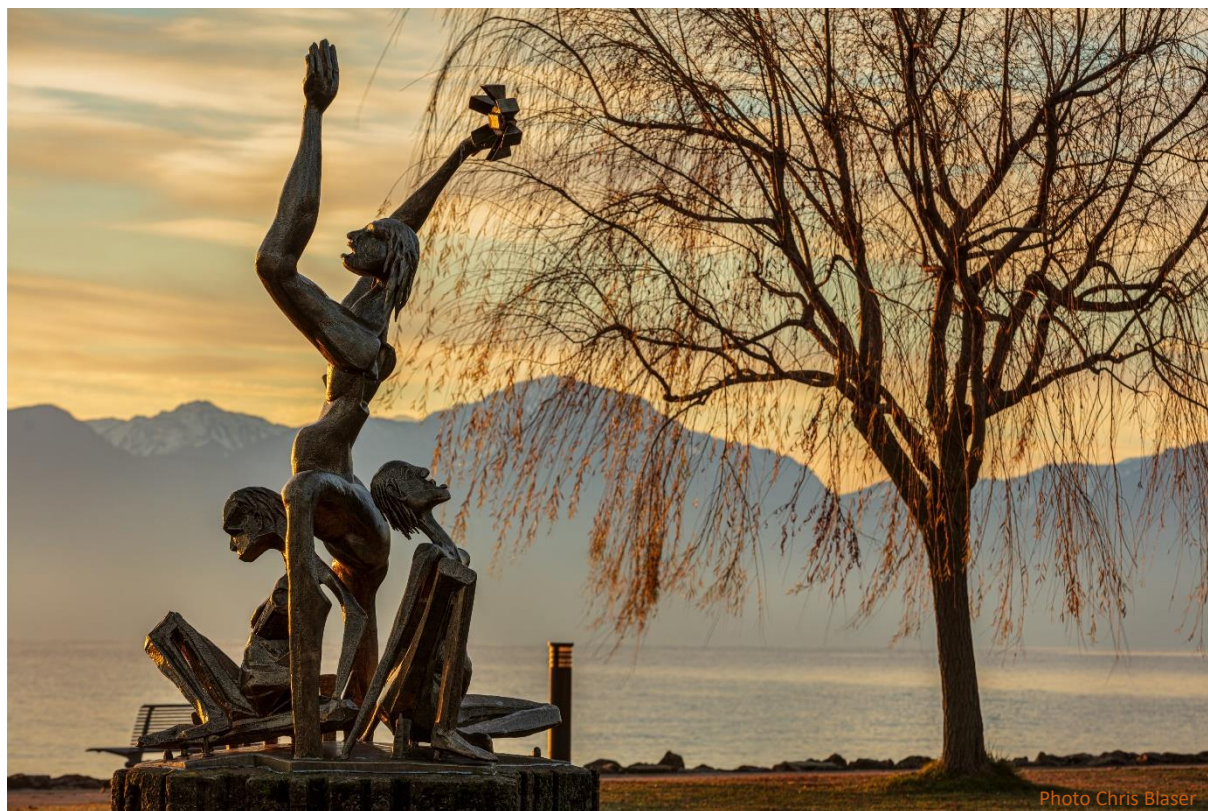




Commune de
St-Sulpice

RAPPORT DE GESTION

2021



Rapport
de la Municipalité de St-Sulpice
au Conseil communal
sur la gestion de l'exercice 2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions :

- de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (articles 4 et 93c),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes,
- du règlement du Conseil communal de St-Sulpice du 25 septembre 2019,

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'année 2021, ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2021.

**Les comptes, accompagnés des commentaires de la
Municipalité, sont présentés séparément.**

Sommaire

Préambule	1
------------------------	---

Autorités	3
------------------------	---

- Conseil communal	3
- Municipalité.....	9
- Engagements extérieurs	15

Administration générale	22
--------------------------------------	----

- Secrétariat municipal	22
- Ressources humaines	25
- Informatique.....	32

Office de la population et réception	34
---	----

- Démographie	34
- Votations et élections	41
- Autres tâches.....	42

Finances	45
-----------------------	----

- Activités du service	45
- Situation financière de la commune	46

Économie et développement durable	48
--	----

- Promotion économique	48
- Tourisme.....	48
- Développement durable	51

Bâtiments, domaines et forêts	53
--	----

- Bâtiments.....	53
- Domaines	58
- Forêts	62
- Demandes d'autorisation d'abattage	62

Infrastructures et énergie	63
---	----

- Routes	63
- Éclairage public	66
- Assainissement et épuration	67
- Service de voirie	71
- Gestion des déchets	74
- Télécoms	76

Urbanisme et constructions

Transports	77
- Le Service technique	77
- Urbanisme	77
- Police des constructions	79
- Transports - Mobilité	82

Sécurité	84
- Police	84
- Service du feu	88
- Protection civile	88

Enfance et jeunesse	89
- Écoles	89
- Parascolaire	91
- Jeunesse et sports	101

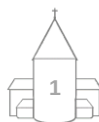
Affaires sociales	102
--------------------------------	-----

Vie locale	107
- Culture	107
- Sociétés locales	109
- Cultes - Paroisses	116

Conclusions générales	120
------------------------------------	-----

Annexes

Acronymes	121
Organismes intercommunaux (sites et rapports)	123
Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion et des finances	124



PRÉAMBULE

Au début est la population. C'est elle qui détermine les besoins à satisfaire, donc l'engagement de la Municipalité et, sous sa direction, l'activité du personnel communal. Or, à St-Sulpice comme dans toute l'agglomération lausannoise, la population connaît une évolution quantitative et qualitative substantielle : elle augmente et change rapidement tout à la fois.

En dix ans, entre 2011 et 2021, la population de St-Sulpice est passée de 3277 à 4932 habitants (voir chapitre « Office de la population et réception »). Ce qui représente une augmentation de 50% du nombre d'habitants. Le phénomène a des causes profondes, qui relèvent aussi bien de l'attractivité de la commune - à sa situation géographique et à son taux d'imposition particulièrement avantageux - que de la volonté de la Confédération de freiner le « mitage » du territoire en densifiant les grandes villes et leurs alentours.

Une société en mouvement

St-Sulpice se trouve aujourd'hui au cœur d'une zone de densification, le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Il en a découlé un Plan général d'aménagement (PGA), adopté en 2011, très favorable à la construction et, par conséquent, à l'augmentation de la population. Il va s'ensuivre dans le même mouvement beaucoup d'autres chantiers, qui pourraient porter le nombre d'habitants de la commune à 6000 en 2030 et à 6500 en 2040 selon une projection de notre Service technique. Une estimation qui devra guider les autorités, Municipalité et Conseil communal confondus, à l'heure de calibrer de nouvelles infrastructures.

La seconde évolution que connaît la population est qualitative en ce sens qu'elle ne concerne plus des chiffres mais des attentes. La société suisse change rapidement et produit de nouvelles exigences. C'est le cas notamment de l'ambition largement partagée de réduire les encombrements routiers et les émissions de gaz à effet de serre, d'où résulte un développement accéléré des transports publics à l'échelon national. C'est le cas, aussi, de l'aspiration des femmes à assurer leur développement personnel et leur autonomie en participant pleinement au monde du travail, d'où résulte un besoin renforcé de structures préscolaires et parascolaires.

Le devoir de s'adapter

La commune est entraînée dans ces divers mouvements. Elle les suit avec des dizaines d'autres dans le secteur des transports publics, où elle participe à l'essor de deux grandes sociétés de transport public, les TL et les MBC (voir chapitre « Urbanisme et constructions, Transports »). Elle les favorise dans le domaine du développement durable, où elle s'investit dans l'encouragement aux bonnes pratiques (voir chapitre « Économie »). Elle les accompagne en compagnie de Chavannes-près-Renens dans les domaines du préscolaire et du parascolaire. Un domaine où elle compte l'une de ses principales réalisations de l'année, l'ouverture d'une nouvelle garderie face aux Collège des Pâquis. Cet accomplissement a supposé non seulement la construction d'un nouveau bâtiment mais aussi la réorganisation profonde du service concerné (voir chapitre « Enfance et Jeunesse »).

En plus de créer de nouvelles infrastructures, les autorités se doivent d'entretenir les anciennes. Malheureusement, les avancées sont ici inégales. Le réseau d'assainissement a été sérieusement pris en main par l'ancienne Municipalité qui a réalisé un examen approfondi (dit « état 0 ») des collecteurs d'eau usée et d'eau claire. Suite à quoi le nouvel exécutif a établi un programme de réfections sur plusieurs années (voir chapitre « Infrastructures et énergies »). Les bâtiments communaux, en revanche, sont dans un état insatisfaisant. S'ils ont bénéficié de réparations courantes, ils n'ont pas eu droit à la rénovation substantielle, notamment à la remise à niveau énergétique, qu'ils mériteraient (voir chapitre « Bâtiments, domaines et forêts »). C'est là sans conteste l'un des gros chantiers à dynamiser.

Des collaborations indispensables

Un changement majeur en cours est la difficulté croissante pour une commune d'affronter seule les défis auxquels elle est confrontée. St-Sulpice s'est développée spectaculairement mais sa dimension reste modeste et ne lui permet pas d'assumer sans soutien extérieur une grande partie de ses missions. La police, les pompiers, la protection civile, l'épuration, le traitement des déchets, la mobilité, l'école, le préscolaire, l'action sociale, le maintien à domicile et bien d'autres activités sont désormais gérés à un échelon intercommunal, un niveau qui offre la taille critique indispensable à l'emploi de certains spécialistes tout en assurant une limitation des coûts. Un signe fort de cette tendance a été l'adoption, en 2021, d'un Plan directeur intercommunal à l'échelle du district.

Les engagements extérieurs prennent en conséquence une place de plus en plus importante dans l'agenda des membres de la Municipalité et des cadres de l'administration. Il s'agit là d'une réalité incontournable et d'une dimension supplémentaire de la vie politique locale que l'exécutif tenait à souligner en lui consacrant un sous-chapitre entier dans son rapport de gestion 2021 (voir chapitre « Autorités »).



Des exigences croissantes

Les tâches qui reviennent à la Commune n'en sont pas moins en augmentation constante. Cette évolution résulte de la hausse de la population mais pas seulement. Elle procède aussi des demandes toujours plus nombreuses du Canton, de la complexification des normes et des exigences croissantes de certains administrés (voir chapitre « Urbanisme et constructions, Transports »). Ces évolutions mettent le personnel communal sous forte pression, au point que nous avons atteint en 2021 des records d'heures supplémentaires (voir le sous-chapitre « Ressources humaines »).

La Municipalité entrante a tenu à ne prévoir aucun poste nouveau, hors du préscolaire, dans le Budget 2022. Et ce par souci de rigueur et de contrôle des effectifs. Expérience faite cependant, et après examen attentif de la situation, elle a acquis la conviction qu'elle ne pourra pas demeurer plus longtemps aussi intransigente. A défaut, les problèmes de stress, d'épuisement, de démotivation et de départs, déjà apparents dans certaines équipes, risquent de coûter beaucoup plus cher à la Commune que l'engagement de quelques collaborateurs supplémentaires à des postes clés.

Un grand merci aux sociétés locales

L'administration communale joue un rôle déterminant dans la qualité de vie de la population. Mais d'autres y concourent également avec générosité et efficacité. La Municipalité tient ici à remercier chaleureusement tous ceux qui donnent de leur temps pour enrichir et embellir le quotidien de leur communauté. Elle pense notamment aux sociétés locales, des plus anciennes aux plus récentes, qui organisent des activités au bénéfice d'un nombre incalculable de personnes (voir chapitre « Vie locale »). Sa reconnaissance va tout particulièrement en 2021 à la rédaction du Serpeliou, qui remplit sa mission d'information et d'animation avec une régularité exceptionnelle depuis 1975 et qui a réussi une nouvelle fois à renouveler son équipe en fin d'année. Chapeau aux sortants et aux entrants !

Etienne Dubuis
Syndic



AUTORITÉS

CONSEIL COMMUNAL

Au cours de l'année 2021, le Conseil communal s'est réuni à 5 reprises sous la direction de son président pour 2020-2021, M. Michel **Racine**, et à 5 reprises sous la direction de Mme Carmen **Fankhauser**, en qualité de Présidente pour 2021-2022.

COMPOSITION DU BUREAU AU 30.06.2021

Président	M.	Racine	Michel
1 ^{ère} Vice-présidente	Mme	Fankhauser	Carmen
2 ^{ème} Vice-président	M.	Chappuis	Olivier
Scrutateurs	Mme	Moriyama Swan	Cristina
	M.	Strobel	Patrick
Scrutateurs-suppléants	M.	Lehmann	Christian
	Mme	Probst	Claude
Secrétaire	Mme	Aguilar	Olga (*)
Huissier	M.	Yermani	Yosef (*)

COMPOSITION DU BUREAU AU 31.12.2021

Présidente	Mme	Fankhauser	Carmen
1 ^{er} Vice-président	M.	Chabanel	Olivier
2 ^{ème} Vice-président	M.	Golaz	Cyril
Scrutateurs	Mme	Reichenthal	Nadine
	M.	Pietramaggiori	Giorgio
Scrutateurs-suppléants	M.	Gobbi	John
	M.	Hostettler	Simon
Secrétaire	Mme	Aguilar	Olga (*)
Huissier	M.	Yermani	Yosef (*)

(*) = hors Conseil communal

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL AU 31.12.2021 (60 membres assermentés)

Groupes :					
Association St-Sulpice Ensemble (ASSE)			Serpelious de Centre-Droite (SCD)		
Les Vert-e-s de St-Sulpice (Les Vert-e-s)			Les Libéraux-Radicaux St-Sulpice (PLR)		
Aebischer Nathalie	ASSE	Fröhlich Helena	PLR	Mouvet Laurent	ASSE
Affolter Markus	SCD	Gobbi John	PLR	Oberhaensli Jean	Les Vert-e-s
Allemann Yves	SCD	Golaz Cyril	SCD	Pache Rémy	SCD
Baddour Yasser	Les Vert-e-s	Guillot Nicolas	Les Vert-e-s	Pietramaggiori Giorgio	ASSE
Berner Roxane	ASSE	Guthmuller Anne	ASSE	Plass Robert	ASSE
Bidinost Marcelo	SCD	Gygax Rolf	SCD	Pojer Florence	ASSE
Billeter Stéphane	PLR	Hauschild Michael	ASSE	Probst Claude	ASSE
Bizzo Quentin	SCD	Hirsch Hans-Jörg	ASSE	Quintas Benito	ASSE
Brandt Pierre-Yves	ASSE	Hostettler Simon	PLR	Racine Michel	SCD
Burrus Diane	SCD	Jaton Jean-Pierre	Les Vert-e-s	Reichenthal Nadine	ASSE
Cattin Edouard	ASSE	Jungen Jean-Michel	SCD	Richards Linda	ASSE
Chabanel Olivier	PLR	Kaesler-Moser Alice	ASSE	Richards Stephen	ASSE
Chappuis Olivier	ASSE	Knüsel David-André	ASSE	Salina Alexandre	Les Vert-e-s
Clerc Laurent	SCD	Lavanchy Annik	ASSE	Strobel Patrick	SCD
Cuérel Jean-Philippe	SCD	Lévy Stéphane	Les Vert-e-s	Tonascia Quentin	SCD
Décoppet Gabriel	ASSE	Lyonette Elenor	Les Vert-e-s	Urio Anaëlle	ASSE
Delessert Arnaud	Les Vert-e-s	Mermoud Nicolas	ASSE	Vallotton Isabelle	ASSE
Emonet Muriel	SCD	Mermoud Alain	SCD	Vermeulen Etienne	Les Vert-e-s
Equey Jacques	ASSE	Michel Christiane	ASSE	Wirth Paul	ASSE
Fankhauser Carmen	ASSE	Montavon Bernard	PLR	Yazyev Oleg	ASSE



MUTATIONS AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAL

Il y a eu 5 démissions au sein du Conseil communal au cours de l'année 2021, celles de :

- Mme Monika **Salas**, remplacée par M. Jean-Michel **Jungen**, pour le SCD;
- Mme Madeleine **Grzelak-Guidon**, remplacée par M. Marcelo **Bidinost**, pour le SCD ;
- M. Jean **Mordasini**, remplacé par Mme Helena **Fröhlich**, pour le PLR ;
- Mme Karen **Schmutz**, remplacée par M. Paul **Wirth**, pour l'ASSE ;
- M. Diego **Horcajada**, remplacé par M. Arnaud **Delessert**, pour les Vert-e-s ;

L'effectif du Conseil communal au 31.12.2021 était de 60 membres.

SOMMAIRE DES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Au cours des 10 séances tenues durant l'année 2021, les décisions suivantes ont été prises :

Séance du 10 février 2021

Présidence : M. Michel Racine

Effectif : 59 membres

Présents : 48 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter la proposition de résolution au Conseil communal sur le soutien aux commerces locaux.

Séance du 24 mars 2021

Présidence : M. Michel Racine

Effectif : 59 membres

Présents : 47 membres

Le Conseil communal a décidé :

- de déclarer recevable le postulat de M. le Conseiller Laurent Clerc et consort « Rétablir un logo qui respecte les armoiries de la commune de St-Sulpice » et de le renvoyer à la Municipalité pour examen et réponse ;
- d'accepter le préavis municipal n°11/19 et d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller Rémy Pache et consorts « Vendre la parcelle 67 afin de financer des investissements à venir » ; et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 15'000.00 pour réaliser une étude sur la valeur des 5 parcelles communales constructibles ;
- d'accepter le préavis municipal n°02/21 relatif à la demande de crédit pour des travaux d'aménagement intérieur au collège des Pâquis et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 255'000.00 pour le financement des travaux de création de deux salles de classes supplémentaires ainsi que pour la transformation de l'appartement de fonction ; de lui accorder également un crédit de CHF 14'000.00 pour le rehaussement des garde-corps.

Séance du 21 avril 2021

Présidence : M. Michel Racine

Effectif : 60 membres

Présents : 45 membres

Le Conseil communal a assermenté 1 nouveau membre du Conseil communal :

- M. Jean-Michel Jungen, suppléant à Mme Monika Salas, démissionnaire (pour le SCD).

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°03/21 et d'adopter le Règlement intercommunal sur la taxe de séjour ;



Séance du 26 mai 2021

Présidence : M. Michel Racine

Effectif : 60 membres

Présents : 47 membres

Le Conseil communal a assermenté 1 nouveau membre du Conseil communal :

- M. Marcelo Bidinost, suppléant à Mme Madeleine Grzelak-Guidon, démissionnaire (pour le SCD).

Le Conseil communal a décidé :

- de refuser le préavis municipal n°01/21 - Demande d'un crédit d'étude de CHF 45'000.00 pour traiter le postulat de Mme la Conseillère Christiane Michel et consorts « Inclusion et accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap dans notre commune » ;
- d'accepter le préavis municipal n°04/21 et d'adopter le partie stratégique du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois ;
- d'accepter le préavis municipal n°05/21 et d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre des travaux de déplacement du collecteur sur le site du parc de la Mèbre à Crissier ; d'allouer à la commission de l'entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit le somme de CHF 400'000.00 net TTC, selon les modalités décrites dans le préavis ; d'autoriser la Municipalité à contribuer par le montant de CHF 880.00 net TTC ;
- d'accepter le préavis municipal n°07/21 et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 186'000.00 pour réaliser des travaux d'urgence sur la station de pompage de la Chamberonne et sur la station de relevage des Pierrettes. ;

Séance du 16 juin 2021

Présidence : Mme Carmen Fankhauser

Effectif : 60 membres

Présents : 55 membres

Le Conseil communal a :

- procédé à l'élection de son Bureau pour 2021-2022 (voir détail en page 6);
- procédé à l'élection de ses commissions permanentes pour la législature 2021-2026 (voir détail en page 10);

Séance du 23 juin 2021

Présidence : M. Michel Racine

Effectif : 60 membres

Présents : 47 membres

Le Conseil communal a décidé :

- de reconduire les indemnités du Conseil communal actuellement en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2019 pour la législature, à l'exception du forfait du Président qui est augmenté de CHF 1'200.00 à CHF 1'500.00 ;
- d'accepter le préavis municipal n°09/21 fixant pour la législature 2021-2026 les indemnités annuelles de la Municipalité comme suit :

Syndic	CHF	85'140.00 (pour un taux d'activité de 60 %)
Municipal	CHF	49'665.00 (pour un taux d'activité de 35 %)

d'octroyer à la Municipalité pour la législature 2021-2026 des frais annexes et de représentation annuels, de la façon suivante :

Syndic	CHF	9'600.00
Municipal	CHF	7'200.00 ;

de reverser au Service des finances les jetons de présence perçus par les membres de la Municipalité dans le cadre de leur activité de représentation de la commune ;
- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2020, ainsi que le bilan et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020 ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2020 des ententes intercommunales Chalet "Les Alouettes" à Morgins, Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge, ainsi que du Service intercommunal de défense incendie et de secours « SDIS Chamberonne » et de donner décharge à la Municipalité pour la gestion financière 2020.



Séance du 29 septembre 2021

Présidence : Mme Carmen Fankhauser Effectif : 57 membres Présents : 48 membres

Le Conseil communal a assermenté 3 nouveaux membres du Conseil communal, absents lors de l'assermentation du 16 juin 2021:

- M. Nicolas Guillot, conseiller élu (pour les Vert-e-s).
- M. Jean-Pierre Jatton, conseiller élu (pour les Vert-e-s).
- M. Alexandre Salina, conseiller élu (pour les Vert-e-s).

Séance du 27 octobre 2021

Présidence : Mme Carmen Fankhauser Effectif : 60 membres Présents : 54 membres

Le Conseil communal a assermenté 3 nouveaux membres du Conseil communal :

- M. Yves Allemann, conseiller élu, absent lors de l'assermentation du 16 juin 2021 (pour le SCD).
- Mme Helena Fröhlich, suppléante à M. Jean Mordasini, démissionnaire (pour le PLR).
- M. Paul Wirth, suppléant à Mme Karen Schmutz, démissionnaire (pour l'ASSE).

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°15/21 et d'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de plaider devant toutes les autorités ou juridictions, de désister, transiger, compromettre ou acquiescer pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026 ;
- d'accepter le préavis municipal n°17/21 et d'approuver les modifications au préambule et aux articles 18, 23 et 24 du Règlement intercommunal du SDIS Chamberonne, ainsi que le remplacement de l'annexe 1 du Règlement de l'entente intercommunale du SDIS Chamberonne du 1^{er} janvier 2014, modifiée au 1^{er} janvier 2016, par une nouvelle annexe 1 du 17 mai 2021 ;
- d'accepter le préavis municipal n°21/21 sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2022.

Séance du 24 novembre 2021

Présidence : Mme Carmen Fankhauser Effectif : 59 membres Présents : 48 membres

Le Conseil communal a assermenté 1 nouveau membre du Conseil communal :

- M. Arnaud Delessert, suppléant à M. Diego Horcajada, démissionnaire (pour les Vert-e-s).

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°18/21 et d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, à statuer sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et à l'adhésion à de telles entités, dans une limite financière de CHF 50'000.00 par cas jusqu'à une limite de CHF 150.000.00 par législature ; et d'accepter les legs, les donations et les successions après bénéfice d'inventaire.
- d'accepter le préavis municipal n°19/21 et d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, à engager des dépenses imprévisibles, urgentes et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant maximum de CHF 150'000.00 par cas ; de libérer la Municipalité de l'obligation de solliciter un crédit complémentaire dans les cas d'excédents de dépenses imposés par des dispositions légales fédérales ou cantonales, à l'exception des cas de contraintes, chantages ou menaces contre la commune ou dans le cas de règlement légaux à l'interne du collège municipal.
- d'accepter le préavis municipal n°20/21 et d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, l'autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude d'un montant maximal de CHF 50'000.00 par cas.

Séance du 15 décembre 2021

Présidence : Mme Carmen Fankhauser

Effectif : 60 membres

Présents : 52 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°21/21 et d'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable durant la période s'étendant du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026, de procéder de manière exceptionnelle et urgente à des acquisitions d'immeubles et de droits réels et immobiliers supérieures à CHF 50'000.00, jusqu'à concurrence de CHF 10'000'000.00 au total ; et ce sur avis favorable de la Commission immobilière concernant l'opportunité de l'acquisition et de la Commission de gestion et des finances concernant les modalités de financement proposées par la Municipalité ; d'autoriser la Municipalité à financer le cas échéant cette acquisition par la trésorerie ou par l'emprunt.
- d'adopter le budget communal amendé pour l'exercice 2022, ainsi que les budgets des Ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes à Morgins », Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge et Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne ».
- d'adopter le plafond d'endettement brut (niveau 1) à hauteur de CHF 50'000'000.00 et le plafond de risques pour cautionnement et autres engagements à hauteur de CHF 4'000'000.00.

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL COMMUNAL AU 31.12.2021

Gestion et finances (nommée pour l'année)				Immobilière (nommée pour la législature)			
Mmes	Fröhlich	Helena	PLR	Mmes	Aebischer	Nathalie	ASSE
	Urio	Annaëlle	ASSE		Burrus	Diane	SCD
MM	Hauschild	Michael	ASSE	MM	Bidinost	Marcelo	SCD
	Hirsch	Hans-Jörg	ASSE		Knüsel	David-André	ASSE
	Jaton	Jean-Pierre	Les Vert-e-s		Lévy	Stéphane	Les Vert-e-s
	Pache	Rémy	SCD (*)		Montavon	Bernard	PLR
	Richards	Stephen	PLR		Mouvet	Laurent	ASSE (*)
Recours en matière d'impôts (nommée pour la législature)				Conseil intercommunal de l'Organisme régional de protection civile de Lausanne-Ouest (nommée pour la législature)			
Mme	Richards	Linda	SCD	Mme	Probst	Claude	ASSE
MM	Equey	Jacques	ASSE	MM	Golaz	Cyril	SCD
	Hostettler	Simon	PLR		Hostettler	Simon	PLR
	Knüsel	David-André	ASSE (*)		Vermeulen	Etienne	Les Vert-e-s
	Oberhaensli	Jean	Les Vert-e-s				
Épuration (nommée pour la législature)				Laviau (nommée pour la législature)			
MM	Allemann	Yves	SCD	Mme	Berner	Roxane	ASSE
	Baddour	Yasser	Les Vert-e-s	MM	Allemann	Yves	SCD
	Cattin	Edouard	ASSE		Billeter	Stéphane	PLR
	Chappuis	Olivier	ASSE		Gygax	Rolf	SCD
	Hostettler	Simon	PLR (*)		Plass	Robert	ASSE
	Jungen	Jean-Michel	SCD		Quintas	Benito	ASSE
	Mermod	Nicolas	ASSE		Vermeulen	Etienne	Les Vert-e-s (*)
Conseil intercommunal de l'Association régionale pour l'action sociale (ARASOL) (nommée pour la législature)				Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois » (nommée pour la législature)			
MM	Guillot	Nicolas	Les Vert-e-s	MM	Clerc	Laurent	SCD
	Strobel	Patrick	SCD		Yazyev	Oleg	ASSE
Conseil d'Etablissement de La Planta (nommée pour la législature)				Association pour l'Accueil de jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois - AJESOL (nommée pour la législature)			
Mme	Pojer	Florence	ASSE	Mme	Kaesser	Alice	ASSE
				M.	Gobbi	John	PLR

Sans délégués du Conseil communal :

APREMADOL. Mmes MICHEL Christiane et BURRUS Diane assistent aux séances à titre personnel et rapportent au Conseil.

(*) = Président



RÉPONSES AUX VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES DE 2021

Les réponses de la Municipalité aux vœux exprimés en 2021 par la Commission de gestion et des finances figurent en annexe au présent rapport de gestion.

MOTIONS, INTERPELLATIONS, INITIATIVES ET POSTULATS EN COURS OU EN SUSPENS AU 31.12.2021

- Postulat de M. Etienne DUBUIS - "Création à St-Sulpice d'un gîte pour les pèlerins de St-Jacques de Compostelle" déposé le 05.03.2014.
- Motion de Mme Annamaria LEONARDI - "Modification de l'art. 3.6 du RPGA" déposée le 14.06.2017.
- Postulat de Mme Cécile THEUMANN - "Amélioration de la téléphonie mobile à St-Sulpice" déposé le 30.08.2017.
- Postulat de M. Rémy PACHE - "Vendre la parcelle 67 afin de financer des investissements à venir" déposé le 05.02.2019.
- Postulat de Mme Corinne WILLI - "Limiter le parking sur l'esplanade du Débarcadère" déposé le 26.06.2019.
- Postulat de Mme Nathalie DUBUIS - "Incitation à la mobilité douce/transports publics pour les employés communaux" déposé le 04.11.2019 (la réponse sera liée au préavis sur le règlement du personnel).
- Postulat de Mme Roxane BERNER - "Incitation à la production d'énergies renouvelables de notre commune" déposé le 26.11.2019.
- Postulat de Mme Christiane MICHEL - "Inclusion et accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap dans notre commune" déposé le 29.01.2020 (la réponse municipale n'a pas été acceptée).
- Motion de Mme Roxane BERNER - "Réaménagement de la place de jeux du Parc du Russel" déposée le 28.10.2020.

SORTIE DU CONSEIL COMMUNAL

La sortie traditionnelle du Conseil a eu lieu le samedi 11 septembre 2021.

En tant que nouvelle présidente du Conseil j'ai pris l'occasion de mes contacts professionnels pour rapprocher notre commune de notre voisin l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) qui est une université technique de renommée internationale. Il me semble primordial, en vue des projets actuels et nouveaux au sein de notre commune, de collaborer concrètement avec l'EPFL. Cela notamment en matière de politique énergétique, de chauffage à distance d'infrastructure et de mobilité. A 8h30 nous avons été accueillis par son président, Martin Vetterli, au Forum du Rolex Center. Avec son budget de 1'063 millions l'EPFL compte environ 14 800 personnes sur le campus, dont environ 10 600 étudiants et doctorants, 343 professeurs, des collaborateurs scientifiques et techniques et des entrepreneurs du Parc scientifique de l'EPFL. On y recense plus de 125 nationalités ! Nous avons appris par son président qu'il échange régulièrement avec son homologue zurichois et qu'il y a une excellente entente et collaboration avec l'Université de Lausanne. Jean-Philippe Lallement, directeur général de l'EPFL Innovation Park nous a ensuite expliqué l'histoire et les perspectives du parc de l'innovation. Il a été suivi par Ursula Oesterle, vice-présidente pour l'Innovation, qui nous a parlé de start-ups dans le top ranking mondial et de leur volonté de rester compétitif dans ce domaine.

Après l'intense sollicitation de nos esprits nous avons nourri nos corps sur la magnifique terrasse ensoleillée au bord de l'eau sur les rives du lac Léman du restaurant le Reposoir. Une adresse incontournable, à l'entrée du centre-ville de Genève et des organisations internationales. Nous avons ensuite traversé la route pour découvrir les conservatoire et jardin botaniques de Genève qui occupent actuellement un espace de 28 hectares. Il s'agit d'un musée vivant. Le jardin botanique comprend une collection de 14 000 espèces de 249 familles différentes provenant du monde entier, et le conservatoire un herbier historique de près de six millions d'échantillons. Les employés peuvent aussi identifier des plantes sauvages apportées par le public et répondre aux questions sur leurs exigences. Pour finir cette sortie en beauté, nous sommes revenus sur nos terres, au parc du Débarcadère, avec un apéro conclu sur la pelouse face au lac.

*Carmen Fankhauser, Présidente du Conseil communal (2021-2022)
(extrait du texte publié dans le Journal Le Serpeliou d'octobre 2021)*

RENCONTRE AMICALE ENTRE AUTORITÉS DE PRÉVERENGES ET ST-SULPICE

La traditionnelle compétition amicale et rencontre entre les Conseils communaux de Préverenges et de St-Sulpice n'a pas pu avoir lieu pour la seconde année consécutive en raison de la situation sanitaire.

REMISE DES POUVOIRS DU BUREAU

La remise officielle des pouvoirs du Bureau du Conseil communal a eu lieu le mardi 6 juillet 2021.

MUNICIPALITÉ

PRÉAMBULE

La Municipalité de St-Sulpice a connu un important remaniement à l'occasion du changement de législature.

Deux de ses membres, dont le syndic, ont renoncé à poursuivre leur mandat et un troisième n'est pas parvenu à se faire réélire. Le nouvel exécutif a ainsi compris d'emblée trois nouveaux, dont le syndic, en attendant d'en compter quatre début 2022 suite à la démission d'une des deux municipales sortantes en novembre 2021.

Cette équipe sans grande expérience de l'exécutif a dû pallier au départ de son collaborateur le plus important au sein du personnel. Le secrétaire municipal, qui officiait depuis quatre ans à la tête de l'administration, a quitté son poste au cours du second semestre. Après avoir dispensé jusqu'au dernier jour de précieux conseils, il a été remplacé en fin d'année par son adjointe, puis par un secrétaire municipal intérimaire, qui a occupé sa fonction jusqu'à l'arrivée de son successeur désigné, en janvier 2022.

Ce début de législature a été l'occasion d'une réorganisation des relations entre l'exécutif et le personnel. Alors que certains cadres dépendaient auparavant de plusieurs municipaux, ce qui donnait lieu de part et d'autre à des « triangulations », ils ont été chacun placé, dès le premier jour, sous un municipal et un seul. Le but de cette restructuration n'est pas d'empêcher les uns et les autres de collaborer. Bien au contraire : tout le monde est invité à coopérer avec tout le monde. Il est de clarifier le processus de décision : lorsqu'une décision portant à conséquence doit être prise, elle passe obligatoirement par le supérieur hiérarchique, avant de remonter ou non en Municipalité.

Des tensions sont apparues au sein de l'exécutif à l'entame de la législature. La Loi sur les communes pose heureusement un cadre clair au fonctionnement d'une Municipalité. Le syndic convoque et préside l'exécutif, tout en ayant un « droit de surveillance et de contrôle sur toutes les branches de l'administration ». Les membres de l'exécutif respectent deux principes cardinaux : la confidentialité et la collégialité. La confidentialité suppose qu'ils n'ont pas le droit de rendre publiques les discussions tenues en séance de Municipalité. La collégialité exige qu'ils prennent leurs décisions à la majorité et s'y tiennent.

Quant aux relations entre la Municipalité et le personnel, elles sont régies par le Droit des obligations et la Loi fédérale sur le travail. Ces deux textes affirment le devoir de l'employeur, en l'occurrence l'exécutif communal, de protéger son personnel et de prendre à cette fin « toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité ». A défaut, il est punissable, « qu'il agisse intentionnellement ou par négligence ». En d'autres mots, si un employé saisit la justice pour se plaindre d'être mal traité, ce n'est pas la personne maltraitante qui est poursuivie mais l'employeur.

Au cours de ses premiers mois d'exercice, la Municipalité a consulté régulièrement les services du Canton, à commencer par la préfète de l'Ouest lausannois, pour gérer les tensions apparues en son sein. Elle a ainsi pu gagner connaissances et expériences dans un cadre sûr, qu'elle s'est appliquée à ne jamais déborder.

Etienne Dubuis, Syndic

COMPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ AU 30.06.2021

Syndic	M.	Alain	CLERC	
Vice-syndic	M.	Marcel André	PANZERA	SCD
Membres	M.	Pierre-Yves	BRANDT	ASSE
	Mme	Anne	MERMINOD	ASSE
	Mme	Cécile	THEUMANN	ASSE

COMPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ AU 31.12.2021

Syndic	M.	Etienne	DUBUIS	ASSE
Vice-syndic	Mme	Anne	MERMINOD	ASSE
Membres	M.	René	PILLER	SCD
	Mme	Cécile	THEUMANN	ASSE
	Mme	Corinne	WILLI	ASSE

L'exécutif communal a été profondément modifié par les élections communales de 2021. Sur le plan partisan cependant, il a retrouvé la composition qui était la sienne au début de la législature précédente, avec quatre membres de l'ASSE et un membre des SCD (ex-ICD).

Une démission est survenue le 8 novembre 2021, suite à une redistribution des dicastères : celle de Madame Cécile Theumann, qui s'est proposée de rester à son poste jusqu'à l'arrivée de son successeur.

L'élection complémentaire a été fixée au 13 février 2022.

Au cours de l'année 2021, la Municipalité a tenu 44 séances, 22 au cours du premier et 22 au cours du second semestre.

Ces séances se sont tenues en principe le lundi à 16 heures de janvier à juin, puis le lundi à 14 heures à partir de juillet.

La nouvelle Municipalité a multiplié les pré-séances le lundi à 10 heures pour se donner le temps de travailler sur de gros dossiers en dehors des séances ordinaires très chargées.

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

ÉTAT AU 30.06.2021

Responsable	Secteur
M. Alain CLERC , Syndic	Administration générale Voirie Domaines et forêts Transports publics
M. Marcel André PANZERA , Vice-syndic	Police Service du feu Protection civile Bâtiments communaux Informatique Assainissement Société locales
M. Pierre-Yves BRANDT , Municipal	Routes Services industriels Police des constructions Aménagement du territoire
Mme Anne MERMINOD , Municipale	Bâtiment scolaires Préscolaire, parascolaire et instruction publique Transports scolaires Affaires culturelles Logement Paroisses Naturalisations Jeunesse et sports Tourisme
Mme Cécile THEUMANN , Municipale	Finances Développement économique Développement durable Affaires sociales

ÉTAT DU 01.07.2021 au 01.11.2021

<i>Responsable</i>	<i>Secteur</i>
M. Etienne DUBUIS , Syndic	Administration générale Ressources humaines Communication Bâtiments communaux Informatique Aménagement du territoire Mobilité Relations extérieures
Mme Anne MERMINOD , Municipale	École Préscolaire et parascolaire Culture Tourisme Cohésion sociale Jeunesse Seniors Naturalisations
M. René PILLER , Municipal	Police Affaires militaires Service du feu Protection civile Police des constructions Sociétés locales Sports Paroisses
Mme Cécile THEUMANN , Municipale	Finances Développement durable Développement économique Valorisation du patrimoine immobilier
Mme Corinne WILLI , Municipale	Voirie Domaines, ports et forêts Routes Éclairage public Services industriels Assainissement Télécoms

ÉTAT DU 01.11.2021 AU 31.12.2021

<i>Responsable</i>	<i>Secteur</i>
M. Etienne DUBUIS , Syndic	Administration générale Ressources humaines Informatique Finances Développement économique Aménagement du territoire
Mme Anne MERMINOD , Municipale	École Préscolaire et parascolaire Jeunesse Seniors Culture Tourisme Naturalisations Développement durable
M. René PILLER , Municipal	Police Affaires militaires Police des constructions Bâtiments communaux Sociétés locales Sports

Responsable	Secteur
Mme Cécile THEUMANN , Municipale	Cohésion sociale Service du feu Protection civile Mobilité Télécoms Paroisses
Mme Corinne WILLI , Municipale	Voirie Domaines et forêts Ports Routes Eclairage public Services industriels Assainissement

COMMISSION COMMUNALE AU 31.12.2021

Commission de salubrité

La commission de salubrité a pour mission de donner son préavis à la Municipalité sur les questions d'hygiène et de salubrité. Elle veille à l'hygiène des constructions, de la voirie, des plages et des piscines accessibles au public et signale les travaux qu'impose l'assainissement de certaines habitations, ainsi que les habitations qui ne peuvent être assainies et ne sont plus habitables.

Elle comprend trois membres au moins, dont un médecin et une personne compétente en matière de construction.

Président	M.	René	Piller	Municipal
Membres	M.	Bernard	Pellet	Médecin
	M.	David	Conde	Chef du service technique
	M.	Dan	Rapin	Assistant technique

TABLEAU DES PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ - État au 31.12.2021

N°	Année 2013	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2021
13/13	Demande d'un crédit de CHF 739'000.00 pour la requalification du tronçon de la Route Cantonale RC1A – Avenue Forel – Giratoire de Dorigny (Étape 2)	En cours	739'000.00	684'232.20

N°	Année 2015	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2021
04/15	Demande d'un crédit d'étude de CHF 58'300.00 pour la requalification de la RC1, Étape 3	En cours	58'300.00	37'573.00
18/15	Révision du Plan Directeur Communal	En cours	65'000.00	11'995.50

N°	Année 2016	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2021
04/16	Acquisition mobilier Centre 60	Terminé	324'000.00	280'008.00

N°	Année 2017	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2021
05/17	Demande de crédit de CHF 1'841'000.00 pour la réfection rue du Centre - chemin du Bochet	En cours	1'841'000.00	1'949'261.05
10/17	Financement de l'implantation et de l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois	Terminé	2'085.45	0.00

N°	Année 2018	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2021
05/18	Demande d'un crédit d'étude de CHF 22'500.00 pour la révision du bonus énergétique prévu à l'art. 3.6 RGATC	En cours	22'500.00	0
13/18	Demande de crédit de CHF 3'000'000.00 pour l'achat de la parcelle n°187 à St-Sulpice	En cours	3'000'000.00	2'808'367.05

N°	Année 2019	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2021
02/19	Demande d'un crédit de CHF 44'000.00 pour l'informatisation de la location des salles communales	Terminé	37'800.00	24'878.70
03/19	Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 2'400'000.00 pour la requalification du tronçon de la Route Cantonale RC1A - Étape 3 (secteur Tir-Fédéral - Venoge)	En cours	2'400'000.00	1'081'433.55
11/19	Réponse au postulat Pache et consorts « Vendre la parcelle 67 afin de financer des investissements à venir »	Terminé	15'000.00	12'790.00
14/19	Demande d'un crédit de CHF 4'600'000.00 pour la création d'un bâtiment de la petite enfance et l'installation d'une nurserie-garderie au chemin des Pâquis	En cours	4'400'000.00	3'833'605.93
16/19	Demande de crédit de CHF 990'000.00 pour le curage et le contrôle caméra des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires communaux	En cours	990'000.00	758'423.68

N°	Année 2020	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2021
02/20	Plan d'affectation « Sus le Jordil »	En cours	--	--
06/20	Révision du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour	En cours	--	--
09/20	Demande d'un crédit d'étude de CHF 77'000.00 pour le réaménagement du chemin du Russel	En cours	77'000.00	65'603.64
13/20	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens et Chavannes-près-Renens - Secteur 11 « Triaudes-Sorge »	Terminé	1'029.00	858.77
14/20	Demande d'un crédit de CHF 95'000.00 pour le remplacement de deux véhicules du service des routes et de la voirie	Terminé	99'000.00	97'009.80
15/20	Demande d'un ajustement au budget 2020 destiné à financer des soutiens économiques en situation extraordinaire	Terminé	153'500.00	144'745.15

N°	Année 2021	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2021
01/21	Demande d'un crédit d'étude de CHF 45'000.00 pour traiter le postulat de Mme Michel et cst « Inclusion et accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap dans notre commune »	Terminé		
02/21	Demande de crédit de CHF 269'000.00 pour des travaux d'aménagement intérieur au collège des Pâquis	En cours	269'000.00	192'935.11
03/21	Modification du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour	En cours		
04/21	Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDI-OL)	En cours		
05/21	Parc de la Mèbre - Crédit de construction Déplacement du collecteur Mèbre-Sorge	En cours		
06/21	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens Secteur 12 « Ch. du Bochet / Autoroute »	En cours		

N°	Année 2021	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2021
07/21	Travaux d'urgence sur la station de pompage de la Chamberonne et sur la station de relevage des Pierrettes	En cours	186'000.00	138'799.17
08/21	Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller René Piller et consorts « Notre si Bio jardin » situé au chemin des Pâquis face au collège (Parcelles communales 308/310)	Terminé		
09/21	Indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026	Terminé		
10/21	Comptes 2020	Terminé		
11/21	Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller Laurent Clerc et consorts « Rétablir un logo qui respecte les armoiries de la commune de St-Sulpice »	Terminé		
12/21	Plan d'affectation « Vallaire »	Retiré		
13/21	Réponse de la Municipalité à la motion de M. le Conseiller Laurent Clerc et consorts « Pour une modération de l'éclairage public de la commune de St-Sulpice »	Terminé		
14/21	Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller Laurent Clerc et consorts « Mise à disposition de locaux communaux à titre gracieux »	Terminé		
15/21	Autorisation de plaider accordée à la Municipalité - Législature 2021-2026	Terminé	--	--
16/21	Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles - Législature 2021-2026	Remplacé par 22/21	--	--
17/21	Mise à jour du règlement de l'Entente intercommunale du SDIS Chamberonne et de l'annexe 1 - Frais d'intervention	Terminé		
18/21	Demandes d'autorisations générales pour la constitution de sociétés commerciales et pour les legs et donations	Terminé	--	--
19/21	Compétences financières de la Municipalité pour des crédits complémentaires : a) au budget de fonctionnement b) dans les cas d'engagements légaux	Terminé		
20/21	Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude	Terminé	--	--
21/21	Arrêté d'imposition pour l'année 2022	Terminé		
22/21	Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles pour la législature 2021-2026	Terminé	--	--
23/21	Budget 2022	Terminé		
24/21	Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026	Terminé	--	--

VISITE PRÉFECTORALE

Conformément aux dispositions de l'article 141 de la loi sur les communes, Madame Anne Marion Freiss, Préfète du district de l'Ouest lausannois, a procédé à l'inspection annuelle de la commune.

A cette occasion, les différents registres communaux et documents mentionnés ci-après ont été reconnus comme régulièrement tenus et observés :

1. Les registres des procès-verbaux :
 - a) de la Municipalité
 - b) du Conseil communal
 - c) des votations et élections
2. Les registres :
 - a) civique (rôle des électeurs)
 - b) des inhumations
 - c) des commerçants
3. L'office communal de la population
4. L'onglet de la correspondance
5. Le casier sanitaire des eaux et le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)
6. Le fichier de contrôle des citernes
7. Le dossier des titres et créances
8. La comptabilité de l'année écoulée

Indépendamment des obligations qui lui sont imposées par la loi, Mme la Préfète s'est entretenue avec le Syndic, le Secrétaire municipal, le Boursier, les Conseillers municipaux et la Présidente du Conseil communal sur les affaires courantes et les projets de la commune.

ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS

(État au 31.12.2021)

Imbriquée dans un tissu serré de localités, de trop petite taille pour offrir seule des prestations de qualité à un coût raisonnable, St-Sulpice, comme toutes les autres communes du canton, coopère avec l'« extérieur » dans la plupart des domaines: de la police au service du feu, de la protection civile aux affaires militaires, de l'école au parascolaire, de la culture au tourisme, de l'aménagement du territoire à la mobilité, des routes à l'épuration, de la cohésion sociale à l'environnement.

Ainsi, les membres de la Municipalité n'ont pas seulement des relations régulières avec le Canton, son Conseil d'État, son administration et sa représentation à l'échelle du district, la préfecture de l'Ouest lausannois. Ils sont aussi actifs dans une bonne trentaine d'organismes intercommunaux ou d'autres entités, qui occupent une large place dans leur emploi du temps.

Parmi les formes de collaboration existantes figurent les ententes intercommunales, qui lient les parties dans une convention mais ne possèdent pas de personnalité juridique propre, et les associations intercommunales, qui ont une personnalité juridique propre et fonctionnent à l'instar des communes avec un exécutif intercommunal (Comité de direction) et un délibérant intercommunal (Conseil intercommunal).

Partenaires principaux au Canton :

- **Département des institutions et du territoire - Direction des affaires communales et droits politiques**

La Direction des affaires communales et des droits politiques est la courroie de transmission privilégiée entre les autorités cantonales, les communes et les préfectures. Chargée de veiller à la bonne marche des institutions communales, elle assure un support juridique et technique aux questions institutionnelles qui lui sont soumises par les autorités communales. Elle exerce également, en collaboration étroite avec les préfectures, la surveillance de l'État sur les communes ainsi qu'un contrôle en légalité sur de nombreux actes communaux ou intercommunaux.

Directeur : Vincent Duvoisin, à Lausanne

- **Préfecture de l'Ouest lausannois**

Les préfectures constituent l'entité administrative de l'Etat dans le territoire. Il en existe une dans chaque district. Leur direction générale est assurée par un préfet, qui relève directement du Conseil d'Etat. Le préfet est notamment chargé d'exécuter les décisions prises par le gouvernement cantonal et de réaliser sur demande des préavis au bénéfice de ce dernier ou du Tribunal cantonal. Il a aussi pour mission de surveiller les communes, en contrôlant chaque année leur gestion et en rencontrant les municipalités chaque fois qu'il s'avère nécessaire d'examiner un problème commun. Pour leur part, les autorités communales sont tenues de le renseigner sur les questions importantes relatives à leurs rapports avec l'Etat.

Préfète : Anne Marion Freiss, à Renens

Collaborations diverses :

Aménagement du territoire

- **Commission de coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des Hautes Écoles (COH)**

La COH réunit des représentants des communes de Chavannes-près-Renens, d'Ecublens, de Lausanne et de St-Sulpice, ainsi que de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et de l'Université de Lausanne (UNIL). Elle est un lieu d'échange d'information et de consultation sur l'intégration des Hautes Écoles à leur voisinage. Sa présidence a été assurée en 2021 par Grégoire Junod, syndic de Lausanne.

Délégué de St-Sulpice : Etienne Dubuis

- **Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)**

Le PALM résulte de la politique fédérale de densification des espaces urbains dans le but de mieux protéger les sols dédiés à l'agriculture et à la nature en Suisse.

Dans la perspective de la création d'une grande métropole, il est structuré en 5 secteurs, appelés également "schémas directeurs" : le Centre Lausanne, l'Ouest lausannois, le Nord lausannois, l'Est lausannois et la Région Morges. Son « périmètre compact » compte 26 communes, dont St-Sulpice.

Le PALM est placé sous l'égide du Canton, lui-même subordonné à la Confédération. Dirigé par un Comité de pilotage de neuf personnes, il est présidé par les conseillers d'Etat chargés de l'aménagement du territoire et de la mobilité et comprend aussi les présidents des cinq schémas directeurs, ainsi que les présidents de deux régions, Lausanne Région et Région Morges.

St-Sulpice n'a pas de représentant au sein de ce comité. Elle y est représentée comme les autres communes du district par la présidente de l'ancien Schéma directeur de l'Ouest lausannois, devenu Stratégie et développement de l'Ouest lausannois, la syndique de Bussigny Claudine Wyssa.

- **Stratégie et développement de l'ouest lausannois (SDOL)**

Le SDOL est un « projet de territoire » qui regroupe les huit communes du district et travaille à une vision de l'aménagement urbain à long terme dans l'Ouest lausannois.

Très actif, il a publié en 2021 le premier plan directeur intercommunal du canton, le Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL), qui a été approuvé par les huit Municipalités puis, entre février et mars, par les huit Conseils communaux du district.

Le SDOL est géré au quotidien par un Bureau basé à Renens et composé de huit personnes (directeur : Benoît Biéler).

Il compte à sa tête un Groupe de pilotage (GROPIL), composé des huit syndics du district et, avec voix consultative, des membres de la direction des services cantonaux concernés ainsi que du directeur du Bureau du SDOL. Sa présidente est Claudine Wyssa, syndique de Bussigny.

Délégué de St-Sulpice au sein du GROPIL : Etienne Dubuis

Le SDOL comprend par ailleurs différents organes pérennes, dont :

Le Groupe décisionnel Urbanisme, chargé de mettre en œuvre le PDi-OL.

Président : Etienne Dubuis, syndic de St-Sulpice.

Le Groupe décisionnel Mobilité.

Président : Alain Gilliéron, syndic de Prilly. Déléguée de St-Sulpice : Cécile Theumann

Le SDOL organise enfin des groupes ad hoc sur diverses thématiques ponctuelles.

Cohésion sociale

- **Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois (APREMADOL)**

L'APREMADOL a pour mission de fournir des prestations d'aide et de soins à domicile sur les lieux de résidence, lorsque des personnes connaissent une situation de dépendance en raison de leur état de santé ou qu'elles ont besoin d'un appui momentané.

L'Association est composée d'une équipe de direction et de quatre centres médico-sociaux (CMS), dont un à Ecublens qui dessert notamment St-Sulpice.

Déléguée de St-Sulpice : Cécile Theumann

- **Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL)**

L'ARASOL a pour but d'organiser l'aide sociale au niveau régional, en assurant la subsistance aux personnes dans le besoin, en favorisant leur indépendance matérielle et personnelle, ainsi que leur intégration sociale et professionnelle. Elle offre un encadrement au travers d'un suivi social personnalisé.

L'ARASOL garantit l'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) et celle du Règlement sur les Agences d'assurances sociales (RAAS). Elle confie la réalisation opérationnelle de ces tâches au Centre social régional (CSR) pour la première et à l'Agence d'assurances sociales (AAS) pour la seconde.

Basée à Renens, elle comprend sept communes, soit toutes les communes du district moins Prilly, selon le découpage opéré par le Canton.

Déléguée de St-Sulpice : Cécile Theumann

- **Conférence des municipaux en charge des affaires sociales**

La conférence des municipaux en charge des affaires sociales regroupe tous les municipaux en charge de la cohésion sociale de l'Ouest lausannois, les chefs de service (quand il y en a), la responsable de l'APREMADOL, le responsable de l'ARASOL et la déléguée au logement de la commune de Renens. Les Municipaux en charge président cette conférence à tour de rôle pendant une année. Le travail administratif est assuré par la commune dont le municipal est le président.

Cette conférence n'a pas de pouvoir décisionnel. Elle propose des projets et crée des groupes de travail. Les décisions sont prises par chaque Municipalité.

Déléguée de St-Sulpice : Cécile Theumann

Développement

- **Lausanne Région**

L'association Lausanne Région est une association de 27 communes, représentant quelque 300'000 habitants. Elle est chargée d'en développer le potentiel lorsque des initiatives ou des réflexions dépassent les frontières communales. Elle propose ses services dans de multiples domaines qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, d'enfance, de formation professionnelle, de prévention des dépendances, de seniors ou de sport. Elle représente également les intérêts régionaux dans les relations avec la Confédération, le Canton, les autres régions, ainsi qu'auprès d'organismes privés.

Lausanne Région travaille sur demande de ses communes. Elle est organisée en groupes de travail, composés principalement de membres des municipalités.

Son président est Gustave Muheim, syndic de la commune de Belmont-sur-Lausanne.

Délégués de St-Sulpice dans les instances de Lausanne Région :

- Promotion économique : Cécile Theumann
- Transport : Etienne Dubuis
- Enfance : Anne Merminod
- Seniors : Anne Merminod

Enfance & Jeunesse

- **Association pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois (AJESOL)**

L'AJESOL, qui regroupe les communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et St-Sulpice, a pour fonction d'organiser l'accueil préscolaire et parascolaire des enfants conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Elle propose trois types d'accueil : l'accueil familial de jour (45 accueillantes), l'accueil préscolaire (5 unités) et l'accueil parascolaire (6 unités). Elle a établi des conventions avec d'autres structures, qui lui permettent d'organiser de cas en cas des accueils d'urgence.

St-Sulpice abrite une unité d'accueil préscolaire, la garderie des Pâquis, et une autre d'accueil parascolaire, la Plage des Pirates. La garderie des Pâquis a ouvert ses portes en août 2021. Conçue pour abriter jusqu'à 66 places, elle en a ouvert 44 dans un premier temps, 10 pour des bébés, 14 pour des trotteurs et 20 pour des moyens.

Déléguée de St-Sulpice : Anne Merminod, vice-présidente

- **Conférence des municipaux en charge des écoles de l'Ouest lausannois**

Cette conférence regroupe tous les municipaux en charge des écoles de l'Ouest lausannois. Elle se tient environ quatre fois par année. Les directeurs sont invités une à deux fois. Les municipaux en charge président cette conférence à tour de rôle pour une année. Le travail administratif est assuré par la commune dont le municipal est le président.

Cette conférence n'a aucun pouvoir décisionnel. Elle peut proposer des réflexions et des groupes de travail. Les décisions sont ensuite prises par chaque municipalité.

Déléguée de St-Sulpice : Anne Merminod (présidente)

- **Entente intercommunale « Chalet Les Alouettes »**

Les communes de Crissier, d'Ecublens et de St-Sulpice ont créé une entente pour gérer ensemble le chalet les Alouettes à Morgins (ainsi qu'un appartement de trois pièces situé dans la copropriété des Ravaires). Elles y organisent été comme hiver des camps scolaires (école à la montagne) et des colonies de vacances. Les taux de propriété divergent. Ecublens en a 53,04 %, Crissier 32,40 % et St-Sulpice 14,56 %.

L'Entente est dirigée par un comité de trois personnes, un municipal par commune partenaire. Elle est présidée par la municipale d'Ecublens Pascale Manzini, et gérée par quatre collaborateurs de la commune d'Ecublens.

Déléguée de St-Sulpice : Anne Merminod

- **Conseil d'établissement de La Planta**

L'établissement scolaire primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice se compose de quatre collèges, trois situés à Chavannes-près-Renens (les collèges de La Concorde, de La Plaine et de La Planta) et un à St-Sulpice (le collège des Pâquis).

Son conseil est un lieu d'échange entre des représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement, des parents d'élèves, des diverses organisations concernées et des autorités politiques. Il se réunit au minimum trois fois par an, lors de séances publiques qui ont lieu alternativement à Chavannes-près-Renens et à St-Sulpice.

Déléguee de St-Sulpice : Anne Merminod

Environnement

- **COORD 21**

L'association regroupe des collectivités romandes et tessinoises (4 cantons, 63 communes et 4 institutions) engagées dans une démarche de développement durable. Elle offre l'accès à une plateforme qui permet des échanges d'expérience et promeut un guide, l'Agenda 2030, adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en 2015. Ce document formule 17 objectifs universels, qui peuvent être transposés aux échelles fédérale, cantonale et communale.

COORD21 affiche son credo : face à des défis environnementaux d'une ampleur sans précédent (changements climatiques, érosion de la biodiversité, etc.), les communes détiennent de nombreuses compétences « sur le terrain », ce qui leur donne de grandes responsabilités.

Déléguee de St-Sulpice : Anne Merminod

- **Groupeement du Triage forestier intercommunal de la Venoge**

Le groupeement a pour but de favoriser une gestion optimale des forêts sur le territoire de ses quinze communes membres, huit communes de l'ouest lausannois et sept communes voisines des districts de Lausanne et du Gros-de-Vaud. Il a en charge 444 hectares de forêts publiques (Confédération, État, communes) et 228 hectares de forêts privées (500 propriétaires).

Le groupeement est constitué d'une assemblée et d'un comité, présidé lors de la législature 2016-2021 par monsieur Jean-Claude Giarion, municipal à Bussigny.

Déléguee de St-Sulpice : Corinne Willi

Epuración

- **Commission intercommunale des services industriels**

Une Commission intercommunale des Services industriels, à caractère consultatif sur des questions techniques et énergétiques, a été créée dans les années 1960 suite à une proposition des Services industriels de Lausanne (SIL). St-Sulpice y dispose d'un siège permanent.

Déléguee de St-Sulpice : Corinne Willi

- **Entente intercommunale Mèbre et Sorge**

Les communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et St-Sulpice se sont entendues au milieu des années 1960 pour construire et gérer en commun deux collecteurs dits « Mèbre » et Sorge » chargés d'acheminer tout ou partie de leurs eaux usées vers la station d'épuration (STEP) de Vidy. Elles ont conclu par la suite une convention de transit avec plusieurs communes de l'amont, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Lausanne et Romanel-sur-Lausanne. L'entretien de ces équipements demande une attention constante.

Déléguee de St-Sulpice : Corinne Willi

- **Epuración région morgienne (ERM)**

L'Association intercommunale pour l'Epuración des eaux usées de la Région Morgienne «ERM» a été fondée au début des années 1970. Elle gère un réseau de collecteurs reliés à la station d'épuración du Bief, à Morges. Elle regroupe 15 communes membres, dont une commune de l'Ouest lausannois (Ecublens), et 8 communes partenaires, dont St-Sulpice, qui y déverse les eaux usées du quartier de Vallaire.

Déléguee de St-Sulpice : Corinne Willi

- **Entente intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuración des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP de Vidy)**

La station d'épuración des eaux de Lausanne (STEP) vise à épurer les eaux usées de quelque 240'000 habitants de la région lausannoise, soit de la ville de Lausanne et de 15 communes environnantes, dont St-Sulpice. Cette collaboration revêt la forme d'une entente intercommunale, régie par une convention qui fixe notamment la répartition des charges entre les parties prenantes.

Déléguee de St-Sulpice : Corinne Willi

- **Valorsa SA**

Valorsa est une société anonyme de droit public, dont le siège est à Penthaz. Centre de compétence en matière de déchets, elle collecte, transporte, trie, valorise, traite et fait incinérer les ordures ménagères et les déchets urbains (encombrants, verre, etc.) d'un bassin de quelque 200'000 personnes, réparties sur cinq districts de l'ouest du canton. Fort de 95 communes actionnaires, elle compte un Conseil d'administration de neuf personnes nommés pour la même durée qu'une législature communale vaudoise, à savoir 5 ans.

Déléguée de St-Sulpice : Corinne Willi

Finances

- **Caisse intercommunale de pensions (CIP)**

La Caisse intercommunale de pensions a été fondée en 1924 par l'union des principales communes vaudoises sous le nom de Caisse des pensions du personnel des administrations communales. Elle assure principalement les collaborateurs des communes, des associations de communes et autres types de collaborations intercommunales pour la prévoyance professionnelle. Elle prévoit des prestations de retraite pour les assurés et les couvre contre les risques liés au décès et à l'invalidité. Elle compte un Conseil d'administration de 6 membres élus paritairement, 3 représentants des employeurs et 3 représentants des assurés, ainsi qu'une assemblée des délégués où sont représentées toutes les municipalités.

Délégué de St-Sulpice : Etienne Dubuis

- **Commission d'estimation fiscale des immeubles**

Les estimations fiscales des immeubles reviennent à une commission de district. Cette commission se compose de trois membres, un président, un collaborateur du Registre foncier et un représentant de la commune du lieu de situation de l'immeuble. Le Conseil d'Etat nomme le président, le ou les présidents suppléants et le collaborateur du Registre foncier. La municipalité intéressée nomme le troisième membre.

Délégué de St-Sulpice : René Pillar

Logement

- **« Les Estudiantines »**

La société coopérative d'habitation Les Estudiantines a été fondée en 2008 dans le but de mettre sur le marché des logements « estudiantins » à loyers modérés. Reconnue d'utilité publique, elle ne poursuit aucun but lucratif et s'interdit toute opération spéculative. Son Conseil d'administration compte en son sein un membre de la Municipalité de St-Sulpice.

Délégué de St Sulpice : Etienne Dubuis

- **La Société coopérative d'habitation (SCH) - Les Balcons du Léman**

Société coopérative d'habitation fondée en 2013 dans le but d'offrir des logements protégés à loyer modéré sur le territoire de St-Sulpice. Elle s'intéresse à toutes les couches de la population, notamment aux familles, aux personnes handicapées et âgées. Sa direction comprend un représentant de la Municipalité.

Déléguée de la commune : Anne Merminod

- **Plate-forme Logement de l'Ouest lausannois (PFL-OL)**

Soutenue à son lancement par la Confédération et le Canton, la Plate-forme logement de l'Ouest lausannois, est aujourd'hui étroitement liée au SDOL. Elle tente de répondre aux besoins d'habitation à l'échelle régionale.

La PFL-OL accompagne les démarches actives des Communes dans la production de logements, voire le maintien de logements à prix abordables. En 2021, elle a ainsi accompagné la réflexion intermunicipale sur les possibilités qu'offre aux Communes le nouveau droit de préemption, entré en vigueur en 2020.

Délégués de la commune : Les membres de la Municipalité

Mobilité

- **Transports publics de la région lausannoise (TL)**

Les Transports publics de la région lausannoise (TL) exploitent le réseau de transports en commun de l'agglomération lausannoise. Ils prennent en charge chaque jour des centaines de milliers de voyageurs sur une quarantaine de lignes de bus et deux lignes de métro, sans compter un train, le Lausanne-Echallens-Bercher (LEB). Ils forment une société anonyme qui se partage essentiellement entre les communes concernées (67 %) et le Canton (26 %). Le Conseil d'administration se compose en conséquence de représentants de toutes les communes traversées, ainsi que par des délégués du Canton, des syndicats et de la délégation du personnel.

Déléguée de la commune : Cécile Theumann

- **Transports de la région Morges Bière Cossonay (MBC)**

Les Transports de la région Morges Bière Cossonay (MBC) relie 52 localités de l'agglomération morgienne et de ses environs par le bus, le train et le funiculaire. Ils transportent plus de 6 millions de voyageurs par année. Constitués en société anonyme, ils ont pour actionnaires principaux la Confédération, le Canton et des communes (à hauteur de 20 %). Son Conseil d'administration comprend les représentants d'une minorité de communes traversées. St-Sulpice ne figure pas parmi elles.

Déléguée de la commune : Cécile Theumann

Politique

- **Association des communes vaudoises (AdCV)**

L'Association des communes vaudoises (AdCV) est une scission de l'Union des communes vaudoises (UCV) survenue au début des années 2000 à la suite d'un désaccord sur la péréquation financière intercommunale. Représentante de « petites communes riches » sorties perdantes des réformes financières du Canton, elle a profité de la persistance du problème pour se pérenniser et même pour gonfler ses rangs, de 24 communes à l'origine à 72 en 2021.

Fidèle à son histoire, elle a récemment rompu les négociations avec le Canton sur la facture sociale et soutenu une initiative demandant le transfert de la facture sociale au Canton, « SOS Communes ». La fracture entre les deux organisations n'est pas nette cependant. Nombre de communes membres de l'AdCV appartiennent également à l'UCV, à l'instar de St-Sulpice.

Délégué de St-Sulpice : Etienne Dubuis

- **Bureau intermunicipal (BI)**

Le Bureau intermunicipal regroupe les syndics et syndiques des huit communes de l'Ouest lausannois. Il n'a pas de pouvoir décisionnel mais permet à ses membres de s'informer sur la vie du district, de partager leurs expériences et d'élaborer des projets en concertation. Il se réunit six fois par année environ. Sa présidence s'exerce à tour de rôle pendant une année, en suivant l'ordre alphabétique des communes. Elle a été assumée en 2021-2022 par le syndic de Renens, Jean-François Clément.

Représentant de St-Sulpice : Etienne Dubuis

- **Union des Communes Vaudoises (UCV)**

L'Union des Communes Vaudoises, créée en 1909, est une association faîtière engagée à défendre les intérêts des communes en les informant, en les consultant et en les représentant auprès du Canton. Elle encourage parallèlement la formation des autorités communales en dispensant des cours sur de nombreux sujets et en publiant chaque trimestre un magazine à 2500 exemplaires, Point Commune.

L'UCV se compose de différentes structures. Elle est chapeautée par un Comité de 13 membres, tous syndics en fonction (soit le syndic de Lausanne, un syndic par district et les présidents de deux de ses organes, le Groupe des villes et le Groupe des bourgs et villages).

Elle comprend aussi un Conseil de 50 membres (cinq par districts, syndic ou municipaux), un Groupe des villes (qui représente les localités de plus de 7000 habitants, ainsi que les chefs-lieux de district) et un Groupe des bourgs et villages (qui représente les communes de moins de 7000 habitants à raison d'un ou deux délégués par district selon que ce dernier compte moins de 20 communes ou davantage).

Délégué de St-Sulpice au Conseil : Etienne Dubuis

Sécurité

- **Association Intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL)**

L'ORPC-ROL regroupe les huit communes de l'Ouest lausannois. Basée à Chavannes-près-Renens, elle a pour but la mise en application de la Loi du 11 septembre 1995 d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile. Les communes membres mettent gratuitement à disposition de l'ORPC-ROL les constructions, le matériel et les installations nécessaires à l'exercice de ses tâches mais en restent propriétaires.

L'ORPC-ROL compte trois organes : un Comité de direction, constitué de membres des municipalités des huit communes, un Conseil intercommunal, dont les membres sont élus par les Conseils communaux, et une Commission de gestion et des finances, élue par le Conseil intercommunal.

Déléguée de St-Sulpice : Cécile Theumann

- **Conférence des directeurs des polices communales vaudoises**

La Conférence des directeurs des polices communales vaudoises (CDPV) est l'association faîtière politique des Polices communales (PolCom) du canton. Elle est constituée des Municipaux en charge de la sécurité publique des communes réparties au sein des 9 régions PolCom (PolOuest, etc.), ce qui représente 51 communes et 60% de la population vaudoise (476'000 habitants). Elle nomme un Comité dans lequel siège un représentant de chaque Comité directeur des 9 régions.

Délégué de St-Sulpice : René Piller

- **Police de l'Ouest lausannois - Sécurité dans l'Ouest lausannois (POL)**

L'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois » a été créée en 2008 pour regrouper les polices des huit communes du district. Forte de plus de 150 équivalents plein-temps, elle dispose aujourd'hui d'un hôtel de police à Prilly et de deux postes de base à Renens et Ecublens. Elle a joué à l'échelle vaudoise un rôle pionnier de coopération avec la police cantonale dans le projet Regio.

PolOuest est dirigée par un Conseil intercommunal, qui émane des législatifs communaux, et d'un Comité de direction, qui se compose d'un municipal par commune membre. Le Comité de Direction exerce à l'égard du personnel les droits et obligations de l'employeur, soumet au Conseil intercommunal les projets de décisions à adopter et assure la coordination avec les autorités cantonales, particulièrement avec la police cantonale.

Délégué de St-Sulpice : René Piller (vice-président du Comité de direction)

- **Service intercommunal de défense incendie et de secours SDIS Chamberonne**

Le SDIS Chamberonne, fondé en 2007, regroupe les pompiers de Chavannes-près-Renens, Ecublens et St-Sulpice. Il a pour mission emblématique la lutte contre le feu mais intervient aussi pour des inondations, des sauvetages de personnes ou d'animaux, des cas simples de pollution ou encore des alarmes automatiques. Il fournit également des prestations à la communauté comme le service de garde durant des manifestations ou la visite des personnes âgées lors du plan canicule.

Le service est chapeauté par une Commission consultative du feu chargée de préavisier notamment sur le budget, la gestion, la nomination des officiers et les mesures disciplinaires. Cet organe est composé du commandant du corps et de son remplaçant, ainsi que de deux représentants, dont un municipal, par commune.

Déléguee de St-Sulpice : Cécile Theumann

Tourisme

- **Entente intercommunale sur la perception de la taxe de séjour**

Le tourisme est un secteur économique clé pour la Ville de Lausanne et sa région. Il est soutenu par une Entente intercommunale sur la perception de la taxe de séjour, appelée aussi Communauté touristique de la région lausannoise. Cette organisation gère un fonds dédié, le Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL), qui finance autant des infrastructures que des projets. Neuf communes, dont St-Sulpice, en font partie.

Le règlement intercommunal sur la taxe de séjour donne à la « Commission de la taxe de séjour » la responsabilité de contrôler la perception et l'utilisation de la taxe. Il la charge aussi de superviser les activités du FERL et de traiter les contestations éventuelles des communes concernant l'application du règlement.

Déléguee de St-Sulpice : Anne Merminod

- **Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise**

Le Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise a été créé en 1988 pour aider quatre institutions phares : le Bêjart Ballet Lausanne, le Théâtre de Vidy, l'Opéra de Lausanne et l'Orchestre de chambre de Lausanne. Une vingtaine de communes, dont St-Sulpice, ont signé sa convention et possèdent un droit d'accès à ses organes, l'Assemblée générale et le Comité de gestion.

Déléguee de St-Sulpice : Anne Merminod

UNE FONCTION SOUS-ÉVALUÉE

Les pourcentages d'activité prévus pour les membres de la Municipalité sont largement fictifs.

Dans le contexte actuel de St-Sulpice, un syndic ne peut pas remplir convenablement sa tâche avec le **60 %** qui lui est en principe octroyé. Il a besoin d'un bon **100 %** pour l'assumer. Le même décalage existe dans le cas des municipaux : un **35 %** leur est réservé, alors que leur fonction requiert facilement **60 %**.

Cette réalité a pour effet qu'il est difficile à des personnes exerçant un métier, aussi efficaces soient-elles, de travailler au sein d'une municipalité. Elle les oblige à réduire leur temps de travail ou à accumuler les heures supplémentaires. Des retraités ou des préretraités ont moins de mal à s'y adapter, ce qui explique, en partie du moins, pourquoi ils sont proportionnellement nombreux à siéger à l'exécutif.

Il faut s'attendre à ce que cela continue... à moins d'un changement de pratiques.

Ce changement pourrait prendre plusieurs formes : celle d'une Municipalité élargie à sept membres ; celle d'un exécutif rétribué à la hauteur de ses horaires réels ; ou celle d'un collègue allégé de certaines responsabilités au profit de l'administration.

Ce troisième scénario aurait deux conséquences : le cercle des cadres devrait être sensiblement renforcé et une partie plus importante du pouvoir de décision passerait du personnel politique au personnel administratif. Une telle évolution est possible. Mais est-elle souhaitable ?

Chacune de ces trois solutions compte, comme la situation actuelle, des avantages et des inconvénients. La Municipalité ne se prononce pas à leur sujet. Son seul objectif, ici, est de rappeler la réalité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Dans le contexte très spécifique des restrictions dues aux mesures sanitaires, le Secrétariat municipal a assumé sans discontinuer son rôle de liaison entre les pouvoirs exécutif et législatif, entre le niveau politique et le niveau administratif, entre les entités de l'administration communale et, enfin, entre l'administration communale et les citoyens. Ce qui représente d'innombrables tâches au quotidien.

CHANGEMENT DE SECRÉTAIRE

M. Nicolas Ray, secrétaire municipal, a quitté ses fonctions à l'automne. Mme Jocelyne Winkelmann, secrétaire municipale adjointe, puis M. Yvan Cheseaux, secrétaire municipal itinérant, ont assumé son remplacement en attendant l'entrée en fonction de son successeur début 2022.

La transition a exigé du personnel du Greffe, Mmes Jocelyne Winkelmann et Martine Roberto, un engagement intense, à la limite de ce qui pouvait leur être demandé.

SOUTIEN AUX SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

Le Secrétariat municipal a assisté l'exécutif communal lors de 44 séances ordinaires de Municipalité et établi autant de procès-verbaux.

Pour cette tâche, un nouveau système informatique de gestion des séances a été installé. Les données du logiciel précédent ont pu être intégrées depuis 2015. Ce qui permet à chacun de poursuivre son travail avec l'ensemble de la documentation de l'année et des années précédentes.

Comme le montre le tableau ci-contre, sur l'ensemble de 2021, le Secrétariat a géré et/ou organisé le suivi de 792 décisions. Cela donne une moyenne de 66 décisions par mois, avec des pics d'activités aux mois de mai et novembre. Il s'agit du volume annuel le plus élevé depuis 2018.

L'organisation des séances a dû s'adapter au contexte des mesures sanitaires. Les 22 premières séances de l'année, jusqu'à fin juin, ont été menées en présentiel et par vidéoconférence, avec l'utilisation d'un système spécifique à la salle des Combles de la Maison de commune.

Une séance estivale a été réalisée au refuge du Laviau, puis les séances ont repris soit à la salle des Combles, soit en salle de Municipalité.

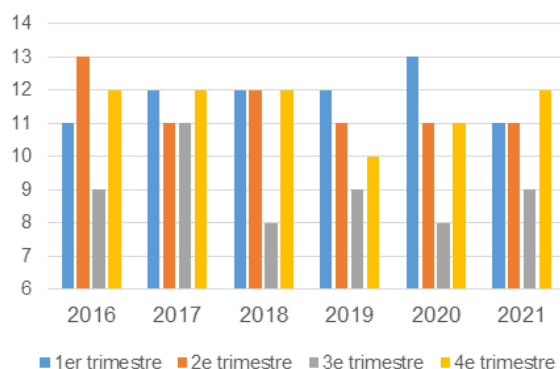
RÉDACTIONS DIVERSES

Le Secrétariat a pour tâche quotidienne l'ouverture et l'acheminement d'un courrier aussi volumineux que varié aux entités internes. Il centralise aussi la rédaction et l'expédition du courrier municipal à l'attention de nombreux acteurs extérieurs.

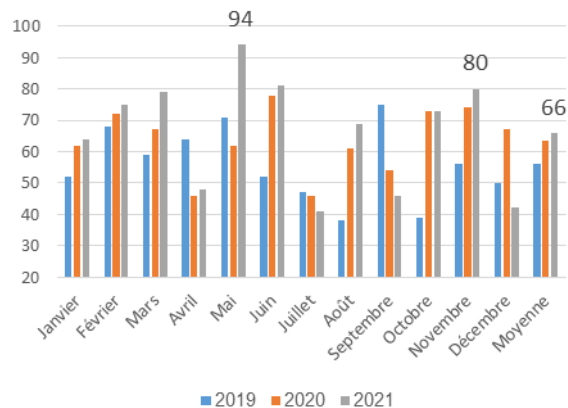
Depuis 2021, les courriers et courriels entrant au Secrétariat municipal et rédigés par lui sont systématiquement numérisés.

En plus des correspondances courantes, le Secrétariat a encadré la publication de nombreux préavis.

Gestion de séances officielles de la
Municipalité 2016-21



Gestion de décisions municipales par mois
2019-21



AUTORISATION DE MANIFESTATIONS

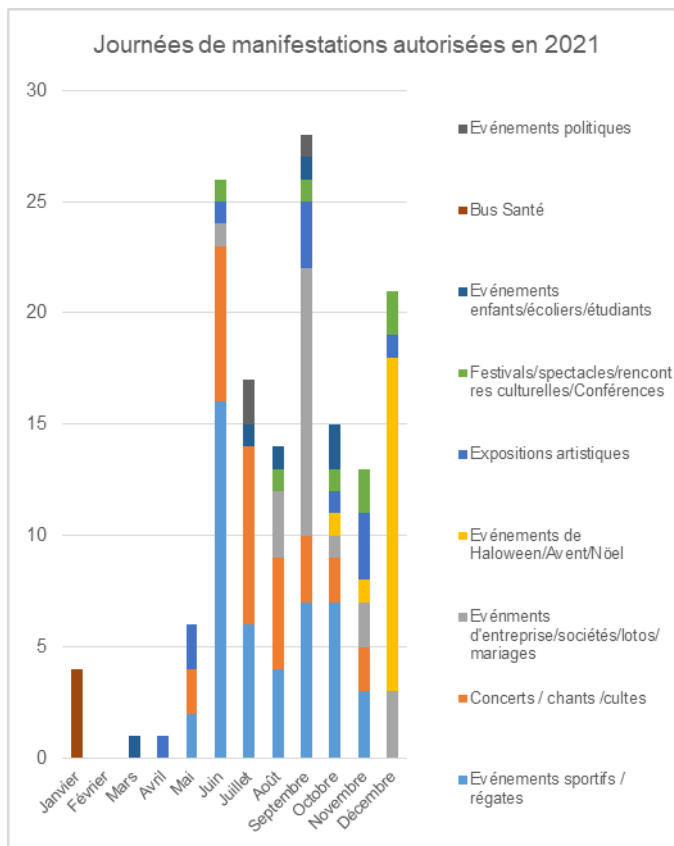
Le Secrétariat municipal joue un rôle de liaison entre les sociétés locales et la police du commerce pour les autorisations de manifestations demandées par les sociétés locales ou les groupes de citoyens.

Le tableau ci-contre illustre la diversité des manifestations autorisées au cours de l'année.

On remarque clairement dans les premiers mois de l'année une société civile aux activités fortement réduites par les restrictions sanitaires, jusqu'à la campagne de vaccination qui a touché le grand public au printemps.

Les manifestations ont connu un net regain à partir du mois de mai, et ce jusqu'à la fin de l'année malgré les quatrième et cinquième vagues de la pandémie.

Diverses célébrations ont pu ainsi se tenir durant la période de l'Avent et de Noël, sans atteindre pour autant leur amplitude habituelle.



NATURALISATIONS

Le Secrétariat municipal apporte un soutien à la commission des naturalisations. En 2021, il a assuré la gestion de 74 dossiers traités selon la nouvelle procédure en collaboration avec le Canton.

Cette activité a représenté en début de processus 42 convocations écrites et demandes de documents (dont 1 a requis des demandes d'explications complémentaires) et 7 avis de réception de candidatures exemptées d'examen.

Au terme de la démarche, 37 avis de clôture de procédure et 41 lettres de confirmation d'octroi de la bourgeoisie ont été rédigés. Parmi ces dossiers, 5 ont fait l'objet de demandes d'explications complémentaires. Une candidature a reçu un préavis négatif puis une décision finale négative.

Ont obtenu la nationalité suisse en 2021 :

Pays d'origine	Dossiers	Personnes
Allemagne	2	2
Brésil	-	1
Chine	1	1
Espagne	3	3
États-Unis	3	3
France	16	24
Irlande	1	3
Italie	3	5
Pologne	1	3
Portugal	2	2
Singapour	-	1
Tchécoslovaquie	1	1
Ukraine	1	4
Total	34	53

Dossiers en cours au 31.12.2021 :

Fin 2021, 77 dossiers concernant 137 personnes étaient en cours de traitement, dont 51 dossiers concernant 84 personnes reçus durant l'année. Le nombre de dossiers en cours de traitement continue donc d'augmenter régulièrement au fil des ans (en 2020 : 61 dossiers concernaient 97 personnes).

Le nouveau droit des naturalisations

Le ressortissant étranger qui souhaite déposer une demande de naturalisation doit être au bénéfice d'un permis d'établissement C et avoir vécu 10 ans en Suisse. Il lui est demandé d'attester de ses compétences linguistiques françaises, orales et écrites. Il doit en outre ne pas avoir bénéficié de l'aide sociale durant les 3 années précédant le dépôt de sa demande et afficher un passé judiciaire irréprochable.

Les candidats à la naturalisation adressent leur dossier directement au Service cantonal de la population, qui se charge de l'instruction de la demande et contrôle le respect des conditions formelles requises.

Les dossiers sont ensuite remis à la commune de domicile des candidats, qui traite la phase communale de la procédure. Cette étape consiste en l'analyse des conditions matérielles, notamment du degré d'intégration du demandeur qui doit passer un test écrit de connaissances élémentaires géographiques, historiques et politiques portant sur la Commune, le Canton et la Confédération. C'est la Commune qui fait passer le test, si possible en présence d'un membre de la Municipalité. Quant aux rapports administratifs de police, ils continuent d'être établis par la Police de l'Ouest lausannois, section police administrative, à Prilly.

Les informations détaillées relatives à la nouvelle procédure peuvent être consultées sur le site Internet du canton de Vaud : www.vd.ch/naturalisation.

PARCAGE ET AMARRAGE

Le Secrétariat gère les autorisations de parage sur la voie publique, soit les demandes de macarons.

En 2021, 24 demandes de macaron de la part des citoyens non membres du personnel ont été traitées (en léger recul par rapport à 27 en 2020). Parmi ces demandes, 13 autorisations ont été délivrées, 9 ont été refusées et 1 a été remboursée à titre exceptionnel. En fin d'année, 1 dossier était en attente suite à une demande de documentation.

Enfin, 5 demandes formulées au mois de juin pour des macarons temporaires ont été traitées : il s'agit de demandes spécifiques pour des chantiers et travaux de construction.

Outre le parage, le Secrétariat gère 59 places d'amarrage sur la rive est de la Venoge (avec 8 changements en cours d'année) et 15 places au port Tissot.

AUTRES CONTRIBUTIONS

- **Réceptions** : Le Secrétariat municipal a pour habitude d'organiser diverses réceptions à l'intention des jeunes gens ayant atteint leur majorité, des personnes naturalisées en cours d'année et des nouveaux habitants. En raison de la situation sanitaire, il a dû y renoncer en 2021, comme cela avait déjà été le cas l'année précédente.
- **Passeport-vacances** : Ce dispositif est destiné aux élèves de la région lausannoise nés entre 2006 et 2012. Le passeport, dans sa version traditionnelle valable deux semaines, coûte CHF 45.00, ou CHF 40.00 dès le deuxième enfant de la même famille, ou CHF 25.00 dans sa version « farniente ». Cette activité a été affectée par le contexte sanitaire. Alors que la distribution prévue était de 270 passeports pour 26 classes, seuls 11 ont été distribués pour le mois de juillet (plus 1 passeport farniente), et 8 pour le mois d'août.
- **Décès et inhumations** : 32 dossiers ont été gérés en 2021.

RESSOURCES HUMAINES

1. Effectifs du personnel communal

Au 31 décembre 2021, le total des effectifs s'était porté à **68 collaborateurs (5 postes vacants), correspondant à 46,49 EPT.**

La répartition par service se présente ainsi :

Liste du personnel fixe	Nombre	EPT
Greffes (y compris Office de la population et réception)	7	5.7
Ressources humaines (SRH)	1	0.8
Finances (SFIN)	4	3.3
Déléguée à la promotion économique, développement durable et tourisme	1	0.6
Voirie	8	7
Technique (STECH)	3	2.8
Déléguée travaux (Technicienne de chantier)	1	1
Bâtiments (SBAT)	6	4.5
Église	2	0.85
Enfance et Jeunesse (E & J)	35	19.94
Total	68	46.49

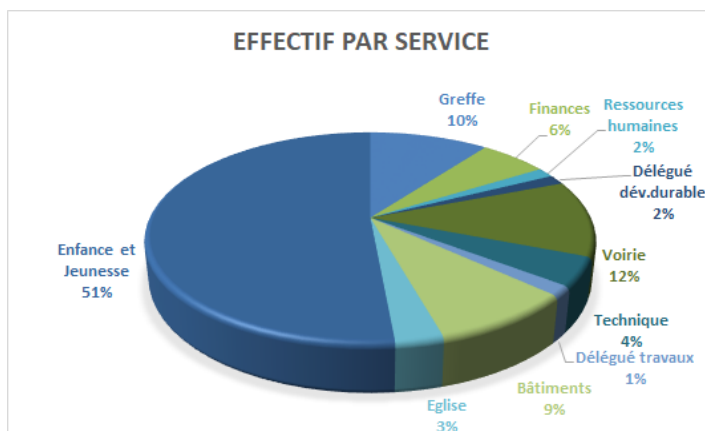
Les effectifs non considérés dans ce tableau sont :

- les apprentis, les stagiaires et les auxiliaires sur appel, comme détaillés ci-dessous.

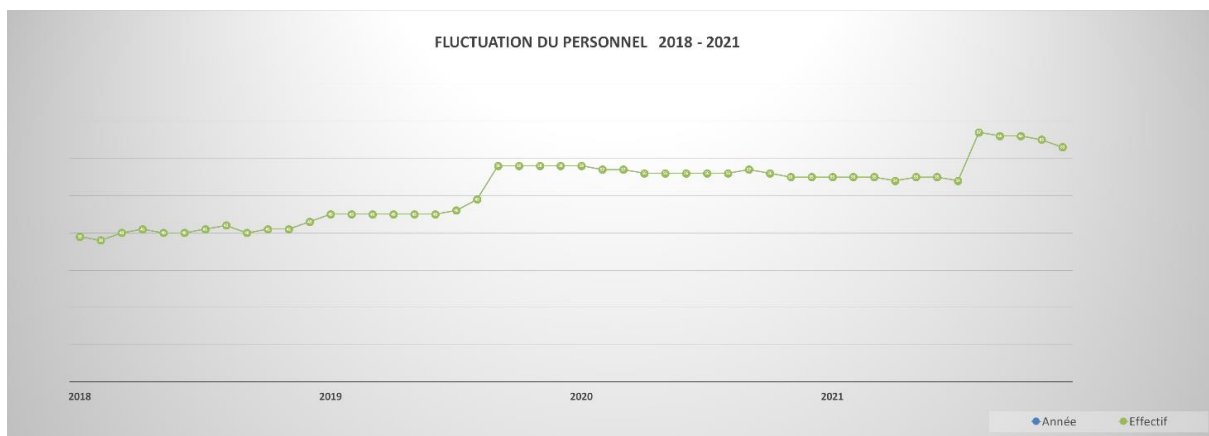
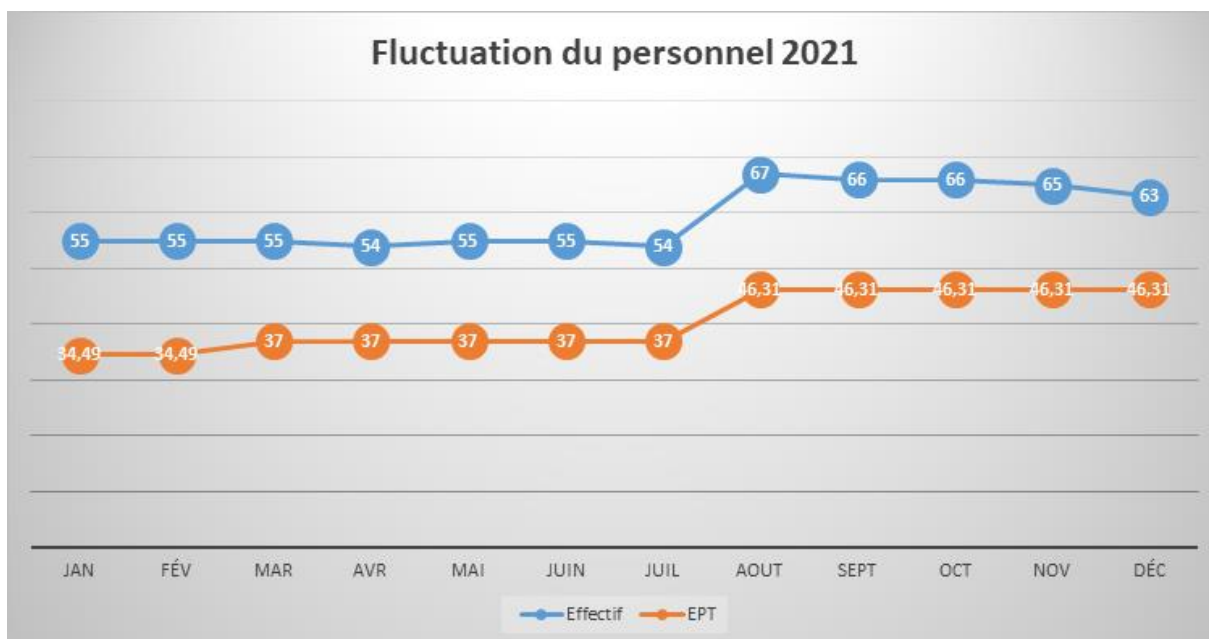
Service	Liste des auxiliaires à horaires variables ayant travaillé en 2021	Nombre
Greffes	Apprenti employé de commerce	2
Greffes	Huissier communal	1
Greffes	Stagiaire employée admin. ORIF	1
Voirie	Stagiaire job d'été voirie	2
Voirie	Stagiaire institut de Lavigny	1
Voirie	Stagiaire OSEO	1
Voirie	Écoliers du programme Lift	2
SBAT	Aide-conciergerie (refuge du Laviau)	1
SBAT	Stagiaire job d'été aide-conciergerie	5
SBAT / RH	Écolier du programme Lift	1
SBAT	Remplaçant sacristain	1
SBAT	Remplaçant organiste	2
SFIN	Aide de bureau	1
E & J	Remplaçant encadrant réfectoire	2
E & J	Remplaçant éducateur UAPE	3
E & J	Remplaçant éducateur garderie	6
Bibliothèque	Aide-bibliothèque	2
	Total	34

Répartition des services communaux

Le service Enfance et Jeunesse comprend de loin l'effectif le plus important avec 51 %.



Fluctuations du personnel



Le taux de rotation 2021 est en augmentation avec un taux de 25,35 %.



Les entrées et sorties en détail

Au cours de cet exercice, 15 départs ont été enregistrés.

Le service le plus impacté par la rotation d'équipe est celui de l'Enfance et Jeunesse, qui compte 21 engagements fixes (principalement dû à l'ouverture de la garderie) et 9 sorties. 6 employés sur 9 ont donné leur démission pour des prestations plus attractives dans d'autres communes.

Démission	9
Licenciement	3
Résiliation durant le temps d'essai	1
Départ retraite	2
Total	15

En 2021, 25 engagements ont eu lieu, dont 17 étaient planifiés.

Service	Poste	Date	Commentaires
E&J	Chef de service E&J 50 %	Janvier	A 50 % puis dès septembre à 70 %
SBAT	Aide-concierge	Mars	Remplacement poste à poste
E&J	Directrice garderie 80 %	Mars	Nouveau poste
E&J	Secrétaire garderie 40 %	Juin	Nouveau poste
SFIN	Gestionnaire salaires 50 %	Juin	Nouveau poste
E&J	12 éducatrices de l'enfance	Août	Nouveaux postes
E&J	Intendance garderie 70 %	Août	Nouveau poste
STECH	Assistant technique	Septembre	Remplacement poste à poste
E&J	Éducatrice de l'enfance UAPE	Septembre	Remplacement poste à poste
E&J	3 encadrants réfectoire	Septembre	Remplacement poste à poste
E&J	Éducatrice de l'enfance UAPE	Octobre	Remplacement poste à poste
Développement durable	Déléguée développement durable et promotion économique 60 %	Octobre	Remplacement poste à poste (baisse de 20 %)

Mouvements internes

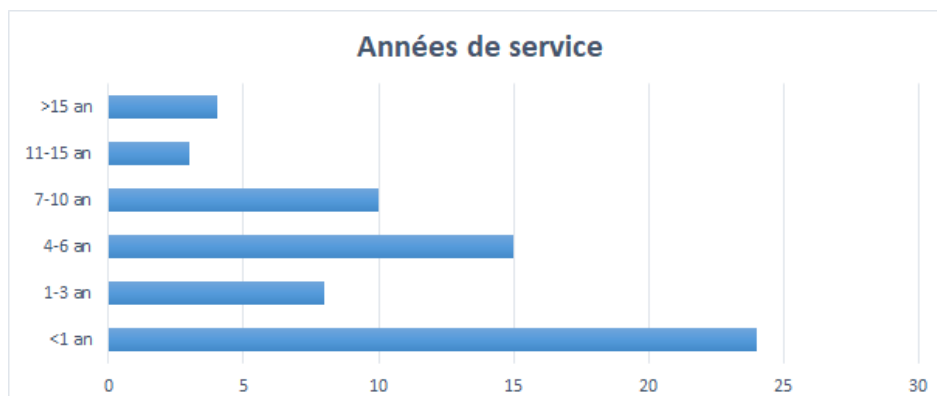
Les réorganisations suivantes ont eu lieu dans les services ou dans les postes, de façon temporaire ou fixe :

Service	Poste	Commentaires
E & J	7 encadrants réfectoire	Réorganisation des équipes et mise en conformité des contrats de travail annualisé et auxiliaire pour la rentrée d'août.
STECH	Adjointe service technique	Suppression du poste d'adjointe. Un poste de délégué « technicienne de chantier » a été créé afin de répondre à la nouvelle organisation dès juillet.
GREFFE	Secrétaire municipale adjointe et secrétaire municipal ad intérim	Suite au départ du secrétaire municipal, la recherche d'un candidat adéquat et de surcroît disponible s'est avérée compliquée malgré les 6 mois de dédite. Nous avons dû solliciter temporairement l'aide de la secrétaire municipale adjointe pour certaines tâches principales du poste et engager à temps partiel un secrétaire municipal temporaire pour faire la jonction sur deux mois.
GREFFE	Réceptionniste et employé de l'office de la population	Nomination d'un préposé ad intérim durant l'absence maladie de longue durée de la préposée en fin d'année.

Années de service

Un jubilé a été fêté cette année : 1 personne à 20 ans de fidélité.

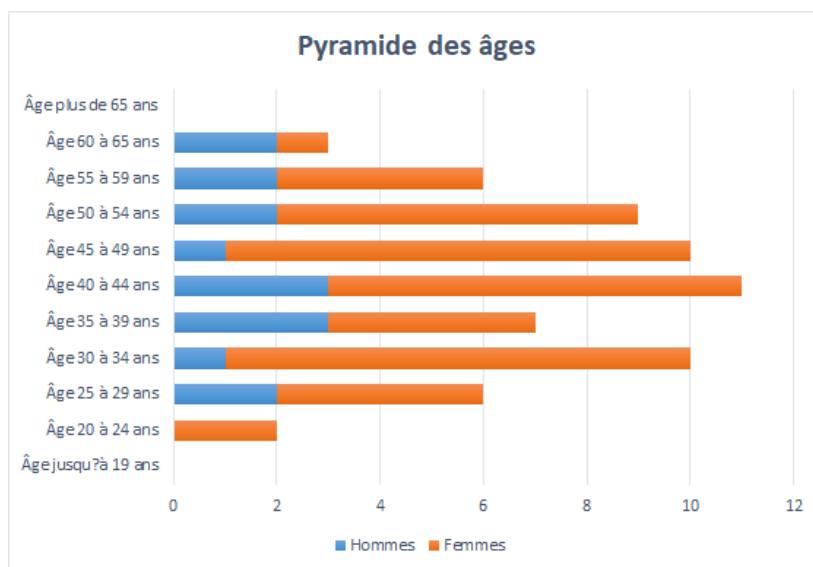
La majorité des effectifs (40 collaborateurs) a été engagée il y a moins de 4 ans.



Pyramide des âges

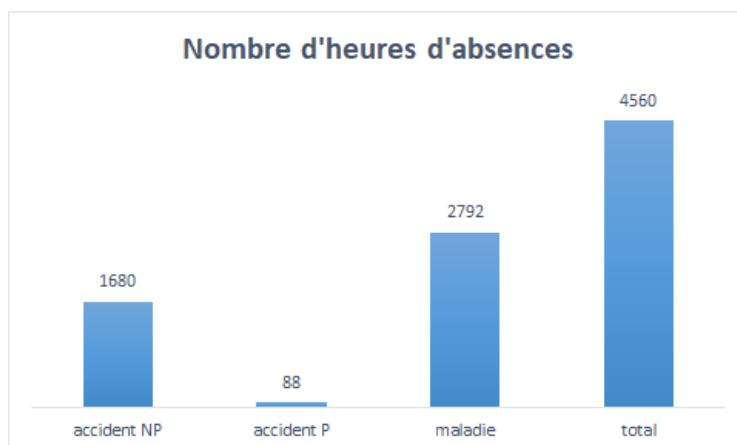
St-Sulpice compte 48 collaboratrices et 16 collaborateurs.

Les premières ont un âge moyen de 41 ans, les seconds de 44 ans.



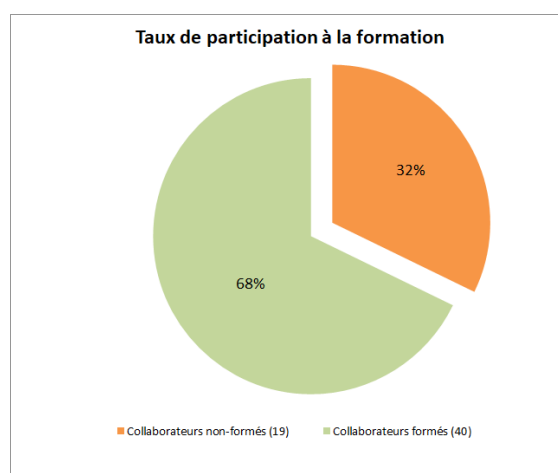
Taux d'absentéisme

Le taux d'absentéisme s'est élevé à 6% en 2021 au sein du personnel. Il a été impacté par trois cas d'arrêt maladie de longue durée (1'808 heures) et 1 cas d'absence pour accident non professionnel (1'536 heures), alors que le nombre d'heures théorique total par employé est de 1'880 heures travaillées. Pour référence, le taux d'absentéisme annuel en Suisse est estimé à environ 3,8% du temps de travail, soit 8,3 jours d'absence par collaborateur.



Formation des collaborateurs

105 jours de formation ont eu lieu en 2021 pour 40 collaborateurs, soit environ 2,5 jours en moyenne de cours par personne concernée. Les formations reportées de 2020 représentent les 2/3.



2. Événements particuliers et réalisations

- Mise au concours de 10 postes, représentant environ 820 postulations à traiter ;
- Traitement de 82 candidatures spontanées ;
- Établissement et modifications de 44 contrats de travail et d'auxiliaire ;
- Gestion et suivi de 16 déclarations d'accident et maladie à l'assurance ;
- Reprise de la révision du règlement du personnel avec la nouvelle Municipalité ;
- En lien avec notre directive sur la protection de la personnalité, adoption d'un mandat avec une personne de confiance.

3. Soutien des jeunes de la commune et personne en difficulté d'insertion professionnelle

La Commune de St-Sulpice soutient l'intégration des jeunes au monde du travail sous différentes formes :

- Apprentissage formation initiale : un apprenti de commerce a obtenu son CFC en juillet 2021 et un nouvel apprenti employé de commerce a été engagé ;
- Dans le cadre du projet LIFT : St-Sulpice a accueilli 3 jeunes en difficulté scolaire au Collège des Pâquis, à l'administration et à la voirie à raison de 2 heures par semaine durant 3 mois ;
- Jobs d'été : 7 jeunes ont eu la possibilité de faire un stage au Collège des Pâquis, dans les bureaux communaux et à la voirie ;
- Un partenariat avec l'Institution de Lavigny, « l'atelier Jardins de Tolochenaz », a été conclu à la voirie en accueillant un employé de l'institut à raison d'une journée par semaine durant 4 mois. Ce travail a permis à cette personne de poursuivre le développement de ses capacités professionnelles et relationnelles dans un nouvel environnement ;
- OSEO (Œuvre suisse d'entraide ouvrière) : deux demi-journées de stage à la voirie ont été organisées ;
- ORIF (Organisation romande pour la formation et l'intégration professionnelle): un stage de 6 mois non rémunéré a été réalisé au greffe par une personne en difficulté de réinsertion.

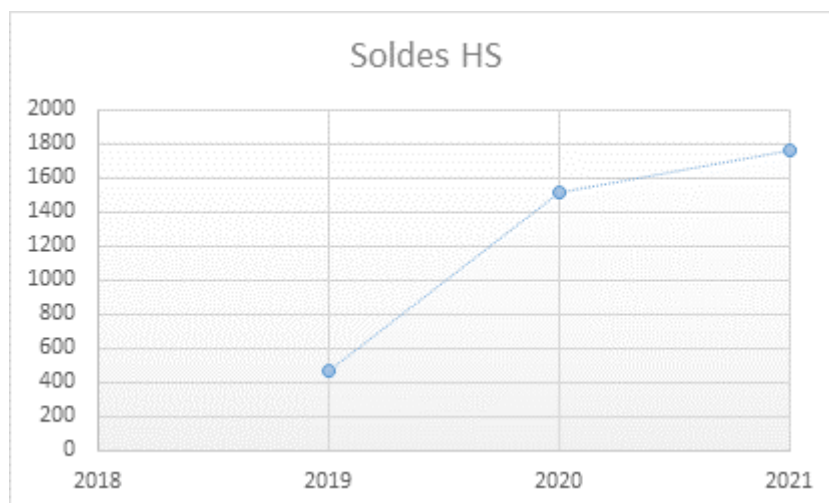
Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires (HS) se sont accumulées ces trois dernières années au sein du personnel.

Au 31.12.19, **708 heures**, dont 245 heures compensées, solde de 463 heures.

Au 31.12.20, **2'295 heures**, 782 heures compensées, solde de 1'513 heures.

Au 31.12.21, **3'142 heures**, 1'381 heures compensées, solde de 1'761 heures.



(Tableau : La courbe se casse en raison des soldes payés suite à de nombreux départs. Elle reste néanmoins élevée).

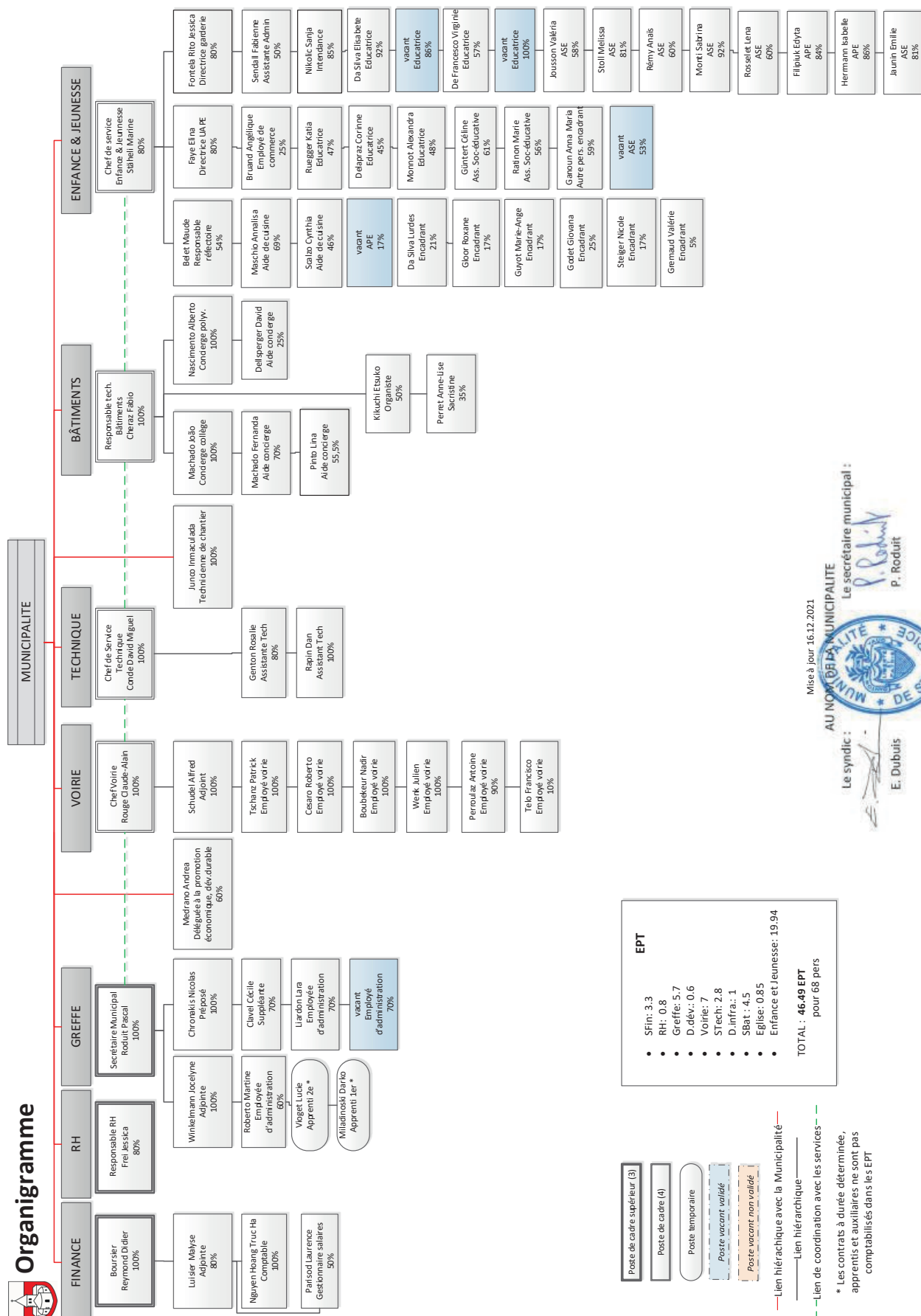
Nos constatations :

- Il existe un fort déséquilibre entre la charge de travail et les ressources à disposition.
- Le nombre d'heures supplémentaires ne cesse de croître et ces heures ne peuvent plus être compensées en temps.
- L'absence d'une personne entraîne des heures supplémentaires à l'équipe restante.
- Les heures supplémentaires qui ne sont pas compensées au fur et à mesure représentent un risque opérationnel et/ou financier sous forme de :
 - o Stress et tensions (conflits relationnels)
 - o Épuisement des collaborateurs (erreur d'inattention, arrêt maladie)
 - o Démotivation (baisse de performance)
 - o Sentiment d'exploitation (conflits, départs)
- Les heures supplémentaires qui ne sont pas compensées au fur et à mesure représentent aussi un risque opérationnel et/ou financier lors du départ de l'employé sous forme de :
 - o Départ sans délai
 - o Manque de suivi des tâches
 - o Paiement d'un solde conséquent.

Notre conclusion : le traitement de ces heures supplémentaires doit être étudié rapidement.

Jessica Frei
Responsable Ressources humaines

Organigramme au 31.12.2021



EPT

- SFin: 3.3
- RH: 0.8
- Greffe: 5.7
- D.dév: 0.6
- Voirie: 7
- STech: 2.8
- D.infra: 1
- SBat: 4.5
- Eglise: 0.85
- Enfance et Jeunesse: 19.94

TOTAL : 46.49 EPT
pour 68 pers

Poste de cadre supérieur (3)

Poste de cadre (4)

Poste temporaire

Poste vacant validé

Poste vacant non validé

— Lien hiérarchique avec la Municipalité —

— Lien de coordination avec les services —

* Les contrats à durée déterminée, apprentis et auxiliaires ne sont pas comptabilisés dans les EPT

Mise à jour 16.12.2021

Le syndicat : 

Le secrétaire municipal : P. Roduit

E. Dubuis

INFORMATIQUE

UNE GALAXIE DE PRESTATAIRES

Le parc informatique communal fonctionne grâce à une galaxie de prestataires, que ce soit dans le domaine du hardware (le matériel) ou dans celui du software (les logiciels).

Fin 2021, son hardware (fibre optique, serveurs, antennes, commutateurs, ordinateurs, imprimantes, etc.) était assuré par six prestataires. Et son software (bureautique, finances, office de la population, contrôle des présences, réunions de municipalité, réfectoire, site internet, guichet cartographique, etc.) recourait à une bonne dizaine de sociétés.

Dans le domaine du hardware, le parc d'ordinateurs a été porté à 20 desktops (ordinateurs fixes) et à 27 laptops (ordinateurs portables) fin 2021.

Dans le domaine du software, les principaux développements ont concerné la bureautique, avec le passage de Windows 7 à Windows 10, ainsi que les services des finances et de la population, avec le changement de version bisannuel de leurs programmes Abacus et Nest. Cette migration aussi longue (plusieurs semaines) que délicate (elle touche les données les plus confidentielles de l'administration) s'est déroulée sans encombre.

L'événement le plus marquant de l'année 2021 a été l'arrivée d'un nouveau prestataire, engagé en 2020 pour remplacer la commune de Prilly dans les domaines essentiels des acquisitions, de la maintenance et du support. Ce changement a été causé par la décision de Prilly de renoncer à sa fonction de support informatique de St-Sulpice faute d'y trouver son compte.

Le nouveau venu, Malera a rapidement pris le parc informatique en main. Il a notamment mis en place un inventaire complet du matériel, réalisé un grand nombre de mises à jour, ajouté de nouveaux postes, équipé la nouvelle garderie, commandé des logiciels, analysé les besoins, réalisé des tâches d'optimisation, donné des conseils de sécurité. Et ce tout en assurant la maintenance du matériel et le soutien des utilisateurs.

La commune n'a pas la taille critique pour avoir son propre service informatique, qui suppose l'existence d'au moins 1,5 équivalent plein temps, soit la présence de deux personnes, l'une remplaçant l'autre en cas d'absence. Dans ce contexte, Malera a joué le rôle de service informatique de la Commune. Elle s'est montrée à la hauteur de ses responsabilités grâce à l'étendue de ses compétences, à la richesse de son réseau de prestataires et à la rapidité de ses interventions à distance ou en présentiel.

La Municipalité a décidé de conserver l'option du privé prise en 2020 afin de tester sa fiabilité et son coût sur la durée.

LE TÉLÉTRAVAIL

La pandémie de Covid-19 a continué à marquer le travail des services communaux en 2021, comme elle l'avait fait en 2020. L'absence de nombreux collaborateurs pour raison de confinement a été fréquemment palliée par le recours au télétravail, ce qui a permis à l'administration communale de poursuivre ses activités presque normalement.

Si le télétravail a eu cet effet positif, il a parallèlement pesé de deux manières sur le coût du travail.

En premier lieu, il a poussé à l'achat d'ordinateurs portables - une dépense qui a cependant paru d'autant plus adéquate que le télétravail est destiné à survivre sous une forme ou sous une autre à l'épidémie et que le matériel acquis continuera à servir pendant des années. En second lieu, le télétravail a placé les collaborateurs concernés dans un cadre de travail inhabituel, qui a favorisé les appels à l'aide auprès de Malera et, donc, alourdi le prix du support.

Le personnel a passé un total de 3'910 heures en télétravail au cours de l'année 2021. 21 collaborateurs y ont recouru, ce qui représente une moyenne de 186 heures par employé concerné. A titre de comparaison, un employé à 100% travaille 1880 heures par année.

Au total, l'expérience s'est révélée positive, les gains en temps de travail l'emportant largement sur les coûts.

LE PIRATAGE

La cyberattaque dont a été victime en milieu d'année la Commune de Rolle a semé la consternation. Elle a brusquement révélé la grande vulnérabilité informatique des administrations communales, ce d'autant que d'autres attaques du même genre ont rapidement suivi. Le tableau était très inquiétant. Aux dires de certains spécialistes, l'insécurité était assurée avec, d'un côté, des armées de pirates disséminées aux quatre coins du monde à la recherche de « bonnes affaires », de l'autre un petit pays riche réputé confiant, pour ne pas dire naïf, bref une proie parfaite.

Les Communes vaudoises se sont aussitôt mobilisées contre le danger, aidées en cela par les autorités fédérales et cantonales, qui ont multiplié les avertissements, les conseils et les cours de cybersécurité. La Direction générale du numérique et des systèmes d'information a par exemple envoyé le 15 octobre aux administrations intéressées un rappel des caractéristiques des attaques et des principales mesures à prendre pour réduire le risque.

Les pirates s'introduisent dans les systèmes informatiques en profitant d'une ou de plusieurs vulnérabilités techniques ou humaines, comme des liens ou des pièces jointes « piégées ». Une fois dans la place, ils ont pour stratégies préférées de rendre indisponibles les bases de données en les cryptant ou de voler leurs contenus, l'une n'excluant pas l'autre bien entendu. Dans les deux cas, une rançon est demandée contre la promesse de décrypter les données ou de restituer des contenus. Le dommage peut être important à différents égards, à commencer par la paralysie prolongée des services communaux.

Les mesures de précautions sont multiples. Elles vont d'un renforcement des dispositifs automatiques de défense à la formation des utilisateurs (le problème se situe souvent « entre la chaise et le clavier »), en passant par un contrôle rigoureux des accès et des sauvegardes régulières. Au cours de l'automne, la commune de St-Sulpice s'est efforcée comme beaucoup d'autres d'élever son niveau de sécurité dans ces différents domaines. Un effort condamné à durer, sans assurance de se prémunir à 100 %.

L'EXPLOSION DES COÛTS

Le changement de prestataire informatique en matière de maintenance et de support, soit le passage de la commune de Prilly à une société privée, a eu pour conséquence une très forte augmentation des coûts. Les prix pratiqués par Prilly étaient très inférieurs à ceux du marché, alors que les prix pratiqués par Malera leur correspondent, tout en restant modestes comparativement à d'autres sociétés.

Cette hausse a été très largement sous-estimée dans le budget 2021. Le budget de la maintenance, fixé à CHF 105'000 a été dépassé le 8 avril déjà, suite à quoi, le 23 juin, le municipal chargé de l'informatique a annoncé au Conseil communal un « dépassement budgétaire (...) de l'ordre de CHF 35'000 à 40'000 ».

Ce dépassement a été à son tour dépassé le 2 août pour s'établir au double, à CHF 80'000, à la fin du mois d'octobre. Le nouveau municipal chargé de l'informatique a pris la mesure de ce « dépassement du dépassement » en préparant le budget 2022. Il en a averti la Commission de gestion et des finances (COGEFI) lors de sa réunion du 22 novembre, puis le Conseil communal lors de sa séance du 15 décembre.

La Municipalité a souhaité traiter ce dépassement en demandant rétroactivement dans un préavis (N°02/22) un crédit complémentaire de CHF 60'000 lors de la séance suivante du Conseil communal. Mais elle y a renoncé en dernière minute suite à l'annonce de nouvelles dépenses et pris l'option de revenir sur le problème à l'occasion des comptes et du rapport de gestion, une fois la situation finale connue.

Les coûts ont été sous-estimés tout au long de l'année 2021. Mais une plus grande attention de l'exécutif n'aurait pas permis de les réduire. Leur hausse est due au changement de paradigme qu'a représenté le passage du public au privé, pas à des dépenses inconsidérées ou à des gaspillages. La nouvelle Municipalité en a pris acte en élevant dans le budget 2022 les « Frais maintenance informatique » (ligne 1900/3101.002) à la hauteur du montant attendu dans les comptes 2021, soit à CHF 197'000. Elle s'est parallèlement engagée auprès de la COGEFI à lui communiquer au terme du premier semestre 2022 une « stratégie informatique » destinée à décrire ses intentions.

OBSOLESCENCE

Une diminution de ce budget n'est pas à l'ordre du jour. A la maintenance quotidienne du parc informatique et aux achats courants s'ajoute la nécessité de renouveler de nombreux appareils guettés par l'obsolescence. Des serveurs et des ordinateurs trop anciens ne posent pas seulement des problèmes de fiabilité au risque de ralentir le travail, ils réduisent aussi la capacité du matériel à résister aux attaques.

Nombre d'appareils utilisés dans l'administration sont aujourd'hui menacés d'obsolescence. De manière générale, les ordinateurs le sont après 3 à 5 ans d'utilisation, les serveurs après 5 à 10 ans, les switches et les routeurs après 5 à 10 ans. Or, une partie du parc informatique communal a atteint cet âge. Cela signifie que leur remplacement progressif devra commencer sans plus attendre, selon un calendrier qui reste à établir.

OFFICE DE LA POPULATION ET RÉCEPTION

Les tâches de l'Office de la population et réception (OPR) sont diverses et variées. Elles nécessitent de la polyvalence et une grande aptitude à l'écoute. D'autant que, points d'entrée fréquents de l'administration communale, ses guichets en sont la vitrine pour de nombreux habitants ou personnes de passage.

L'équipe de l'OPR se compose d'un responsable à un taux d'activité de 100% et de trois collaborateurs à un taux d'activité de 70% chacun.

DÉMOGRAPHIE

Le rôle premier d'un office de la population est la gestion du registre des habitants. Une fonction centrale, puisque d'autres services en ont besoin pour accomplir leurs tâches : le secrétariat municipal s'en sert, par exemple, pour traiter les demandes de naturalisation et le service des finances pour effectuer nombre de ses facturations.

Ce registre alimente également des bases de données officielles cantonales et fédérales comme le registre cantonal des personnes. Il permet aussi d'établir toutes sortes de statistiques.

St-Sulpice en chiffres :

Population résidente permanente

Population suisse et étrangère établie avec une durée de séjour d'au moins un an, y compris les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis au moins un an.
(Source : STATVD, Statistique annuelle de la population)

En 2019	En 2020	En 2021
4'717	4'909	4'932

Population non permanente (résidence secondaire)

Personnes ayant une résidence principale hors de St-Sulpice mais résidant plus de 90 jours sur le territoire communal.

En 2019	En 2020	En 2021
164	155	166

Mutations / Événements

Ces événements concernent aussi bien les résidents suisses que les résidents étrangers.

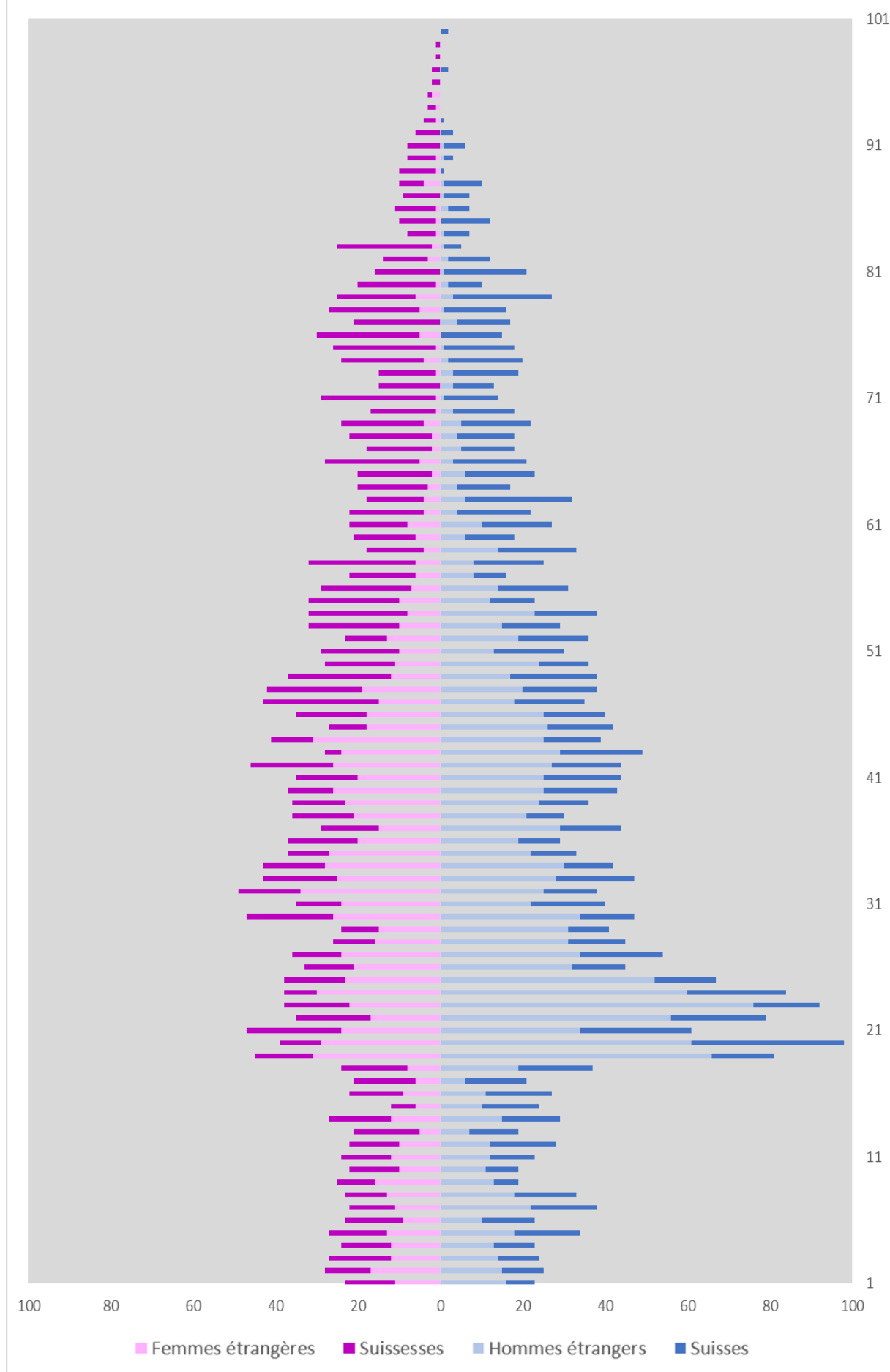
En 2019		En 2020		En 2021	
Arrivée	1'058	Arrivée	982	Arrivée	1'068
Départ	1'301	Départ	1'118	Départ	1'305
Mariage	48	Mariage	44	Mariage	25
Divorce	15	Divorce	13	Divorce	20
Naissance	39	Naissance	45	Naissance	56
Décès	27	Décès	22	Décès	31

Autorisations diverses

	En 2019	En 2020	En 2021
Autorisations d'établissement (C)	969	1'028	1'046
Autorisations de séjour (B)	1'211	1'275	1'227
Autorisations de courte durée (L)	9	30	48
Autorisations frontalière (G)*	81	96	89
Cartes de légitimation (fonctionnaires internationaux)	6	8	9

* Depuis le 1^{er} janvier 2022 l'ensemble des opérations liées au traitement des autorisations frontalières revient au Service cantonal de la population. Ces données ne sont plus traitées par l'Office de la population de St-Sulpice.

Pyramide des âges



Classes d'âges	Masculin		Total masculin	Féminin		Total féminin	Résultat total
	Suisses	Etrangers		Suisses	Etrangers		
2021	7	16	23	12	11	23	46
2020	10	15	25	11	17	28	53
2019	10	14	24	15	12	27	51
2018	10	13	23	12	12	24	47
2017	16	18	34	14	13	27	61
2016	13	10	23	14	9	23	46
2015	16	22	38	11	11	22	60
2014	15	18	33	10	13	23	56
2013	6	13	19	9	16	25	44
2012	8	11	19	12	10	22	41
2011	11	12	23	12	12	24	47
2010	16	12	28	12	10	22	50
2009	12	7	19	16	5	21	40
2008	14	15	29	15	12	27	56
2007	14	10	24	6	6	12	36
2006	16	11	27	13	9	22	49
2005	15	6	21	15	6	21	42
2004	18	19	37	16	8	24	61
2003	15	66	81	14	31	45	126
2002	37	61	98	10	29	39	137
2001	27	34	61	23	24	47	108
2000	23	56	79	18	17	35	114
1999	16	76	92	16	22	38	130
1998	24	60	84	8	30	38	122
1997	15	52	67	15	23	38	105
1996	13	32	45	12	21	33	78
1995	20	34	54	12	24	36	90
1994	14	31	45	10	16	26	71
1993	10	31	41	9	15	24	65
1992	13	34	47	21	26	47	94
1991	18	22	40	11	24	35	75
1990	13	25	38	15	34	49	87
1989	19	28	47	18	25	43	90
1988	12	30	42	15	28	43	85
1987	11	22	33	10	27	37	70
1986	10	19	29	17	20	37	66
1985	15	29	44	14	15	29	73
1984	9	21	30	15	21	36	66
1983	12	24	36	13	23	36	72
1982	18	25	43	11	26	37	80
1981	19	25	44	15	20	35	79
1980	17	27	44	20	26	46	90

Classes d'âges	Masculin		Total masculin	Féminin		Total féminin	Résultat total
	Suisses	Etrangers		Suisses	Etrangers		
1979	20	29	49	4	24	28	77
1978	14	25	39	10	31	41	80
1977	16	26	42	9	18	27	69
1976	15	25	40	17	18	35	75
1975	17	18	35	28	15	43	78
1974	18	20	38	23	19	42	80
1973	21	17	38	25	12	37	75
1972	12	24	36	17	11	28	64
1971	17	13	30	19	10	29	59
1970	17	19	36	10	13	23	59
1969	14	15	29	22	10	32	61
1968	15	23	38	24	8	32	70
1967	11	12	23	22	10	32	55
1966	17	14	31	22	7	29	60
1965	8	8	16	16	6	22	38
1964	17	8	25	26	6	32	57
1963	19	14	33	14	4	18	51
1962	12	6	18	15	6	21	39
1961	17	10	27	14	8	22	49
1960	18	4	22	18	4	22	44
1959	26	6	32	14	4	18	50
1958	13	4	17	17	3	20	37
1957	17	6	23	18	2	20	43
1956	18	3	21	23	5	28	49
1955	13	5	18	16	2	18	36
1954	14	4	18	20	2	22	40
1953	17	5	22	20	4	24	46
1952	15	3	18	16	1	17	35
1951	13	1	14	28	1	29	43
1950	10	3	13	15	0	15	28
1949	16	3	19	14	1	15	34
1948	18	2	20	20	4	24	44
1947	17	1	18	25	1	26	44
1946	15	0	15	25	5	30	45
1945	13	4	17	21	0	21	38
1944	15	1	16	22	5	27	43
1943	24	3	27	19	6	25	52
1942	8	2	10	19	1	20	30
1941	20	1	21	16	0	16	37
1940	10	2	12	11	3	14	26
1939	4	1	5	23	2	25	30
1938	6	1	7	7	1	8	15



Classes d'âges	Masculin		Total féminin	Féminin		Total masculin	Résultat total
	Suisses	Etrangers		Suisses	Etrangers		
1937	12	0	12	9	1	10	22
1936	5	2	7	10	1	11	18
1935	6	1	7	9	0	9	16
1934	9	1	10	6	4	10	20
1933	1	0	1	9	1	10	11
1932	2	1	3	7	1	8	11
1931	5	1	6	8	0	8	14
1930	3	0	3	6	0	6	9
1929	1	0	1	3	1	4	5
1928	0	0	0	2	1	3	3
1927	0	0	0	1	2	3	3
1926	0	0	0	2	0	2	2
1925	2	0	2	2	0	2	4
1924	0	0	0	1	0	1	1
1923	0	0	0	1	0	1	1
1922	2	0	2	0	0	0	2

Classes d'âge								
	0-18 ans		19-40 ans		41-65 ans		65 ans +	
2018	938	19.93%	1618	34.37%	1387	29.47%	764	16.23%
2019	975	20.30%	1640	34.14%	1419	29.54%	770	16.03%
2020	1008	20.35%	1704	34.40%	1437	29.01%	804	16.23%
2021	1012	19.14%	1957	37.02%	1509	28.55%	808	15.29%

NATIONALITÉS ÉTRANGÈRES

La commune compte des ressortissants de 82 nationalités étrangères.

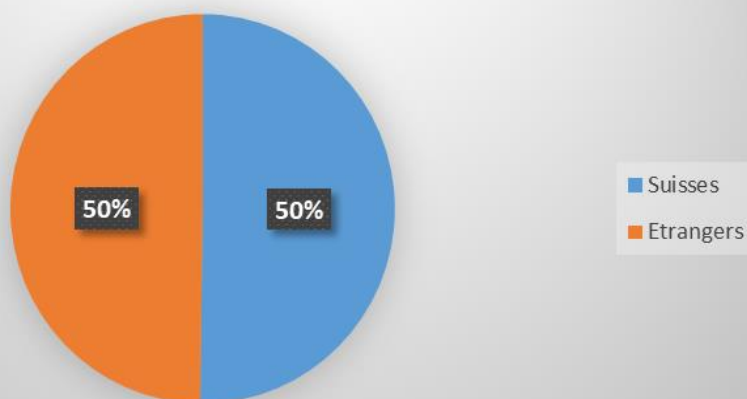
Le pays de loin le plus représenté est la France, devant l'Italie.

La Chine arrive en troisième position. Elle est passée devant le Portugal au cours de l'année 2021.

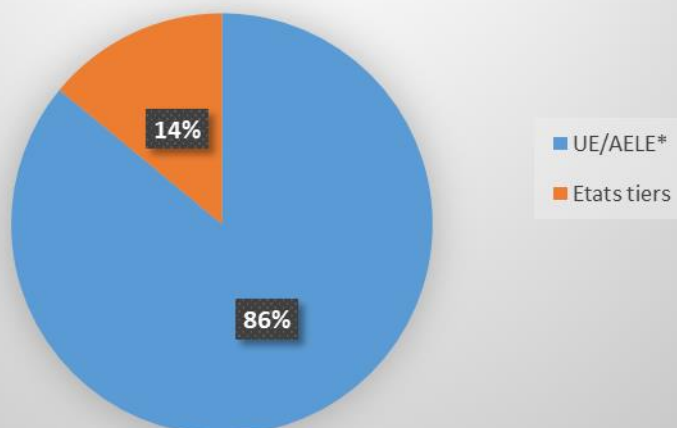
Afghanistan	2
Albanie	2
Algérie	4
Allemagne	107
Arabie saoudite	3
Australie	8
Autriche	33
Bangladesh	1
Belgique	51
Brésil	27
Bulgarie	8
Cameroun	3
Canada	31
Chili	4
Chine	121
Chypre	11
Colombie	6
Congo (Kinshasa)	1
Corée du Sud	17
Côte d'Ivoire	3
Croatie	5
Danemark	1
Egypte	9
Equateur	2
Erythrée	1
Espagne	93
Etats-Unis	58
Finlande	2
France	912
Grèce	33
Guinée	4
Hongrie	15
Inde	53
Indonésie	2
Iran	32
Irlande	8
Islande	3
Italie	238
Japon	10
Kosovo	3
Lettonie	6
Liban	11

Lituanie	5
Luxembourg	6
Macédoine du Nord	3
Malaisie	3
Malte	1
Maroc	30
Maurice	1
Mexique	13
Moldova	1
Monaco	2
Myanmar	1
Nigéria	1
Norvège	4
Pakistan	7
Pays-Bas	40
Pérou	1
Philippines	2
Pologne	56
Portugal	117
République tchèque	19
Roumanie	40
Royaume-Uni	71
Russie	56
Salvador	1
Sénégal	1
Serbie	10
Slovaquie	12
Slovénie	1
Sri Lanka	2
Suède	15
Syrie	2
Taiïwan	3
Thaïlande	1
Togo	1
Trinité-et-Tobago	1
Tunisie	43
Turquie	22
Ukraine	17
Venezuela	1
Vietnam	2
Total	2'564

Représentation des suisses et des étrangers en 2021



Part des représentants de l'UE et de l'AELE au sein de la population



*Union européenne/Association européenne de libre-échange

CONFESSIONS

(en 2020)			
Protestants	14 %	habitants	(15 %)
Catholiques	19 %	habitants	(20 %)
Autres, sans confession ou non annoncés	67 %	habitants	(65 %)

Les habitants ne sont plus tenus de mentionner leur appartenance religieuse lorsqu'ils s'inscrivent auprès de l'Office de la population. Au cours des dernières années, ils l'ont fait de moins en moins, ce qui a eu des répercussions sur le calcul des subventions versées par l'État de Vaud aux communautés reconnues.

VOTATIONS ET ÉLECTIONS

L'Office de la population et réception compte parmi ses attributions la gestion du registre civique. Il tient le rôle des électeurs et procède à toutes les tâches relatives à sa bonne gestion.

L'année a été marquée par un événement majeur de la vie politique communale : le renouvellement de ses autorités. Le 7 mars a eu lieu l'élection du Conseil communal (au système proportionnel) et le premier tour de l'élection de la Municipalité (au système majoritaire à deux tours).

Cette journée de scrutins a requis un gros effort logistique. Raison pour laquelle l'administration communale a aidé au dépouillement le Bureau du Conseil communal, chargé de cette tâche. Y ont contribué :

- 28 scrutateurs (personnel de l'administration et conseillers communaux).
- 14 postes de travail informatique.

Le deuxième tour de l'élection de la Municipalité s'est déroulé le 28 mars. L'élection du syndic a eu lieu de manière tacite le 6 avril.

Calendrier des scrutins

Date	Votation/élection	Électeurs inscrits	Bulletins rentrés	Participation (%)	Bulletins valables	Oui	Non	Blancs	Nuls
07.03	Initiative populaire du 15.09.2017 « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »	2'111	1'396	66.13	1'374	744	630	22	0
	Loi fédérale du 27.09.2019 sur les services d'identification électronique (LSIE)	2'111	1'383	65.51	1'355	457	898	27	1
	Arrêté fédéral du 20.12.2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie	2'111	1'383	65.51	1'383	566	775	42	0
	Élection du Conseil communal	2'563	1'403	54.74	1'326	/	/	20	57
	Élection de la Municipalité 1 ^{er} tour	2'563	1'366	53.30	1'356	/	/	0	10
28.03	Élection de la Municipalité 2 ^e tour	2'576	1'151	44.68	1'146	/	/	15	5
	Initiative populaire du 18.01.2018 « Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique »	2'107	1'369	64.97	1'349	502	847	19	1
	Initiative populaire du 25.05.2018 « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »	2'107	1'367	64.88	1'350	551	799	16	1
	Loi fédérale du 25.09.2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de Covid-19 (Loi Covid-19)	2'107	1'369	64.97	1'330	1'007	323	39	0
	Loi fédérale du 25.09.2020 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO2)	2'107	1'368	64.93	1'342	769	573	26	0
	Loi fédérale du 25.09.2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)	2'107	1'367	64.88	1'325	841	484	42	0
26.09	Initiative populaire du 02.04.2019 « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »	2'116	1'344	63.52	1'311	351	960	30	3
	Modification du 18.12.2020 du code civil suisse (Mariage pour tous)	2'116	1'348	63.71	1'325	832	493	19	4

Date	Votation/élection	Électeurs inscrits	Bulletins rentrés	Participation (%)	Bulletins valables	Oui	Non	Blancs	Nuls
28.11	Initiative populaire du 07.11.2017 « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) »	2'118	1'492	70.44	1'470	854	616	19	3
	Initiative populaire du 26.08.2019 « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) »	2'118	1'507	71.15	1'460	376	1'084	47	0
	Modification du 19.03.2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de Covid-19 (Loi Covid-19) (Cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels, manifestations)	2'118	1'496	70.63	1'481	1'075	406	15	0

Initiatives et référendums traités en 2021

Titres	Listes contrôlées	Signatures valables
Référendum fédéral interpartis contre le "mariage pour tous" et l'accès au don de sperme pour les couples de lesbiennes.	3	4
Initiative populaire fédérale "Responsabilité en matière de téléphonie mobile"	1	1
Initiative populaire cantonale "SOS Communes"	41	100
Initiative populaire fédérale "Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne » (Initiative sur les rentes)	10	11
Référendum contre la modification du 19 mars 2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de Covid-19 (loi Covid-19)	8	13
Référendum contre la modification du 18.06.2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)	10	21
Référendum contre la loi fédérale du 18.06.2021 sur un train de mesures en faveur des médias	11	16
Initiative populaire fédérale « Mieux vivre à la retraite » Initiative pour une 13 ^e rente AVS	43	65
Initiative populaire cantonale "Pour des transports publics gratuits, écologiques et de qualité"	42	50
Initiative populaire fédérale "Pour la liberté et l'intégrité physique"	12	20
Initiative populaire fédérale "Contre le F-35 (stop F-35)"	1	4

AUTRES TÂCHES

Un lieu d'accueil

La réception tient un rôle d'accueil centralisé, accueil physique et téléphonique, pour l'ensemble de l'administration communale. Sa fréquentation a été régulière en 2021 malgré les mesures sanitaires encore en vigueur une partie de l'année.

Nombre de passage aux guichets sur l'année		
En 2019	En 2020	En 2021
4'991	4'557	4'731
Moyenne d'entretiens aux guichets par jour		
20	18	19

Les entretiens effectués aux guichets sont de durée très variable. Ils peuvent prendre aussi bien une minute (ex. : remise d'une clé ou d'un document) qu'une demi-heure (ex. : inscription d'une famille au contrôle des habitants).

Registre des entreprises et commerçants

L'OPR gère encore le registre des entreprises et commerçants de la commune. La loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE article 7c et suivants) exige que les communes tiennent un registre des entreprises actives sur leurs territoires.

Ce registre permet notamment d'adresser aux entreprises et commerçants concernés la facture annuelle relative à leurs taxes déchets.

Entreprises et commerçants inscrits à St-Sulpice		
En 2019	En 2020	En 2021
326	389	418

Registre des chiens

Un dernier registre géré par l'OPR concerne les chiens, qui sont soigneusement recensés sur le territoire communal.

Ses données sont transmises aux autorités cantonales et permettent la facturation de l'impôt cantonal sur les chiens. Le service des finances de St-Sulpice se fonde également sur ce registre pour facturer l'impôt communal ad hoc.

Statistique des chiens par année :

En 2019	En 2020	En 2021
248 canidés inscrits	242 canidés inscrits	228 canidés inscrits

Mutations/événements traités en 2021 :

Décès	Acquisitions	Départs	Arrivées
12	33	34	22

Location des salles et refuge

Parmi ses tâches, l'OPR compte la location des salles et refuge de St-Sulpice (réservations, facturations, planifications). Ces lieux sont mis à disposition des Serpelious et des sociétés locales comme de personnes externes à la commune.

Les différentes mesures sanitaires liées à la pandémie ont limité les possibilités de location et réduit le nombre des réservations. Néanmoins, en adaptant nos conditions rapidement, les salles et le refuge ont pu rester partiellement ouverts, contrairement à l'année 2020 où les conditions sanitaires avaient été beaucoup plus restrictives.

Leur fréquentation :

Le Foyer des Pâquis, 185 jours occupés sur l'année 2021.
En 2020 : 82 réservations.

La Salle du Conseil communal, 107 jours occupés sur l'année 2021.
En 2020 : 26 réservations.

L'Espace 52, 159 jours occupés sur l'année 2021.
En 2020 : 44 réservations.

La Salle de musique, 176 jours occupés sur l'année 2021.
En 2020 : 32 réservations.

Le Refuge du Laviu, 135 jours occupés sur l'année 2021.
En 2020 : 25 réservations.

VENTE DE TITRES DE TRANSPORT

Cartes journalières CFF

La Commune met à disposition des résidents de St-Sulpice, 2 cartes journalières CFF par jour au prix préférentiel de CHF 40.00 par carte. Ces cartes, disponibles à la réception, permettent de voyager sur tout le territoire national durant 24h.



Comparatif des ventes par année :

En 2019	En 2020	En 2021
660 cartes vendues	489 cartes vendues	602 cartes vendues

L'assouplissement des mesures sanitaires en 2021 a permis une augmentation des ventes des cartes journalières.

Cartes journalières CGN

Les résidents de notre commune bénéficient de deux offres relatives aux cartes journalières CGN.

La première est liée au don versé en faveur de l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman (ABVL) : ce don d'un montant de CHF 5'000 nous a permis d'obtenir deux cartes journalières CGN (1^{ère} classe) par jour au prix préférentiel de CHF 15 par carte.

Comparatif des ventes par année :

En 2020 (4 cartes à disposition par jour)	En 2021 (2 cartes à disposition par jour)
554 cartes vendues	319 cartes vendues

La deuxième offre, « Communes riveraines », a permis aux habitants de St-Sulpice de bénéficier de cartes journalières CGN (1^{ère} classe) aux tarifs de CHF 45.00 (adulte) et de CHF 22.50 (enfant/demi-tarif). Ces dernières ne sont pas limitées en termes de vente par jour.

Comparatif des ventes par année :

En 2020		En 2021	
Tarif plein (CHF 45.00)	Demi-tarif (CHF 22.50)	Tarif plein (CHF 45.00)	Demi-tarif (CHF 22.50)
6 cartes vendues	34 cartes vendues	33 cartes vendues	70 cartes vendues



FINANCES

ACTIVITÉS DU SERVICE

Dans la suite des démarches entreprises en 2019, le Services des finances a continué à développer ses outils de gestion et à améliorer la qualité de l'information financière.

L'évolution permanente des normes et des réglementations, que ce soit dans le domaine comptable, fiscal ou juridique, apporte un niveau de complexité qui nécessite des compétences élevées.

La multiplication des réclamations, des demandes d'explications et des recours en lien avec des factures émises par la Commune consomme de plus en plus de ressources et retarde par là-même le développement de certains projets clés pour une gouvernance financière optimale.

Missions et responsabilités

Le Service des finances (3 EPT) assume les responsabilités suivantes :

- Tenue de la comptabilité générale et clôture des comptes
- Gestion des salaires et collaboration à la gestion du personnel
- Gestion de la trésorerie, des titres et des placements
- Gestion des paiements des débiteurs et des créanciers
- Gestion des assurances
- Gestion des diverses facturations et du contentieux
- Coordination et élaboration du budget de fonctionnement et du plan des investissements
- Crédits complémentaires au budget de fonctionnement et aux crédits d'investissements
- Planification, études et analyses financières
- Décomptes et assujettissement TVA
- Gestion du Système de contrôle interne, gestion des risques

Dans le cadre de ses missions, le Service des finances accomplit également les tâches énoncées ci-après :

- Appui régulier à la facturation des prestations fournies par le réfectoire scolaire
- Appui régulier à l'UAPE pour des tâches relatives aux salaires, aux paiements et aux statistiques
- Gestion des rôles d'impôts et des éléments fiscaux, relation avec les autorités fiscales cantonales
- Arrêté d'imposition
- Élaboration et mise à jour de la planification financière communale
- Gestion du cadastre administratif et perception de l'impôt foncier
- Perception d'impôts (impôt foncier, tombolas et lotos) et de taxes (séjour, déchets, raccordement au réseau d'égouts, chiens, taxes d'amarrage)
- Facturations diverses liées aux établissements scolaires

Activités et projets

Les projets suivants :

1/ ont été initiés

- Mise en place des contrôles généraux informatiques dans le cadre du Système de contrôle interne et de gestion des risques

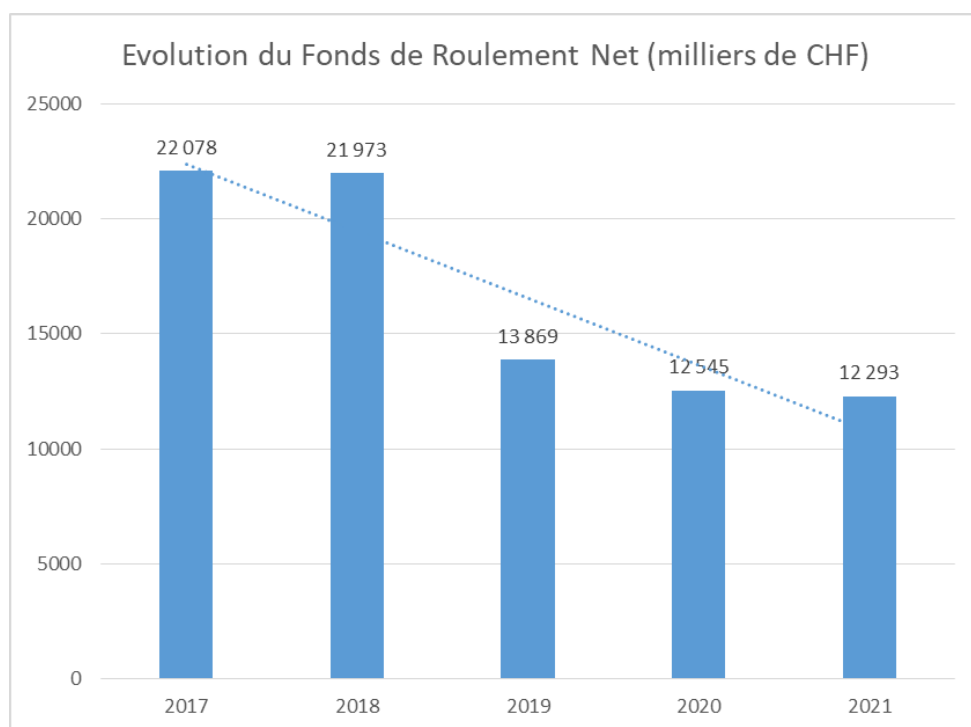
2 / sont en cours de développement :

- Mise en place d'un Système de contrôle interne et de gestion des risques
- Optimisation de la gestion des débiteurs
- Optimisation de la gestion de la trésorerie et des emprunts

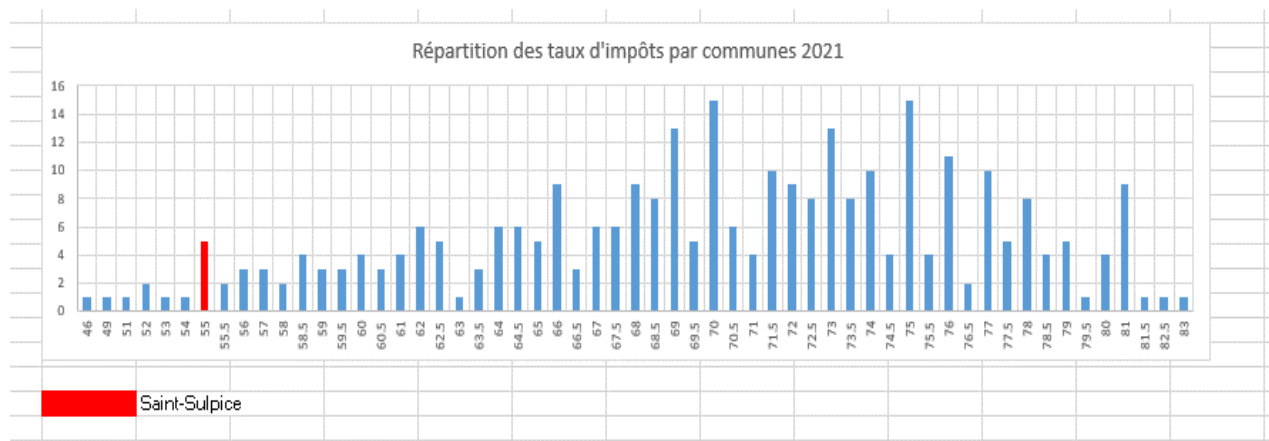
3 / ont été menés à terme :

- Amélioration du processus de recours en matière d'impôts
- Mise en place d'un programme de formation pour la COGEFI et le Conseil communal
- Optimisation du portefeuille des assurances
- Étude sur l'optimisation de la gestion financière des déchets

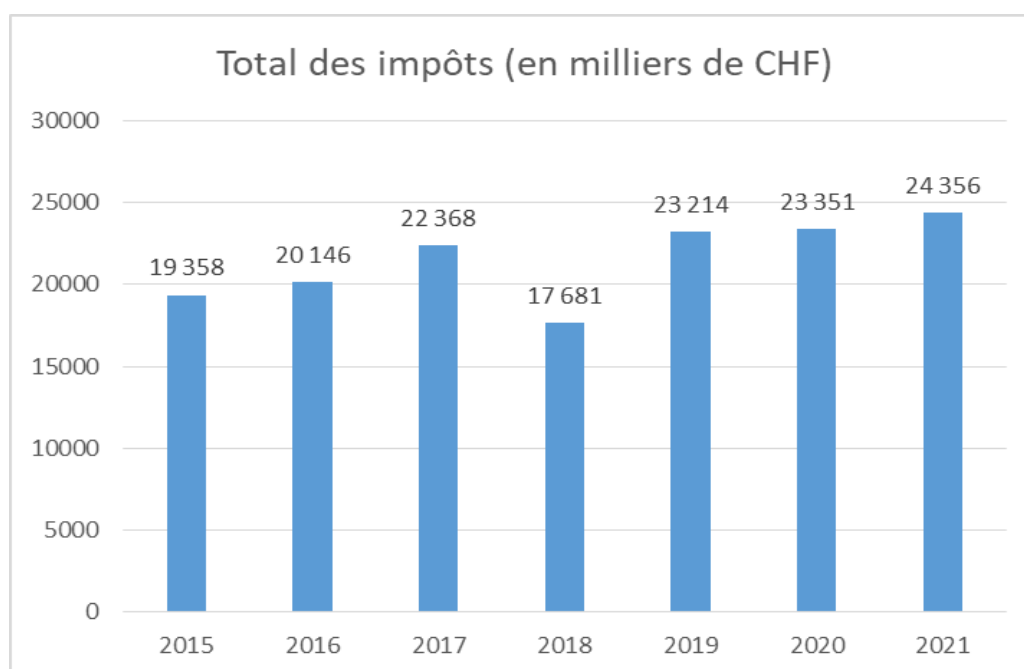
SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE



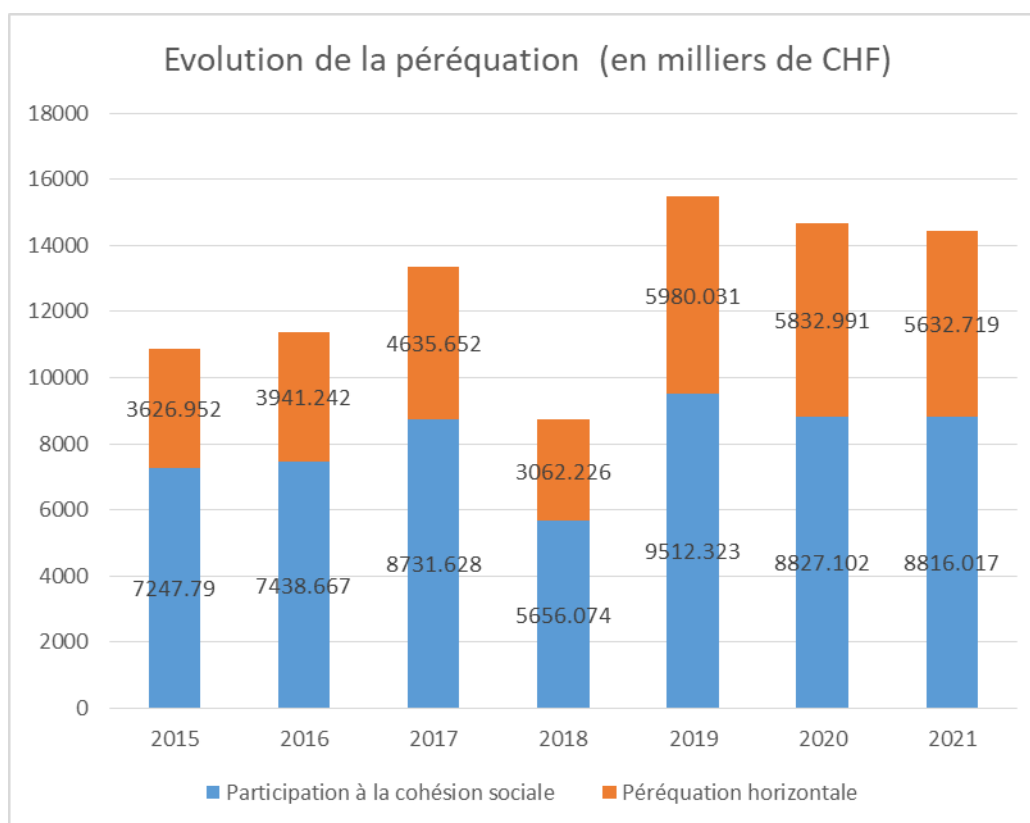
Le Fonds de roulement net est l'argent à disposition pour financer les dépenses courantes. Il égale la trésorerie + les débiteurs - les créanciers +/- les transitoires. C'est là un indicateur plus fiable que la seule trésorerie qui peut subir d'importantes variations sous l'influence de paiements réalisés à un moment plutôt qu'à un autre. Cet indice a été en baisse rapide et constante ces cinq dernières années à St-Sulpice.



St-Sulpice avait le huitième taux d'imposition le plus bas du Canton en 2021, à égalité avec quatre autres communes. Et ce sur quelque 300 communes. Les sept communes au taux d'imposition plus bas étaient Buchillon, Coinsins, Coppet, Dully, Eclépens Lutry et Mies. Les quatre au taux d'imposition égal étaient Bonvillars, Lonay, Genolier et Prangins.



Le revenu des impôts a constamment augmenté depuis 2015, mis à part en 2018, une année qui a connu de fortes distorsions indépendantes de la situation financière de la commune.



La péréquation a connu un pic en 2019, avant de diminuer légèrement en 2020 et 2021 tout en restant largement au-dessus de son niveau des années 2015 à 2018.

ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROMOTION ÉCONOMIQUE

L'OFFICE DE POSTE, SUITE ET FIN

L'office de poste de St-Sulpice n'a pas pu être sauvé. La Municipalité entrée en fonction le 1^{er} juillet a bien tenté, comme sa devancière, de s'y opposer mais ses efforts sont demeurés vains. Les jeux étaient faits, à vrai dire, depuis un moment. Et l'autorité supérieure dans le domaine, la Commission fédérale de la Poste (PostCom), l'a définitivement confirmé le 27 août, en indiquant que St-Sulpice n'avait plus le choix qu'entre un service à domicile et une agence postale.

Dans ce contexte, la Municipalité de St-Sulpice a fini par concéder qu'elle préférerait une agence postale à un simple service à domicile. Elle est en ce sens reconnaissante à l'épicier du centre de la commune d'avoir accepté d'accueillir cette agence dans ses locaux, après avoir, lui aussi, gardé longtemps profil bas pour ne pas accélérer la disparition de l'office de poste.

MESURES DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

Face aux conséquences économiques du Covid-19, la Municipalité a mis sur pied un programme exceptionnel de soutien à l'économie locale. Les mesures adoptées ont été la distribution de « bons Covid » valables localement et des aides pour les baux à loyer des commerces ayant fait l'objet d'une fermeture obligatoire.

Action bons Covid

La campagne des bons Covid a débuté en octobre 2020 avec pour objectif de relancer la consommation locale en distribuant un bon de CHF 20 par habitant, à utiliser dans les commerces locaux participant à l'action. Au total, 5000 bons ont été distribués en faveur d'une trentaine de commerçants pour un montant de CHF 100'000. Suite à la deuxième vague, leur validité a été prolongée jusqu'à fin janvier 2021.

TOURISME

NUITÉES HÔTELIÈRES

Le nombre de nuitées enregistrées à St-Sulpice concerne les établissements hôteliers, les appart-hôtels ainsi que la para-hôtellerie. Un nombre important d'entre elles concerne un établissement : le Starling Hotel.

Mois	Nombre de nuitées Starling Hôtel 2021
Janvier	742
Février	632
Mars	712
Avril	1'201
Mai	1'299
Juin	1'441
Juillet	2'052
Août	2'524
Septembre	4'244
Octobre	3'529
Novembre	2'741
Décembre	2'027
Total	23'144

2021	23'144	2018	37'791
2020	12'165	2017	36'466
2019	37'732	2016	32'135

COOPÉRATION RÉGIONALE

Au 1^{er} trimestre 2021, Lausanne et son agglomération ont enregistré les nuitées hôtelières les plus basses jamais comptabilisées depuis les années 50. Par la suite, grâce à l'assouplissement des mesures sanitaires, la situation s'est nettement redressée d'avril à août, notamment pour le tourisme de loisirs. Le mois d'août obtient le meilleur résultat de l'année avec près de 100'000 nuitées.

De septembre à novembre, une progression s'est dessinée par rapport à l'exercice précédent en lien avec la reprise du tourisme d'affaires. Cette embellie a été cependant de courte durée en raison de l'arrivée du variant Omicron et du durcissement des mesures sanitaires. Ces circonstances ont engendré une importante chute des nuitées (de -24.1% de novembre à décembre 2021). Au final, alors qu'elle est restée en retrait par rapport à 2019 (-41%), la fréquentation hôtelière 2021 a enregistré une progression de +36.2% par rapport à 2020.

En ce qui concerne la Communauté touristique de la région lausannoise, l'année 2021 a été marquée par l'adoption au printemps d'un nouveau règlement sur la taxe de séjour par les neuf communes membres. Ce règlement est entré en vigueur partiellement au 1^{er} janvier 2022, les nouvelles dispositions relatives aux établissements hôteliers s'appliquant à l'horizon 2023 compte tenu de la situation pandémique.

Au cours de l'année 2021, la Commission intercommunale de la taxe de séjour qui gère le Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) s'est réunie quatre fois : le 8 janvier, le 21 mai, le 1^{er} octobre et le 12 novembre 2021.

Lors de ces séances, elle a décidé d'octroyer des subventions à 9 projets qui ont été soutenus pour un montant total de CHF 538'000.00. Ces soutiens ont été versés en 2021 ou le seront en 2022 pour autant que les projets puissent avoir lieu dans un contexte sanitaire qui reste incertain.

Outre ces subventions, le FERL a financé en 2021 des soutiens liés à des décisions prises les années antérieures. La liste de ces projets figure dans les rapports de gestion précédents.

FESTIVAL D'ARTS DE RUE

Repoussé de 2020 à 2021, le festival d'arts de rue, organisé sur le territoire communal en collaboration avec la Plage des Six pompes, a eu lieu le 28 août 2021.

Plus de 1'000 personnes ont assisté aux différents spectacles: théâtre, musique, chansons, danses, contes revisités. Des sondages effectués sur place ont donné les chiffres suivants :

- 37 % des spectateurs étaient des habitants de la commune
- 63 % venaient des communes voisines, dont Lausanne.

Les informations concernant ce festival ont été diffusées par Lausanne Tourisme, l'agenda culturel de Lausanne, le site internet de la commune, ainsi que les flyers distribués à l'UAPE, à la garderie et au réfectoire.

Le FERL a soutenu ce festival par un montant de CHF 5'000.00.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

La commune soutient la Société de développement (SDD) par le versement de subventions. Pour 2021, elle lui a versé la somme de CHF 20'000.00, prélevée sur le fonds du tourisme. Ce soutien a été primordial pour couvrir les frais engagés malgré la pléthore d'annulations des événements programmés.

Rapport d'activité 2021

L'année 2020 a été très compliquée pour la Société de développement de St-Sulpice en raison des conditions imposées par la situation sanitaire due au Covid-19. On citera le durcissement des restrictions concernant les événements (concerts, expositions, conférences...), la réduction du nombre de personnes présentes, la complexité des démarches nécessaires à l'obtention d'autorisations.

Malgré ces circonstances, la Société de développement a pu maintenir un programme important et reprogrammer des concerts et des conférences qui avaient été prévues et annulées en 2020 à cause de la pandémie.

Le détail des événements décrits dans ce rapport peut être consulté sur le site de la Société de Développement : www.sddsaintsulpice.ch.

Les concerts

Un programme particulièrement dense en raison des reports des concerts annulés en 2020 et reportés.

- Dimanche 14 février à 17h00 à l'église romane : concert du quatuor EPICEA, La voix du Violoncelle avec Elsa Dorbath, Mathieu Foubert, Domitille Jordan et Jordan Gregoris. Ce concert a dû être annulé et reporté au 13 février 2022, avec grand succès.
- Dimanche 9 mai, à 17h00 à l'église romane : concert de Bernard Roder et ses proches musiciens, un grand succès.
- Dimanche 20 juin : Festival de Musique au bord du lac avec le CLEM de Lutry et ses 50 jeunes musiciens, la Compagnie Contacordes et l'ensemble Boulouris 5. Malgré des conditions météorologiques défavorables caractérisées par des orages violents, le concert a eu un large succès.
- Dimanche 27 juin : deuxième journée du Festival de Musique au bord du lac, avec l'Orchestre de la Suisse Romande et sa fameuse roulotte, dans des conditions météo bien meilleures et avec un public nombreux.
- Dimanche 3 octobre à 17h00 à l'église romane : concert de l'ensemble Calicanto «Trésors du siècle passé», un programme de Musique moderne très apprécié.
- Dimanche 7 novembre à 17h00 : concert de la pianiste Joanna Goodale « UN-VISIBLE NATURE », avec une église archipleine pour un concert inédit en compagnie d'une artiste qui donne une nouvelle dimension aux pièces de Bach ou de Debussy.
- Jeudi 25 novembre à 20h00 : premier concert du célèbre Quatuor Sine Nomine. Dans le cadre de l'année Beethoven, ce concert avait été programmé en novembre 2020 et annulé en raison de l'épidémie de Covid-19, une église pleine.
- Vendredi 26 novembre à 20h00 : second concert du Quatuor Sine Nomine dans le cadre de l'année Beethoven, programmé en novembre 2020 et reporté en 2021. Un grand succès aussi, la plupart des personnes inscrites en 2020 ayant pu assister à ce concert.



Quatuor Sine Domine

- Vendredi 17 décembre à 19h00 : fenêtre de l'Avent proposée par la Société de développement au foyer paroissial, avec le groupe MADRIJAZZ, pour une soirée gospel qui a réuni plus de 100 personnes.

Les expositions

- Du jeudi 18 mars au samedi 27 mars à l'Espace 52 - Exposition des artistes Serpelious avec 12 exposants. Finalement annulée.
- Exposition Jacques Walther à l'Espace 52 - « RESPIR », programmée en 2020 et reportée en 2021. Tenue dans des conditions sanitaires difficiles, sans vernissage et avec contrôle sanitaire strict, elle a présenté de nombreux grands formats. Un reportage photo sur cette expo a été réalisé par le collectif Pancake. Il est disponible sur le site de la Société de Développement comme expo virtuelle.
- Du jeudi 30 septembre au samedi 9 octobre - Exposition de deux artistes complémentaires : Nicole Devais qui travaille le fil de fer sur des supports en bois et Michel Monachon artiste ébéniste qui travaille le bois. Cette collaboration a donné lieu à une exposition, « Mémoire d'un cœur d'enfant », pleine de poésie. Un reportage photo, réalisé par le collectif Pancake, peut être visualisé comme une expo virtuelle sur le site de la Société de développement.
- Du jeudi 18 au samedi 27 novembre : exposition photos avec le groupe de photographes de la nature « FAUNA », plus qu'une exposition. Une rencontre avec les photographes animaliers du groupe FAUNA et le photographe David Thulleu, des animations, des visites de la faune à St-Sulpice et une conférence ont été organisées. Une courte vidéo sur cette exposition est disponible sur le site de la Société de développement.

Les rencontres culturelles

C'est sans doute dans ce domaine que nos activités ont été les plus touchées par la pandémie.

- Jeudi 30 septembre, en collaboration avec le Réseau 4 S : conférence du professeur Auke Ljspeert de l'EPFL sur le thème : « Les robots vont-ils changer nos vies ? ».

- Le samedi 20 novembre à la salle du Conseil : conférence de Mme Margaret Bridier sur le thème « Les peurs peuvent-elles être nos enseignantes ? »
- Le samedi 11 décembre de 11h00 à 12h30 à la salle du Conseil communal : conférence sur « Le Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH) chez l'adolescent et l'adulte ». Le sujet a été abordé par Mme Laurence Aufrère, psychologue, spécialiste en psychothérapie cognitive. Un auditoire attentif a suivi cette présentation qui a dépassé largement les horaires prévus.

Assemblée générale

L'assemblée générale s'est tenue le 22 septembre 2021 à la salle du Conseil, à une date tardive par rapport aux années précédentes en raison de la situation sanitaire. Elle a couvert les points essentiels traditionnels :

- Rapport du président sur l'activité 2020, couvrant également les modifications importantes apportées à notre site web, apportant des fonctionnalités très innovantes.
- Rapport de la trésorière qui a relevé un profit de CHF 488.00. Les cotisations restent stables. L'assemblée a donné décharge au comité pour l'exercice 2020.
- Un nouveau comité a été élu :

Dominique **Gillot** (président), Linda **Richards** (trésorière), Ellen **Degonda**, Maguy **Gillot**, Melina **Intelisano**, Maya **Schneider**, Christian **Lehmann**, My-Hue **Tan**, Elenor **Richter Lyonette**, Hazel **Liddle**.

En plus des personnes élues un groupe de support aidera le comité : Claude **Probst**, Sylvia **Acatos**, et Amin **Rostamian**.

Pour leur part, Jeanine **Schaub** et Jacques **Equey** ont été élus vérificateurs des comptes.

La déléguée de la Municipalité est Anne Merminod.

*Dominique Gillot
Président de la Société de développement*

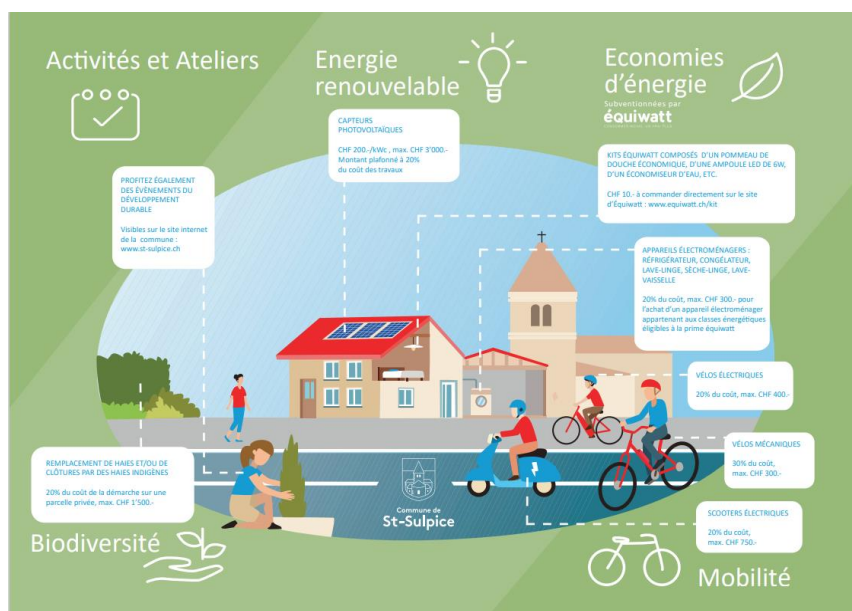
DÉVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En février 2021, la Municipalité a approuvé la composition de la Commission au développement durable de St-Sulpice. Elle est composée de 11 membres dont trois employés de l'administration, trois conseillers communaux et cinq habitants de St-Sulpice. Elle s'est réunie trois fois pendant l'année pour examiner, débattre et faire des propositions visant à promouvoir le développement durable au sein de la commune.

PROGRAMME DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Fin février 2021, la Municipalité a validé le programme de subventions et d'activités plébiscité par la Commission comprenant des mesures concernant les énergies renouvelables, la mobilité, les économies d'énergies et la biodiversité. Ce programme a été diffusé à la population par le biais du site web de la commune et une version imprimée a été mise à disposition des habitants de la commune au Service de la population.



SUBVENTIONS

Parmi les subventions proposées, ce sont celles relatives à la mobilité qui ont rencontré le plus grand succès. Au total, la commune a subventionné l'achat de 41 vélos mécaniques, 71 vélos électriques et 4 scooters pour un montant d'environ CHF 36'400.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, la commune a soutenu financièrement 4 installations photovoltaïques pour un montant proche de CHF 6'300 CHF. Les mesures liées aux économies d'énergie ont été engagées pour un coût aux alentours de CHF 5'500. Elles comprennent le remplacement de 5 machines-outils électriques pour la Voirie, la subvention de 30 économiseurs d'eau à travers le programme Equiwatt des Services industriels de Lausanne, fournisseur du réseau électrique à St-Sulpice. La participation à ce programme a également permis aux Serpelious de bénéficier d'environ CHF 5'600 de subvention pour le remplacement d'appareils électroménagers moins énergivores.



La subvention concernant la biodiversité a rencontré un succès mitigé puisqu'une seule demande a été enregistrée pour le remplacement de haies et/ou de clôtures par des haies indigènes. Ceci est probablement dû à un manque d'information sur l'intérêt écologique d'une telle démarche.

ACTIVITÉS ET SOUTIEN

Le fonds de subvention a également permis de financer d'autres actions telles que le soutien à l'achat d'un coffre d'outils pour le jardin communautaire « Notre Si Bio Jardin », la réalisation d'une séance d'Urban plogging permettant aux Serpelious de parcourir, de façon ludique et sportive, une zone en ramassant les déchets rencontrés et de soutenir le prix UNIL-EPFL Durabilis 2021 dont un des lauréats a été un Serpeliou.



Cette année, la commune a aussi mis sur pied une conférence sur la thématique de la permaculture, animée par l'Association « Légumes perchés ». Ce rendez-vous a réuni une quinzaine des participants qui ont pu approfondir leurs connaissances de la durabilité, faire des rencontres et connaître le projet de potager communautaire.

En 2021, la commune a pu encore bénéficier de l'action « Halte aux renouées » menée par l'Association de sauvegarde du Léman et rendue possible grâce à l'aide de bénévoles. Le bilan 2021 a été très positif ; les renouées continuent de diminuer fortement, avec quelques foyers persistants qui continueront à être traités. De même, St-Sulpice a participé à l'édition 2021 de la Fête de la Nature en proposant une balade sur la thématique du développement durable.

ACTIVITÉS REPORTÉES À 2022

Quelques activités prévues en 2021 ont été repoussées à 2022, afin d'en améliorer la communication et de s'assurer qu'elles profiteront au plus grand nombre. Ce report concerne une séance d'Urban plogging et trois ateliers gratuits zéro déchet pour aider les Serpelious à réduire les déchets ménagers, diminuer leur empreinte écologique et améliorer la préservation de leur santé.

RELATIONS EXTÉRIEURES

À l'échelle intercommunale, la déléguée au développement durable a représenté St-Sulpice, au sein du groupe de travail Région-Energie du SDOL (Stratégie et Développement de l'Ouest Lausannois). Cette entité a pour but de faciliter la collaboration entre communes et la poursuite d'objectifs communs dans le cadre de la planification énergétique du territoire.

CHANGEMENTS AU SEIN DU DICASTÈRE

Pendant l'année 2021, plusieurs changements sont survenus au sein du dicastère du développement durable : le départ de l'ancienne déléguée, Mme Maéva Mouton au mois de septembre, son remplacement par Mme Andrea Medrano, ainsi que la reprise du dicastère par Mme la Municipale Anne Merminod en octobre.

BÂTIMENTS DOMAINES ET FORÊTS

BÂTIMENTS

La Commune possède un parc immobilier d'une douzaine de bâtiments.

Neuf d'entre eux lui servent à remplir ses fonctions officielles (administration, école, voirie, etc.), ce qui les range dans son « patrimoine administratif ».

Les trois autres ont pour fonction principale de lui apporter des revenus à travers la location de différents espaces, d'appartements notamment, ce qui les situe dans son « patrimoine financier ».

Le grand événement de l'année a été l'ouverture d'une garderie face à l'école. Sinon, l'activité du service des bâtiments s'est caractérisée comme d'habitude par une multitude d'interventions.

MISSION DU SERVICE

Maintenance et transformations

- Élaboration du budget annuel d'entretien et de transformation des bâtiments existants
- Rédaction des rapports d'adjudication pour validation par les Municipaux.
- Gestion administrative liée aux commandes, contrats, factures.
- Maintenance et entretien des installations techniques des bâtiments communaux
- Élaboration des projets de transformations intérieures et propositions de réaménagement des locaux
- Élaboration des appels d'offres liés aux travaux
- Exécution, par les entreprises externes, de divers travaux d'entretien ou de transformation (menuiserie, maçonnerie, serrurerie, plâtrerie-peinture, revêtements de sols, installations électriques, chauffage et sanitaire)
- Planification des travaux durant l'année selon les ressources disponibles et en fonction de l'occupation des locaux
- Assistant des municipaux lors de nouveaux travaux et suivi financier
- Suivi et présence régulière lors de la phase de réalisation
- Maintien à jour des dossiers de révision et des plans des bâtiments
- Suivi énergétique et optimisation des installations techniques existantes
- Contrôle et entretien des installations électriques des bâtiments communaux et exécution des travaux de mise en conformité
- Mise en service des nouvelles constructions et gestion des travaux de garantie

CENTRE 60

Bâtiment mixte : administratif et locatif

Locaux administratifs :

Remplacement du détecteur de mouvement de la porte d'entrée de l'office de la population

Réparation du système de verrouillage de porte et de l'interphone

Commun et location :

Détartrage du chauffe-eau

Remplacement de 2 serrures

Remplacement de la vitre de la porte d'entrée de l'OPR

Fourniture d'une clé d'appartement

Remplacement de pièces de distribution d'eau chaude sanitaire (mitigeur, vanne mélangeuse et réducteur de pression)

Remplacement d'un moteur de volet roulant Velux

CENTRE 47 ET 14-AVRIL

Bâtiment administratif :

Changement des luminaires extérieurs endommagés

Traitement nid de guêpes dans la toiture (désinsectisation)

Remplacement d'un vitrage isolant

BOCHET 1

Bâtiment mixte : locatifs, commercial, stockages et abris public.

Location :

Remplacement sèche-linge

Commun :

Remplacement de la pompe à mazout et de 2 électrodes d'allumage lors de l'entretien annuel

CENTRE 59 COMPLEXE DU LÉMAN

Bâtiment mixte : locatif, commercial et public

Commun immeuble :

Modification des écoulements d'eaux pluviales

Curage à haute pression des canalisations d'eaux claires et d'eau usées (EU + EC)

Curage des conduites de drainage EC + EU

Vidange et pompage du séparateur de parking

Remplacement de l'isolation de la porte du brûleur

Réparation éclairage local chaufferie

Contrôle de la toiture, remplacement de tuile et nettoyage des chenaux

Remplacement de la porte de garage

Remplacement d'une prise électrique défectueuse

Locations :

Remplacement de deux sonnettes

Remplacement d'un lave-vaisselle

Remplacement d'un interrupteur

Café restaurant :

Réparation éclairage des WC femmes

Curage à haute pression de la dérivation de la cuisine

Réparation des lampes extérieures

Détartrage et remplacement du robinet flotteur et du joint de cloche du WC hommes

Remplacement du robinet flotteur et du joint de cloche du WC femmes

Remise en état de la vanne d'arrêt du parking

Réparation de l'ascenseur

Salle du Conseil communal :

Remplacement d'un réservoir de WC

Salle des Samaritains :

Accordage du piano

BÂTIMENTS DIVERS

WC public :

Remplacement d'un luminaire
Remplacement d'un dégorgeoir
Contrôle des installations électriques débarcadère
Réparation d'une porte
Réfection de l'étanchéité d'une toiture
Démontage d'un sèche-mains
Remise en état d'une descente d'eaux pluviales
Curage d'une canalisation
Pose de panneaux d'avertissements

Centre 76, parking employés :

Démontage d'un horodateur

PÂQUIS 13 - FOYER DES PÂQUIS

Bâtiments publics :

Pose de deux serrures incrochetables pour grilles caillebotis
Remplacement d'une électrode d'allumage et du gicleur du brûleur
Remplacement du chauffe-eau percé
Remplacement de la régulation de la chaudière

CENTRE 138 - BÂTIMENT DE LA VOIRIE

Bâtiment mixte : locatifs, voirie et dépôts

Location :

Fabrication, fourniture et pose d'une barrière de fenêtre vitrée
Réfection de la peinture de deux chambres, une cuisine, un hall et d'une salle de douche / WC
Contrôle d'un caisson de store
Réparation du lave-linge

Voirie :

Curage à haute pression des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées
Vidange et pompage du séparateur et du dépotoir
Réparation de la colonne des eaux usées du studio suite à une fuite
Contrôle OIBT des installations électriques

CENTRE 52

Bâtiment mixte :

Location :

Réparation d'un robinet d'évier de cuisine
Remplacement d'une ventilation de douche/WC
Curage haute pression des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées, des sacs, des grilles et des aco drains
Remplacement de pièces brûleur
Désinsectisation d'un appartement (lépismes)
Réfection d'un appartement suite au changement de locataire :

- Remise en état de 5 fenêtres et de 2 velux
- Remplacement de lames de parquet endommagée et ponçage, vernissage et enduisage du parquet
- Réfection des peintures (3 chambres, hall, salon, cuisine, salle de douche/WC et salle de bain)
- Remplacement d'un lavabo
- Nettoyage de fin de chantier



Espace 52 :

Fourniture et pose de 10 spots LED

REFUGE

Bâtiment publics :

Remplacement d'une plaque de verre du réfrigérateur cassée

Remplacement d'un détecteur de mouvements

Achat d'un porte-bouteilles pour le réfrigérateur

Remplacement de l'interrupteur de la cuisine défectueux

SCH-LOGEMENTS PROTÉGÉ - DROIT DE SUPERFICIE

Deux locaux de stockages

- Un local en sous-location
- Un local garde meuble communal en cas d'expulsion

GARDERIE

Le Conseil communal a approuvé, le 21 novembre 2019, le préavis n°14/19. Pour la création d'un bâtiment de la petite enfance et l'installation d'une nurserie-garderie au chemin des Pâquis 5.

Les travaux ont débuté le 22 juin 2020 et le bâtiment a été remis le 1^{er} juillet 2021.

Le service enfance et jeunesse a pris possession des lieux le 2 août 2021. Le service des bâtiments a assuré la fin des travaux et a participé à la réception des travaux.



CENTRE 152

Bâtiment mis à disposition du club de plongée et de l'association école à la ferme (Mirabelle & Balcon).

STATIONS DE POMPAGE (STAP) ET STATIONS DE RELEVAGE (STREL)

Station de pompage de la Chamberonne :

Remplacement de deux vitres cassées

Remplacement d'un onduleur défectueux

Entretien de la toiture, comprenant le contrôle général, le remplacement des tuiles cassées, le nettoyage des chéneaux et de la mousse, le traitement anti-mousse et le débouchage d'un dauphin et d'une descente d'eaux pluviales

Station de relevage des Pierrettes :

Remplacement des fusibles suite à un court-circuit

Remplacement de pièces, établissement d'un schéma électrique et remise en état de l'étiquetage du tableau suite au contrôle OIBT

Station de relevage du Russel :

Remplacement du ventilateur d'un onduleur

Station de relevage du Débarcadère :

Remise en état de l'étiquetage du tableau suite au contrôle OIBT.

PAVILLONS DU BÂTIMENT SCOLAIRE

Mise à disposition d'un pavillon à Écoline.

COLLÈGE DES PÂQUIS

Tirage du câble Ethernet, raccordement, marquage et mise en fonction

Pose d'une prise dans une armoire et d'un couvercle manquant sur les avant-toits à l'extérieur

Fourniture et pose d'un plafonnier

Contrôle des installations de production d'eau chaude et changement du chauffe-eau de 1500 litres

Réparation de deux stores situés dans une salle de gymnastique et dans une salle de classe enfantine

Achat de tôles en inox pour éviter le marquage des poignées de porte sur les murs

Contrôle, remise en état et réparation de tous les équipements de sport des deux salles de gymnastique

Achat d'équipement et de vêtements de travail pour le personnel d'entretien

Contrôle de la vanne de batterie, du chauffage au sol, du thermostat, des débits et des moteurs ainsi que de la qualité de l'eau et remplacement d'une vanne de régulation défectueuse dans l'installation de ventilation de la salle de gymnastique

Pose et dépose des deux portes d'accès au parking pour la livraison du chauffe-eau

Remplacement d'un système de verrouillage de porte

Remplacement de deux batteries d'alimentation du système de détection de gaz

Réparation de l'installation solaire thermique

Nettoyage des vitres du bâtiment « sport » (rez-de-chaussée et 1^{er} étage), du côté bibliothèque, de l'UAPE et du bâtiment « étude »

Recherche de fuite WC garçon et remise en état d'une installation d'urinoir

Réparation d'un store situé dans une salle de gym et de deux stores à l'UAPE

Réparation d'un store dans la bibliothèque

Remplacement de deux batteries pour l'éclairage de secours

Dépannage détection incendie suite à un verre poussoir cassé

Création de deux nouvelles classes et d'une salle des maîtres (préavis n°02/21).

Changements des sols de la bibliothèque et réfection des pieds de façade par l'entreprise totale



EGLISES

Eglise romane :

Contrôle et remplacement du détecteur de mouvements de la porte d'entrée

Remise en conformité des installations électriques suite à un contrôle OIBT

Nettoyage de l'aile Sud/Est de la toiture

Remplacement de deux câbles d'alimentation défectueux et modification de la commande des cloches



DOMAINES

PLACES - PARCS - PROMENADES

Le magnifique cadre de vie de la commune attire un nombre croissant de promeneurs, contraignant la voirie à adapter ses horaires d'intervention dans les parcs publics. Il ne lui est en effet plus possible, l'après-midi par beau temps, d'effectuer certains travaux d'entretien avec des machines.

Les travaux d'entretien et d'amélioration suivants ont été réalisés en 2021 :

- L'entretien des différents grands arbres présents sur le territoire communal par un spécialiste a été poursuivi.
- La haie de Berberis au Russel a été remplacée par une haie vive, beaucoup plus intéressante pour la biodiversité.
- 2 grands arbres (Liquidambar) ont été plantés au parc des Pierrettes en compensation du tilleul abattu.
- La voirie continue sur sa lancée avec l'achat d'engins électriques.
- 50 nids de chenilles processionnaires ont été éliminés.
- Suite à l'essai positif du mulching (broyage de l'herbe sans ramassage) dans les parcs publics, un agrégat spécialement destiné à cette tâche a été acquis.

CIMETIÈRE

2021 a été une année calme au niveau de l'entretien du cimetière. L'organisation de la désaffectation du dernier carré des plus anciennes tombes de corps à la ligne sera entreprise dans les prochains mois.

L'essai d'élimination des herbes en les brûlant avec du gaz n'a pas été concluant et l'ancienne méthode de désherbage manuel sera à nouveau appliquée.

La prairie semée en 2019 commence à donner des fleurs.

Le Jardin du Souvenir est de plus en plus utilisé.



VIGNE

La vigne située au sud de la Maison de Commune est entretenue et sa récolte vinifiée par la famille Henri Cruchon, vigneron à Echichens, à notre entière satisfaction.

surface totale de la vigne : 1'822 m ²		
cépage chardonnay : 524 m ²	cépage viognier (*) 250 m ²	cépage pinot noir servagnin : 1'048 m ²

La vendange 2021 a produit le résultat suivant :

- chardonnay 190 kg (87° Oe) soit 164 bouteilles (239 kg (96° Oe), 207 bouteilles en 2020)
- viognier 263 kg (93° Oe) soit 227 bouteilles (218 kg (97° Oe), 188 bouteilles en 2020)
- pinot noir servagnin 750 kg (90° Oe) soit 697 bouteilles (957 kg (95° Oe), 469 bouteilles en 2020)

La pandémie de Covid-19 a contraint la commune à renoncer, cette année encore, à organiser la plupart des manifestations officielles traditionnelles au cours desquelles le vin communal est servi. En avril, il a donc été décidé de proposer à la vente une partie du stock de vin communal au tarif unique et préférentiel de CHF 60.00 le carton de 6 bouteilles, par le biais du site Internet communal et d'un avis mail/SMS aux habitants. Cette action a rencontré un vif succès auprès de la population et les crus (100 cartons de pinot noir et 43 de chardonnay) ont très rapidement trouvé preneur.

Stock de vin communal au 31.12.2021 :	blanc (chardonnay) 2020	108 bouteilles
	blanc (viognier) 2019	6 bouteilles
	blanc (viognier) 2020	180 bouteilles
	rouge (pinot noir servagnin) 2019	228 bouteilles
	rouge (pinot noir servagnin) 2020	450 bouteilles

(*) produit et encavé sur les acquits du vigneron.

PORT DE LA VENOGUE ET PORT « TISSOT »

La gestion administrative des ports est assurée par le Secrétariat municipal sur la base du Règlement du port de la Venogue, rive gauche, et du port Tissot. Le contrôle des ports sur site est assuré par le Service de la voirie.

Tarif des taxes d'amarrage perçues en 2021 :

Personnes domiciliées à St-Sulpice ou à Préverenges par place et par année : CHF 400.00

Personnes domiciliées dans une autre commune par place et par année : CHF 600.00

Port de plaisance de la Venogue Capacité : 59 places, dont 57 louées et 1 visiteur + 1 police/secours

Port Tissot Capacité : 15 places louées

La liste d'attente pour l'obtention d'une place d'amarrage dans l'un des ports comprenait, au 31 décembre 2021, 41 inscriptions de personnes domiciliées à St-Sulpice et Préverenges (dont les habitants ont la priorité sur les citoyens d'autres communes pour l'obtention d'un ponton). Elle est dorénavant fermée, en prévision de l'étude d'un futur port pour pallier la suppression des places d'amarrage prévue dans le cadre du projet de renaturation de la Venoge.

Le dragage de l'embouchure de la Venoge a été renvoyé à 2022.

Un arbre est tombé sur un bateau, qui a été détruit. La voirie s'est chargée de son évacuation avec l'aide d'un camion grue. Le bûcheron mandaté par la commune a dû intervenir plusieurs fois pour enlever des arbres tombés dans la rivière. Un ou des castors continuent de remonter la Venoge et s'attaquent surtout aux saules dont le bois est tendre. On peut facilement reconnaître la trace de leur passage puisque les arbres sont taillés comme des crayons.

Une grande quantité de gravier, environ 80 m³, a été retirée du port Tissot. Une tentative de réfection des attaches des bouées au corps-mort a été suspendue à cause de l'importante quantité de sédiments présente dans le port. Il faudra attendre une année bissextile pour procéder à ce travail.



EXPLOITATION DU BATEAU FAUCARDEUR

Le faucardage des algues est une tâche saisonnière effectuée au moyen d'un bateau faucardeur, qui a été exploité selon la convention qui lie la commune à celles de Préverenges, Morges, Saint-Prex et Tolochenaz, ainsi qu'à l'ERM.

Les zones de faucardage sont déterminées selon les directives et autorisations du Service des eaux et du Service de la faune.

Conformément à la décision du Comité directeur, la facturation a été établie depuis l'année 2002 selon les heures réellement effectuées et non selon la convention. Le coût de l'opération pour la commune s'est élevé à CHF 4'500.00 (HT) pour 2021 (15 heures à CHF 300.00 HT).

La somme de CHF 300.00 (HT) (1.5 heure de machine à CHF 300.00 HT), a par ailleurs été refacturée à l'UNIL pour l'entretien des berges de sa parcelle durant la saison de faucardage 2021. La facture qui leur a été adressée comprenait également les frais d'élimination en déchets verts des 3 tonnes d'algues ainsi collectées.



Tableau des activités (extrait du rapport ERM 2021 - chiffres arrondis)

SAISONS		2019	2020	2021
Mise à l'eau		26 juin	07 juillet	06 juillet
Début du faucardage		08 juillet	08 juillet	07 juillet
Fin du faucardage		26 août	13 août	17 août
Retour du bateau à la STEP		17 octobre	25 octobre	21 octobre
Heures personnel ERM y.c. maintenance		h	426	818
Algues récoltées		m³	222	256
H machine effectuées	Saint-Sulpice	h	16	17
	Préverenges	h	11	9
	Morges	h	27	21
	Tolochenaz	h	3	1
	Saint-Prex	h	12	19
	Rolle	h	20	29
	Σ	h	88	95

Maintenance

Comme chaque année avant la mise à l'eau, les travaux d'entretien courant et l'aiguisage des barres de coupe ont été effectués. Après la mise hors d'eau, il a été procédé aux travaux habituels de mise en hivernage.

Bilan 2021

Comparativement à l'année précédente, le bilan de la campagne 2021 enregistre un nombre d'heures machine supérieur, ceci principalement en raison des travaux de faucardage effectués par la commune de Rolle. Quant aux prestations fournies aux autres communes, elles restent comparables aux deux dernières années. Les travaux d'entretien ont été peu importants cette année mis à part l'entraînement de la barre de coupe qui a dû être réparé à plusieurs reprises. Au vu des conditions météorologiques particulières et en raison de la variation du niveau du Léman, la croissance des macrophytes (plantes aquatiques) a été nettement plus importante que les deux années précédentes. Le volume d'algues récolté en 2021 a été de 296 m³ alors qu'il était de 256 m³ en 2020 et de 222 m³ en 2019. De ce fait, certaines zones ont nécessité plusieurs passages de machine. Il n'est pas aisé d'en tirer des conclusions, sachant que les explications peuvent être multiples, comme par exemple la teneur en nutriments ou les conditions atmosphériques pendant la période de floraison et la montée des eaux du lac.

L'évacuation des algues par les communes utilisatrices s'est déroulée sans encombre et la collaboration avec les différents responsables communaux a été excellente. On notera encore qu'à la suite de la demande de la commune de Rolle, la DGE a accepté que les zones de faucardage soient adaptées aux nouveaux besoins de la commune. Les plans de toutes les zones de faucardage sont disponibles sur le site internet de l'ERM.

Facturation

Le tarif horaire de CHF 300.00, appliqué dès l'année 2017, a pu être maintenu pour la campagne 2021. Ce tarif, basé sur la moyenne des prix de revient effectifs des trois années précédentes et l'évaluation des coûts pour l'entretien de la machine en 2022, devrait probablement pouvoir être maintenu pour la campagne suivante.

FORÊTS

St-Sulpice fait partie du Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge. Tous les travaux forestiers sont gérés par le Service forestier intercommunal de la Venoge. Le garde forestier au 31.12.2021 est M. Laurent Robert.

DEMANDES D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Décisions municipales	2020	2021
Autorisations d'abattage	15	14
Refus d'abattage	4	1
Total	19	15

Pour l'exercice 2021, les autorisations d'abattage portent sur 17 arbres. Tous seront compensés conformément à l'article 5 « arborisation compensatoire » du règlement communal sur la protection des arbres (RPA). La Municipalité a refusé à 1 reprise une demande qui lui a été soumise.

La procédure incombe au service technique, qui travaille avec l'appui du garde forestier et du service de voirie. La gestion administrative des arbres abattus à compenser se fait à l'aide du logiciel QGIS. Le contrôle in situ des plantations compensatoires est réalisé quant à lui par le service de voirie qui vérifie l'essence et localise approximativement l'implantation. Au vu du nombre important d'arbres à compenser, la nécessité d'une localisation plus précise est apparue. Il est ainsi envisagé de localiser les plantations compensatoires au moyen de relevés GPS.

À relever que les autorisations ont été systématiquement assorties d'une obligation de compenser. Le règlement et l'application qui en est faite par la Municipalité remplit donc les objectifs de protection visés.



INFRASTRUCTURES ET ÉNERGIE

ROUTES

CHANTIERS EN COURS DE RÉALISATION

RC1 – Étape 3 - Regualification

En approuvant le préavis 03/19, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 2'400'000.00 TTC pour la réalisation de la dernière étape des travaux de regualification de la RC1. Peu avant, le Grand Conseil et le Conseil communal d'Ecublens avaient approuvés les demandes de financement pour les parts d'ouvrage qui leur incombait. Cette troisième étape se situe entre l'avenue du Tir-Fédéral (carrefour de Pré-Fleuri) et la Venoge. Elle comprend notamment l'élargissement du pont qui enjambe la rivière.

Ce chantier est mené par la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes). Le canton de Vaud et les Communes de St-Sulpice et d'Ecublens sont partenaires dans la réalisation des travaux.

Les travaux ont débuté le 3 juin 2019 et se dérouleront sur trois ans, jusqu'à l'été 2022.



Les travaux routiers nécessitant de gros moyens ont été terminés courant septembre 2021. Le solde des travaux de finition ponctuels consistera à accueillir la couche définitive de roulement attendue au printemps 2022.

Durant l'année écoulée les travaux achevés sont les suivants :

- Élargissement, assainissement et étanchéité du pont de la Venoge
- Infrastructures des voies Centre, Nord et Sud sur l'entier du tracé, à l'exception de la pose des tapis.
- Socles ainsi que pose des nouveaux candélabres pour l'éclairage public.
- Quais de bus conforme à la LHand ainsi que démarrage des fondations devant accueillir les abribus.
- Carrefour de Pré-Fleuri y compris pose de la signalisation lumineuse.

Les travaux paysagers ont démarré et se poursuivront en 2022.

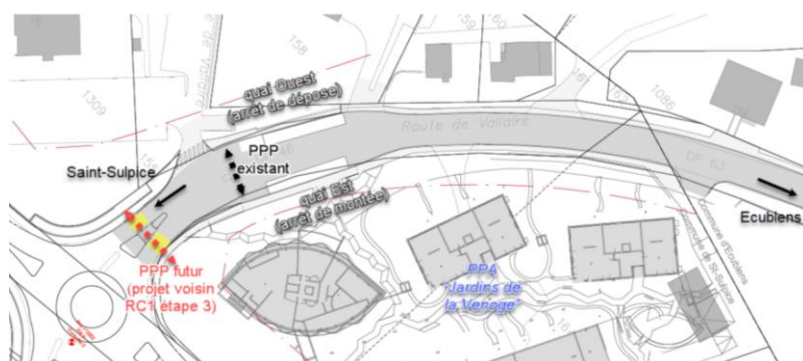
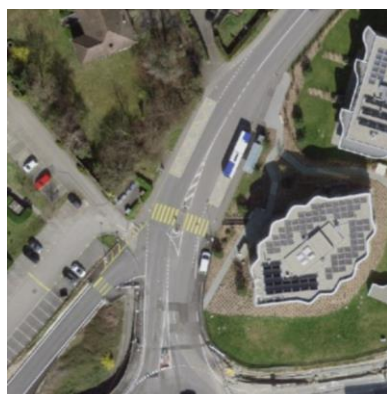
Le coût prévisionnel en rapport au crédit d'ouvrage (PM 03/19) de CHF 2'400'000.00 TTC à octobre 2021 s'élève à un solde positif d'environ CHF 123'000.00 TTC (abstraction faite de la subvention à recevoir).

PROJETS EN COURS D'ÉTUDE

RC81c – Route de Vallaire - Réaménagement du terminus TL ligne 33

La Commune de St-Sulpice participe aux séances du groupe d'étude technique « Mobilité de l'image directrice des TL de l'Ouest lausannois », par le biais de Stratégie et Développement de l'Ouest Lausannois (SDOL). Dans ce cadre, il a été constaté que l'augmentation de la fréquentation sur la ligne 33, intervenue au cours des dernières années, et l'évaluation de l'offre imposent désormais le recours à des bus articulés.

Ce constat implique obligatoirement le réaménagement du terminus des TL et de la route de Vallaire (emprises, éclairage public, etc.). Or ces dépenses sont à la charge des communes territoriales qui bénéficient d'une subvention fédérale.



Le projet finalisé et approuvé par la Municipalité a ainsi pu être déposé auprès de la DGMR pour analyse.

Un préavis positif lors de l'examen préalable a été rendu par la DGMR le 12 avril 2021.

Le coût estimatif de ces travaux selon l'étude du projet s'élève à CHF 345'000.00 TTC (abstraction faite de la clé de répartition entre les communes de la subvention fédérale sur la base du principe de solidarité). À noter, selon l'avancement des projets que le coût total des travaux sur l'ensemble des communes s'élève à CHF 2'900'000.00 TTC et que la subvention accordée pour la mesure 17.OL.01 du PALM 2016 arrêtée à 35 % s'élève à CHF 1'045'000.00.

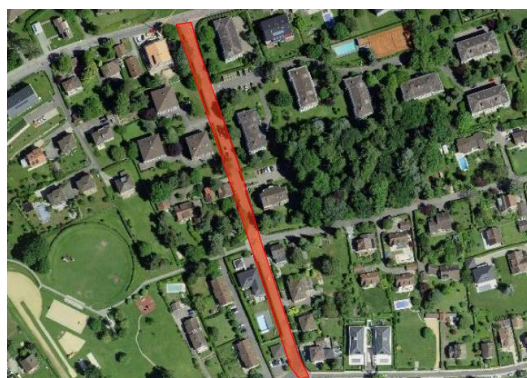
Ce projet, coordonné par le SDOL en matière de subvention, a pris du retard sur certaines communes partenaires. Actuellement, nous sommes dans l'attente de l'engagement de toutes les communes à réaliser les aménagements nécessaires pour la Ligne 33 en artikulés d'ici fin 2023, avant de poursuivre cette étude par l'établissement du dossier d'appel d'offre et la mise à l'enquête publique.

N.B : les communes peuvent bénéficier d'une subvention de l'Office fédéral des routes, qui doit toutefois être requise au minimum 6 mois avant le début des travaux.

Chemin du Russel - Réaménagements

(Lire aussi le chapitre « ASSAINISSEMENT ET ÉPURATION »)

Un crédit d'étude (09/20), d'un montant de CHF 77'000.00, a été approuvé par le conseil communal durant l'année 2020. Il porte sur d'importants travaux de renouvellement des réseaux (eau, gaz, électricité), ainsi que sur des travaux d'assainissement des canalisations EC/EU, nécessaires sur l'entier du chemin du Russel.



Durant l'année écoulée, la suite de l'étude effectuée en coordination avec les Services Industriels de Lausanne, a abouti à l'établissement d'un projet déposé auprès de la DGMR en vue de l'examen préalable.

A l'issue de cet examen, la DGMR a rendu un préavis positif le 16 juillet 2021.

La suite de la procédure, courant 2022, portera sur l'établissement du dossier d'appel d'offres, la mise à l'enquête, le préavis municipal et finalement l'approbation du crédit d'ouvrage par le Conseil communal.

TÂCHES COURANTES

Travaux d'entretien divers

Conformément au budget 2021, quelques interventions ponctuelles ont pu être réalisées afin d'assurer l'entretien du réseau routier vieillissant de notre commune.

L'accent a été mis cette année sur la deuxième partie du ch. du Bochet, tronçon ch. du Russel / ch. du Pâqueret.

Le type d'entretien d'une chaussée (entretien superficiel, structurel, ...) dépend principalement de son état. Sans entretien, cet état se dégrade au cours du temps et des saisons jusqu'à sa détérioration complète nécessitant alors un renouvellement total de la superstructure (revêtement + fondation) engendrant des frais importants.

Avant cette ultime étape, la chaussée passe par différents stades nécessitant des entretiens spécifiques plus ou moins lourds et onéreux. Le maintien de l'état des routes représente donc des dépenses importantes : il est alors nécessaire d'optimiser le budget d'entretien en investissant cet argent au bon endroit, au bon moment, en utilisant des solutions de réfection adaptées à l'état de la chaussée.

Un plan d'investissement devra être mis sur pied ces prochaines années, afin d'obtenir le financement nécessaire à l'entretien et à la préservation du patrimoine routier de notre commune, et de répondre à nos obligations légales.

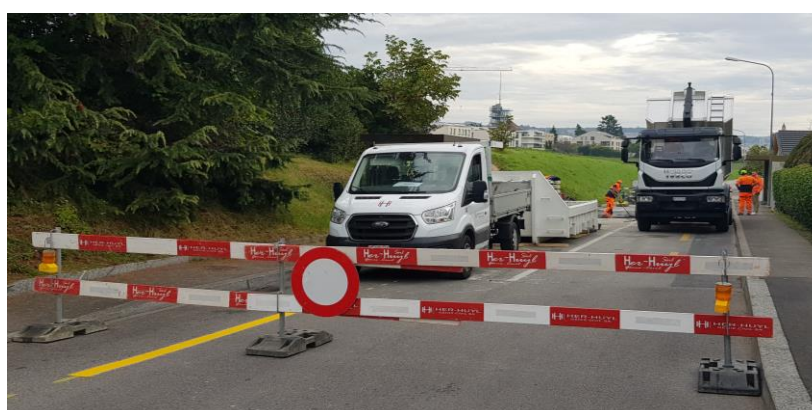


Demandes d'autorisation pour l'utilisation temporaire du domaine public et fouilles

Les demandes d'autorisation pour utilisation temporaire et/ou d'interventions sur le domaine public nécessitent la coordination entre: Polouest, les transports publics (TL-MBC) et le Service technique.

Le processus de traitement des demandes comprend l'analyse de la demande d'autorisation, la délivrance du permis et le contrôle de la bienfacture des travaux. Les tâches administratives dues au non-respect des consignes sont en constante augmentation. Malgré cela, le traitement des demandes peut être accompli de manière très performante, en général en moins d'une semaine.

Les quantités de demandes effectuées au cours des cinq dernières années sont les suivantes :



2017	2018	2019	2020	2021
36	77	47	63	50

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La gestion du réseau d'éclairage public de la commune est confiée aux Services industriels de Lausanne (SIL). Le Service technique est chargé des tâches qui se rapportent à ce domaine.

RC1 - Étape 3

En 2021, la totalité des socles pour candélabres prévus ont été réalisés et 96 % des candélabres ont pu être posés.

Pour rappel, le projet d'éclairage public de la RC1, 3^{ème} Étape, a non seulement été validé par les Municipalités de St-Sulpice et d'Ecublens, mais également par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Cet éclairage, qui recourt à la technologie LED, respecte les normes d'éclairage EN/SN 13'201-1 à 4, les directives de la SLG 202/2018 et remplit les conditions de la norme SIA 491 "Prévention des émissions inutiles de lumière à l'extérieur". Il permet d'éclairer toute la chaussée de manière uniforme, y compris les pistes mixtes (piétons-vélos), ce qui devrait incontestablement améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers de la RC1.

Les SIL ont prévu d'assurer un éclairage dégressif qui suivra la courbe suivante :

- 100 % à l'enclenchement de l'installation (Classe C3)
- 67 % entre 21h30 et 00h30 (Classe C4)
- 50 % entre 00h30 et 05h30 (Classe C5)
- 100 % dès 05h00 à l'extinction (Classe C3)

Cet abaissement ne sera toutefois pas appliqué aux passages piétons, ceci afin de conserver les 5 lux d'éclairement vertical imposés par la norme. Selon les projections réalisées par les SIL, il permettra des économies d'environ 28 % sur la consommation



RC1 - Étape 1

Les premiers résultats de l'étude menée par les SIL pour l'éclairage de la piste de mobilité douce située côté lac, ont amené les Municipalités de St-Sulpice et d'Ecublens à prendre connaissance du caractère non-conforme de l'installation initialement réalisée par le Service intercommunal de l'électricité (SIE).

Fort de ce constat, les deux communes ont pris la décision de mandater les SIL dans le but d'intégrer la mise en conformité de l'installation existante à l'éclairage de la piste de mobilité douce située côté lac. Le résultat de cette étude en fonction des montants annoncés nous a amenés à devoir établir des offres comparatives.

La Commune d'Ecublens s'est portée volontaire pour prendre le leadership sur ce projet. Quelques séances de coordination ont eu lieu en fin d'année, l'étude se poursuit.

Contrôle de conformité mécanique et de stabilité

Cette année, 50 candélabres ont fait l'objet d'un contrôle de conformité mécanique et de stabilité des ouvrages d'éclairage public conformément à la norme SIA 261. Le résultat montre qu'ils sont tous exempts de défauts.

Pour rappel, l'Ordonnance sur les installations électriques à courant fort (OICF) impose aux propriétaires d'installations d'éclairage public des contrôles sur les installations neuves à la fin des travaux, ainsi que des contrôles périodiques sur les installations existantes. Ces contrôles sont obligatoires depuis 1999 et s'effectuent tous les 5 ans.

Renouvellement de l'éclairage public

En 2021, le choix s'est porté sur le chemin de Champagne qui selon l'audit énergétique est en dessus de la recommandation 450a/2008 du point de vue de la consommation.

Les travaux réalisés consistaient à remplacer 13 luminaires en LED, la fourniture et la pose de 2 candélabres et de 2 crosses. Les derniers réglages fins interviendront début 2022.

Cette nouvelle installation permettra une économie d'énergie avec abaissements de lumière la nuit de 33 %.

Une demande de subvention à Equiwatt sera faite début 2022. Cette subvention peut aller jusqu'à 25 % maximum du montant total des travaux réalisés.

Dommages occasionnés sur le mobilier urbain

6 candélabres ont été renversés/accidentés aux endroits suivants :

- Rue du Centre 47
- Chemin des Pierrettes n°1
- Chemin des Pierrettes n°1
- Chemin du Bochet n°2
- Chemin du Crêt 7
- Chemin du Crêt 4

Seul l'auteur du second incident survenu au chemin des Pierrettes 1 n'a pas été identifié.

Trois actes de vandalisme ont été perpétrés aux adresses suivantes :

- Rue du Centre 15
- Parc du Russel
- Parc du Russel

Aucun auteur n'a été identifié et des plaintes ont été déposées contre X.

Consommation annuelle

Unité	2018	2019	2020	2021
Kilowattheure (kWh)	191'659.00	190'949.00	190'877.00	192'612.80
Francs suisses (CHF)	36'131.80	35'656.45	34'918.30	38'879.10

Le tableau ci-dessus montre une légère augmentation de la consommation de 0,91 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par la mise place de la nouvelle installation sur la RC1 Étape 3 qui a consommé 9'463.75 kWh, soit 4,91 % de la consommation 2021.

ASSAINISSEMENT ET ÉPURATION

CHANTIERS EN COURS DE RÉALISATION

Convention Intercommunale de la Station d'épuration de Vidy (CISTEP)

La « Convention intercommunale » entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 définit les parcelles imputables comme suit :

« Toutes les parcelles du bassin versant de la STEP acheminant leurs eaux claires à la STEP (y compris le domaine public), non équipées en séparatif ou dont l'écoulement transite sur le territoire communal concerné par des collecteurs unitaires. Dès qu'une parcelle est « imputable », sa surface totale entre dans la détermination de la superficie considérée pour la clé de répartition. »

La part des parcelles « imputables » aux charges totales est déterminée à raison d'un montant annuel fixe hors taxes de CHF 500.00 par hectare.

Le solde des charges totales est réparti au prorata de la consommation annuelle d'eau soumise à la taxe d'épuration.

A l'échéance du 31 décembre de chaque année, chaque commune transmet à la CISTEP :

- o la consommation d'eau,
- o la superficie des parcelles « imputables ».

La Municipalité a approuvé, dans sa séance du 7 février 2021, le décompte établi dans un tableau recensant toutes les données relatives au calcul de cette clé de répartition, portant ainsi à 20.60 ha les surfaces imputables identifiées, correspondant à 12.1 % de l'ensemble des parcelles urbanisées (170.787 ha).

La présentation du rapport d'activité d'Epura, le résumé des comptes et de l'état d'avancement du chantier de la STEP de Vidy a lieu lors de l'Assemblée Générale de printemps de la CISTEP qui, cette année, s'est tenue le 25 mars 2021.



Step de Vidy - 2^{ème} étape de transformation.

Le Conseil d'administration (CA) d'Epura a validé le rapport d'activités et les comptes le 3 mars, puis l'Assemblée générale (AG) de la société a validé ces documents le 24 mars 2021. Les comptes ont été acceptés à l'unanimité.

Monsieur Michel Pellegrinelli, Conseiller Municipal à Prilly, Président de la CISTEP, annonce son départ après avoir fonctionné pendant 17 ans. Lors de l'AG extraordinaire du 17 juin 2021, Madame Danièle Petoud, Conseillère Municipale à Ecublens, s'est mise à la disposition des membres de la CISTEP pour reprendre cette fonction. Elle est également nommée Administratrice au CA d'Epura le 19 juin 2021.

« État 0 » - État des lieux du réseau d'assainissement des eaux claires (EC) / eaux usées (EU)

La Commune dispose d'un réseau de collecteurs publics d'eaux usées et d'eaux claires de 35'000 mètres linéaires environ, avec pas moins de 1'000 organes tels que des chambres de visites ou des grilles avaloires, qui représentent le patrimoine « assainissement ». La Commune est responsable de ce patrimoine et se doit par conséquent d'en avoir une parfaite connaissance et d'en assurer le bon fonctionnement, conformément à l'art. 13 de l'ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998.

Le Conseil communal a approuvé, le 14 octobre 2019, le préavis n°16/19 et accordé à la Municipalité un crédit de CHF 990'000.00 TTC pour le curage, le contrôle et les relevés nécessaires à l'établissement d'un état des lieux du réseau des collecteurs de la commune, l'«État 0».

Ces travaux, entrepris par l'entreprise Cand-Landi, ont débutés en février 2020 pour être achevés avec succès en août 2021.

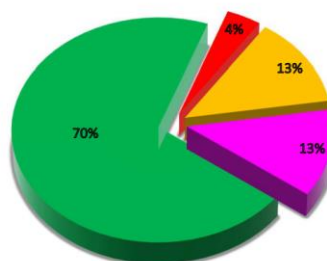
Le contrôle par caméra a mis en évidence la rupture d'une gaine posée en 2016 sur le collecteur de concentration au niveau de l'allée des platanes à Dorigny. Des investigations et analyses portant sur les causes de cette rupture prématurée ont été menées et n'ont pas pu en déterminer les causes exactes. Une séance de négociation avec l'entreprise, débouchant sur un accord financier et sur la remise en état du collecteur, a été conclue. Le démantèlement de la gaine a été effectué avec succès en novembre 2021 par l'entreprise SCRASA.



- 25 km de collecteurs communaux curés et inspectés du diamètre 150 à 1'200 mm.
- 23 exutoires EC au lac Léman curés et inspectés.
- 365 sacs de routes nettoyés.
- 140 heures de nettoyage / pompage des fosses pour les 7 STAP et STREL communales.
- 300 heures d'intervention au robot fraiseur et/ou curage avec buse spéciale pour suppression de dépôts
- 8 réparations ponctuelles par chemisage partiel.
- 1300 chambres de visite/grilles relevées.
- ~ 1'000 rapports d'inspection
- ~ 1'300 fiches de chambres

La conclusion de l'état général de notre réseau est plutôt réjouissante. Elle donne les pourcentages suivants :

- **70 %** des collecteurs en **bon état** ne nécessitant aucune intervention d'assainissement.
- **13 %** des collecteurs **peu endommagés** à assainir dans les 5 à 10 ans.
- **13 %** des collecteurs **moyennement endommagés** à assainir dans les 3 à 5 ans.
- **4 %** des collecteurs en **mauvais état** à assainir dans les 1 à 2 ans.



Dans la continuité, ces résultats nous permettront d'établir un plan d'actions sur plusieurs années, qui sera défini précisément par la Municipalité afin de solliciter l'octroi d'un crédit-cadre pour la législature 2022 - 2026.

Stations de pompage (STAP) et Stations de relevage des eaux usées (STREL)

Le réseau d'eaux usées de la commune est composé de quatre stations de pompage (STAP de la Venoge, du Marquisat, de la Chamberonne et du Stade du Laviau) et de trois stations de relevage (STREL du Débarcadère, du Russel et des Pierrettes).

L'état des lieux de ces stations se poursuit, l'analyse coordonnée avec notre bureau mandataire et les collaborateurs de la CISTEP de Vidy permettront d'identifier les travaux à entreprendre sur ces installations vieillissantes, notamment en termes d'alarmes, commandes et transmission des données. Le résultat de cette étude permettra d'établir un plan d'investissement dans le but de garantir leur pérennité et leur valeur. Il convient de préciser que les systèmes de communication actuels sont obsolètes.

Monsieur Pierre-Antoine Hildbrand, municipal de la sécurité et de l'économie de la Ville de Lausanne et, à ce titre, en charge de la CISTEP de Vidy, nous a adressé une lettre recommandée le 10 décembre 2021. Dans son message, il a annoncé la résiliation de la convention (du 26 décembre 1996) qui nous lie en matière d'entretien et d'intervention d'urgence en cas de besoin. Et ce au 1^{er} janvier 2023.

Cette décision est lourde de conséquences pour notre commune qui ne dispose pas des compétences suffisantes à la reprise de ces tâches, notamment au niveau des ressources humaines. Notre administration ne dispose pas des qualifications requises dans les domaines de la télégestion, de l'ingénierie, de l'électricité, de l'appareillage, pour le suivi et l'entretien de ces stations. Nous serons donc obligés à l'avenir de sous-traiter ces prestations qui sont onéreuses.

Ce constat nous amène à pousser l'état des lieux de ces stations beaucoup plus loin, afin d'identifier les besoins :

- analyse des dangers / détermination des points critiques / fixation des seuils critiques
- détermination des actions correctives
- mise en place d'un système de surveillance
- établissement de fiches d'autocontrôles
- établissement de procédures et principes de leur mise en application

Cette liste non exhaustive devra être complétée après l'expertise en cours.

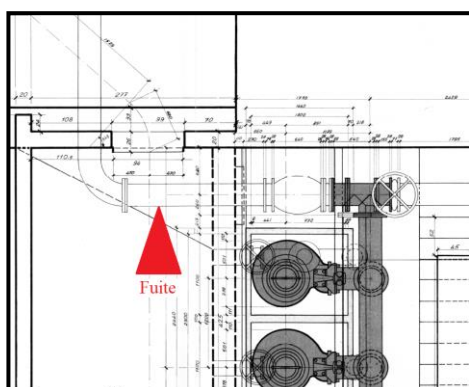
TRAVAUX D'URGENCE SUR LA STATION DE POMPAGE DE LA CHAMBERONNE ET SUR LA STATION DE RELEVAGE DES PIERRETTES

Dans le cadre de l'État 0 des collecteurs d'assainissement, la société Cand-Landi a procédé le 1^{er} février 2021 à une vidange de la fosse de la station de pompage communale (STAP) de la Chamberonne située sur la parcelle 591 – Secteur des Stades de l'UNIL (cf. situation ci-dessous).

Cette STAP reprend la quasi-totalité des eaux usées (EU) de la commune. Lors de la vidange une fuite a été détectée sur la conduite de refoulement des eaux usées.

L'état avancé de corrosion au niveau du départ de cette conduite datant de 1967 vers la STEP a nécessité une intervention d'urgence, afin d'éviter sa rupture totale et par voie de conséquence un déversement d'eaux usées dans le lac Léman.

En parallèle la pompe de secours de la station de relevage des Pierrettes a dû être remplacée, ne pouvant plus garantir ses fonctions en cas d'intervention d'urgence.



Un pompage/bypass de secours de la fosse existante au sondage effectué côté Route cantonale a été mis en place pour sécuriser les lieux.



Une communication, informant de la situation a été faite par la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 10 février 2021. La Municipalité, représentée par Monsieur Panzera, a ensuite réuni la Commission d'épuration pour régulariser les travaux réalisés dans l'urgence et présenter une demande de crédit d'ouvrage de CHF 186'000.00, qui a été accepté par le Conseil communal en date du 27 mai 2021.

PROJETS EN COURS D'ÉTUDE

Chemin du Russel - Assainissement du réseau de collecteurs eaux claires (EC) / eaux usées (EU)

(Lire aussi le chapitre « ROUTES »)

La suite de l'étude réalisée en coordination avec les Services Industriels de Lausanne nous a amenés à l'établissement d'un projet déposé auprès de la DGMR en vue de l'examen préalable.

A l'issue de cet examen, la DGMR a rendu un préavis positif le 16 juillet 2021.

La suite de la procédure sera effectuée courant 2022. Elle portera sur l'établissement du dossier d'appel d'offres, de la mise à l'enquête, du préavis municipal et finalement de l'approbation du crédit d'ouvrage par le Conseil communal.

Plan Régional d'Évacuation des Eaux - PREE Chamberonne

Courant 2019, la Direction générale de l'environnement (DGE) a initié le démarrage opérationnel des études du PREE Chamberonne et procédé à l'adjudication des modules techniques structurant ce plan directeur. Le module 8 « Organisation et financement » a fait l'objet d'un mandat qui englobe le périmètre de l'ensemble des 16 communes membres de la CISTEP et qui sera subventionné à 90 % par le Canton.

La phase de récolte des données nécessaires pour poser les bases des études a débuté au sein des services de l'État. Elle nécessite des compléments et précisions auprès des communes afin de bénéficier d'informations de terrain spécifiques. Dans ce but, des mandataires sont chargés d'assurer la coordination de la récolte des données communales sous formes d'interviews ciblées.

Dès lors, les communes de la CISTEP ont décidé de lancer une étude sur l'organisation et le financement de l'assainissement dans le bassin versant de la STEP de Vidy. Cette démarche, approuvée par toutes les communes, s'inscrit dans le cadre du PREE Chamberonne, module 8, qui traite de ce sujet et dont le mandat a été confié à la société INTEGRALIA SA. Le pilotage du projet sera réalisé conjointement par la CISTEP et la Direction cantonale de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV).

Les séminaires de travail ont débuté avec la participation des responsables techniques de chaque commune courant 2020. Ceci dans le but de définir les objectifs communs du projet, son périmètre, ainsi que la méthodologie de travail (qui prévoit en alternance des réunions techniques et politiques).

A titre d'information, plusieurs bassins versants d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU), propriété de tiers, transitent par les réseaux de collecteurs de la commune. Dans ce contexte, le bureau mandataire Schopfer & Niggli SA a été mandaté afin de pouvoir identifier les points de rejets de tiers dans les réseaux communaux (EC/EU).

Plan Général d'Évacuation des Eaux Intercommunal (PGEEi) - Mèbre / Sorge

Au début des années 60, le collecteur de concentration Mèbre/Sorge a été construit dans le but de récolter tout ou partie des eaux usées de plusieurs communes de l'Ouest lausannois. Il comprend trois tronçons principaux : Mèbre, Sorge et Chamberonne.

Les communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et St-Sulpice sont liées par une convention, l'« Entente Intercommunale Mèbre-Sorge ». La valeur à neuf des collecteurs de l'entente Mèbre-Sorge est estimée à ~ 60 MIO CHF. L'entretien de ces collecteurs est effectué par secteur en suivant la planification établie lors de l'élaboration du PGEEi.

Pour l'année 2021, deux préavis ont été soumis au Conseil communal.

Le préavis n°05/21, - Parc de la Mèbre - portait sur le déplacement du collecteur Mèbre-Sorge sur la commune de Crissier. Soumis par la Municipalité au Conseil communal, il a été approuvé le 26 mai par ce dernier.

Le préavis n°06/21 a également été approuvé au printemps 2021. Il concernait la réhabilitation du secteur 12 du collecteur de concentration intercommunal, « chemin du Bochet - Autoroute » sur la commune d'Ecublens.

Les préavis acceptés autorisent l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux et à allouer à la Commission de l'Entente le crédit nécessaire à la réalisation de ces deux projets.

Le préavis n°13/20 réhabilitation des collecteurs secteur 11 « Triaudes-Sorge » a été bouclé au 31.12.2021 avec un solde légèrement positif, les divers et imprévus n'ayant pas été utilisés et les travaux adjugés sur des offres aux montants légèrement inférieurs à ceux estimés dans le préavis.

SERVICE DE VOIRIE

L'année 2021 a continué sur la lancée de 2020 en raison du p-19. Presque toutes les manifestations ont été renvoyées.

Nous avons continué à avoir une grande affluence à la déchèterie, mais sans le port du masque à l'extérieur.

Au vu du grand nombre de personnes qui profitent de se promener au bord du lac et des déchets que leur passage génère, nous avons entrepris des essais de tri dans deux parcs publics : au Débarcadère et au Pélican. Nous allons continuer dans cette voie en 2022, mais avec des moyens plus simples.

Comme tout le monde, la voirie se réjouit de la fin des mesures Covid-19 pour pouvoir travailler normalement.

Travaux hebdomadaires :

- Notre travail a repris normalement vers la fin de l'année 2021.
- Nous avons dû faire face à de nombreux actes de vandalisme au cours de cette année, qui ont occasionné plus de travail de nettoyage (vitres, luminaires, wc, etc., qui ont été régulièrement cassés ou endommagés).
- La tournée des poubelles et du littering reste chronophage. Les gens apprécient les rives du lac mais beaucoup laissent malheureusement leurs déchets sur place.

Travaux courants :

Dans l'ensemble, les travaux courants sont restés les mêmes que l'an dernier.



Travaux particuliers :

- Organisation de la vente de vin aux habitants, pour écouler une partie du stock, au dépôt de la voirie.
- Réfection de la peinture de toutes les faces avant des bennes de la déchèterie aux couleurs des déchets.
- Renforcement de l'équipe par un auxiliaire de la fondation de Lavigny. Essai concluant, qui sera reconduit en 2022.
- Accueil de deux jeunes du programme LIFT chaque mercredi après-midi pendant 3 mois, pour leur faire découvrir le monde professionnel.
- Réparation de l'arrosage automatique du parc du Pélican.
- Pose de sols souples autour des engins de fitness.
- Curage de l'entrée du port Tissot, particulièrement important cette année avec environ 80 m³ de gravier extraits.
- Pose de deux poubelles de tri, à l'essai, aux parcs du Débarcadère et du Pélican. Le principe a bien fonctionné mais la quantité des déchets triés n'était pas suffisante pour envisager leur achat (CHF 3'000.00/pièce).
- Gestion de la présence des fourmis tapinoma magnum chez les privés désormais confiée à une entreprise. La voirie s'occupe de traiter les trottoirs du chemin de l'Ochettaz.
- Renouvellement de la gamme des petites machines par des modèles électriques. Evolution également envisagée pour les véhicules à l'avenir.
- Réparation de l'écusson à l'entrée du village (toit de l'église).
- Contrôle et remplacement de toutes les bouées d'amarrage.
- Poursuite de l'utilisation de sacs de rétention d'eau pour les nouvelles plantations. Avec un bémol : les souris les crèvent par temps très sec.
- Peu de manifestations cette année : participation au montage/démontage du spectacle du TKM au Débarcadère, au festival de la musique, à celui des Arts de la rue, à l'Urban plogging et au 1^{er} Août à la rencontre des citoyens.
- Taille exceptionnelle du marronnier du Débarcadère pour en alléger les branches. L'état sanitaire de cet arbre est mauvais et requiert une attention particulière en matière de sécurité puisqu'il se situe à un point de grand passage.
- Abattage du Catalpa du parc du Pélican en raison également de son mauvais état sanitaire, de même que d'un bouleau au Laviau.
- Essais de mulching, qui se sont révélés concluants et seront poursuivis en 2022.
- Evacuation d'un arbre tombé sur un bateau sur la rive de la Venoge suite à une petite tempête.
- Lutte contre une grave maladie qui s'est attaquée aux gazons des terrains de football et qu'il a été difficile d'éradiquer.
- Peinture de formes de couleur au sol dans le préau du collège afin de créer des points de rencontre.



- Réparation du grill du refuge, dont la chaîne s'était coincée.
- Apport de tout-venant autour du Port Tissot pour pallier l'affaissement du terrain.
- Tournée de contrôle de la Berce du Caucase, plante toxique.
- Organisation, pour la première fois, d'une fenêtre de l'Avent à la voirie.
- Réparation du sol et de certains jeux de la place du Débarcadère.
- Nettoyage de la parcelle des jardins communaux et remise en place de la terre le long de la barrière.
- Réparation du mur de la déchèterie consécutive à un accident.
- Achat d'un petit motoculteur pour l'entretien des massifs de fleurs
- Pose d'un élément de mobilier urbain (bac) devant l'épicerie pour y empêcher le stationnement.
- Retrait d'une quarantaine de nids de Chenilles processionnaires sur le territoire communal
- Mise en place d'un contrôle des factures avec le service des finances, pour leur validation et imputation.
- Pose des dernières poubelles commandées en 2020.
- Réfection de l'escalier du cimetière, trop glissant par temps de pluie.
- Vigilance particulière lors des nouvelles plantations en raison de la présence du castor.
- Construction de cadres spéciaux pour faire tenir droits les sapins de Noël en extérieur.
- Renouvellement du contrat d'entretien des terrains de football, pour 2 ans seulement.
- Réparation des chemins forestiers par apport de tout-venant pour combler les gouilles d'eau.
- Test, non concluant, d'éradication des herbes au cimetière par combustion au gaz.
- Nettoyage de l'escalier de l'église au Karcher pour enlever la mousse.
- Remplacement de la haie de Berberis au Russel par une haie vive.
- Livraison exceptionnelle des commandes de compost aux habitants en raison du covid.
- Semis de plantes fleuries annuelles autour de toutes les cuvettes des nouvelles plantations.
- Percement de la dalle de la station du Russel suite à une fuite d'eau.
- Acquisition d'une nouvelle machine à laver et d'une sècheuse.
- Formations en cours d'emploi suivies par les collaborateurs concernant l'entretien différencié, des permis de machines, des cours de signalisation, la gestion des déchets spéciaux, etc.



Véhicules :

Le Service de la voirie a acquis une nouvelle camionnette en 2021.

Le service dispose, pour son activité quotidienne, des véhicules et du matériel suivants :

Plaque	Marque	Genre	Libellé	Couleur	Prix catalogue	Mise en circulation	Remplacement prévu	N° matricule/châssis
VD 3 043	Yanmar B55W	chariot travail	excavatrice	jaune/gris	120'000.00	02.07.01	2021	905.329.182 matricule
VD 3 777	Aebi VT450	camion	pont basculant	rouge	201'946.00	24.09.09	2029	434 E12 006 châssis
VD 8 929	Teu FD18T	chariot travail	élévateur à fourche	jaune	31'000	16.11.20	2040	905.492.974 matricule
VD 8 929	Schmidt (Aebi)	compact sweeper swingo 200 basic	balayeuse	blanc/bleu	200'520.00	31.10.13	2028	411.314.480 matricule
VD 132 507	Skoda Roomster 1.2	voiture livraison	voiture concierge	blanc	15'000.00	07.01.15	2025	216.729.705 matricule
VD 293 912	Mercedes-Benz sprinter 313 CDI	voiture livraison	agr. sup. int. ch /crochet	orange	52'210.00	14.06.12	2027	675.725.019 matricule
VD 361 004	Dacia Logan 1,6 Ambiance	voiture tourisme	break	blanc	13'900.00	11.02.11	2021	674.269.201 matricule
VD 385 554	VW T6 (2.0 TDI Euro 5) double cabine Champion	voiture livraison	pont	orange	34'750.00	13.04.16	2031	217.974.203 matricule
VD 401 428	Henmann Z12.24 B	remorque transport choses	pont	gris		07.02.08	--	309.437.408 matricule
VD 531 147	Scam SM 35 = en commande	voiture livraison	camion multi-benne	orange	137'000.00	01.07.03	2019	426.363.471 matricule
VD 690 385	Kubota F 3680	chariot à moteur (tracteur agricole)		orange/gris	59'850.00	22.02.11	2021	186.161.087 matricule
VD 690 981	Kubota B 2311	chariot à moteur	tracteur	orange/bleu	42'000.00	21.11.18	2033	520.213.296 matricule



GESTION DES DÉCHETS

Un service porte-à-porte ponctuel et de qualité prend en charge les déchets et veille à leur traitement dans le respect de l'environnement. Depuis l'an dernier, le prestataire de service est équipé d'un camion de collecte entièrement électrique. Notre contrat avec ce dernier arrive bientôt à son terme et un appel d'offre est prévu pour renouveler ce mandat.

L'horaire de la déchèterie ne doit pas être consulté sur Wikipédia, site sur lequel il est erroné, mais sur le site officiel de la Commune.

Il est rappelé qu'il est indispensable de placer les sacs poubelle taxés dans des conteneurs pour éviter qu'ils soient éventrés par les corneilles, attirées par les odeurs des résidus de nourriture.

Le service de voirie reste à l'entière disposition de la population et les collaborateurs se feront un plaisir de répondre à toute question.

TAXE AU SAC

Pour la 9^{ème} année, le principe de causalité pour la taxation des déchets a été mis en application dans la commune.

Les coûts de ramassage et d'élimination des déchets sont couverts par la redevance et la taxe forfaitaire, contrairement à d'autres communes vaudoises.

RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES

Type de déchets	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Verre (mélangé)	159'500	166'880	173'350	173'960	198'040	200'030
Papier et carton	252'090	271'460	272'570	249'820	262'290	279'780
Ordures ménagères	422'973	460'040	467'310	463'110	511'020	527'350

(Quantités indiquées en kilos)

Ces totaux représentent environ par an et par personne : 41 kg de verre (40 kg en 2020)
57 kg de papier et carton (53 kg en 2020)
107 kg d'ordures ménagères (104 kg en 2020)

C'est l'entreprise Henry Transports, à Aclens, qui est toujours mandatée pour la collecte des déchets ménagers urbains sur le territoire de la commune (ordures ménagères, verre, papier/carton et déchets organiques).

Les déchets industriels sont directement pris en charge par les intéressés et ne figurent donc pas dans les données ci-dessus.

DÉCHETS DIVERS

Autres déchets collectés à St-Sulpice durant l'année 2021 :

- Déchets encombrants (déchets composés mesurant plus de 60 cm) 46'444 kg
- Ferraille (y.c. fers encombrants légers, aluminium et fer blanc) 33'020 kg
- Matières compostables (biodéchets) 548'150 kg
- PET 11'328 kg
- Bois 67'820 kg
- Capsules Nespresso (récupérées en conteneurs d'une capacité de 770 litres) 4'440 kg
- Déchets OREA et SWICO (appareils électroménagers, électriques et électroniques) 17'770 kg

DÉCHETS ORGANIQUES ET COMPOSTABLES

Les déchets organiques et compostables collectés sur le territoire communal sont pris en charge et traités par la société Ecorecyclage à Lavigny (www.ecorecyclage.ch).

Une action, menée conjointement avec Ecorecyclage, permet aux habitants qui le souhaitent de commander des sacs de compost issu du recyclage des déchets collectés dans la commune. En 2021, avec la pandémie, la voirie a exceptionnellement livré le compost chez les privés. Soit 270 sacs de 40 l et 130 sacs de 25 l, ce qui représente 7'700 kg.

DÉCHETS TOXIQUES MÉNAGERS

Le processus de collecte et traitement de ces déchets est géré par Valorsa SA et ce depuis 2009 (www.valorsa.ch).

La voirie ne peut pas transporter ces déchets composés de matières dangereuses car un permis spécial est requis pour ce type de déplacements.

Les surveillants de déchèterie doivent régulièrement se former à la gestion de ces produits.

TÉLÉCOMS

En 2021 Swisscom exploite, sur les propriétés de la commune, une antenne 3G-4G sur le toit du Centre 59 (Auberge), installée en 2010. Celle-ci sera saturée dans un avenir proche et l'entreprise a prévu de l'équiper en 5G, ce qui impliquerait une prolongation minimum de quatre mètres. La 5G a comme avantage principal de « cibler » les utilisateurs et par conséquent de ne pas rayonner inutilement (indifféremment) dans toute la zone de propagation.

Depuis 2015, Swisscom a un projet à côté du bâtiment du Bochet 1, un mât de 30 mètres qui porterait également des antennes de Sunrise et de Salt. La hauteur du bâtiment du Bochet 1 est de 12,30 m, ce qui donne une idée de ce que peut être une antenne de 30 mètres.

Un autre mât de 30 mètres a été envisagé au chemin du Bois, au fond près de la « boucle » et en bordure de forêt. Ce projet, contrairement au précédent, a déjà été mis à l'enquête. Suite à un préavis négatif du Canton car il ne respecterait pas la distance minimale par rapport aux arbres, Swisscom a fait recours et il est en cours d'analyse à la CAMAC. Un contrat avait été signé entre Swisscom et la commune lors de la législature 2016-2021.

En août 2021, la nouvelle Municipalité a informé Swisscom qu'elle gelait ces deux derniers projets en raison de leur gros impact visuel et qu'elle souhaitait réétudier en détail la situation.

URBANISME ET CONSTRUCTIONS TRANSPORTS

LE SERVICE TECHNIQUE

Le service technique accomplit des tâches dans différents domaines. Il est compétent pour les questions d'urbanisme, de police des constructions et du foncier (fractionnements et réunions parcellaires). Il suit également les dossiers qui relèvent de la protection des arbres, du renouvellement de l'éclairage public, de l'entretien des abribus, des servitudes de passage, des estimations foncières et du guichet cartographique. A cela s'ajoutent des projets particuliers ou des tâches pour lesquelles il vient en appui aux autres services.

En 2021, le service technique comprenait un chef de service et deux assistants pour un total de 2,8 ETP. Il est disponible par téléphone, pour le public et ses partenaires, tous les matins entre 08h00 et 12h00, ainsi que les après-midis sur rendez-vous.

Durant l'année 2021, le service technique a pu traiter les dossiers sans retard et sans sacrifier la qualité du travail requis. Les autorisations ont toujours été délivrées dans des délais très brefs pour les objets qui demeurent de compétence municipale. Ces délais sont toujours plus importants lorsque des autorités cantonales sont amenées à devoir se prononcer sur un objet spécifique. Il n'en demeure pas moins que le service technique subit les exigences de l'État de Vaud et, en particulier, de certains départements, tels que la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), la Direction générale de l'environnement (DGE), la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), l'Établissement Cantonal d'assurance incendie (ECA) et la Centrale des autorisations en matière de constructions (CAMAC).

Les collaborateurs du service sont très sollicités par les mandataires, en particulier les architectes, ainsi que par la population. Cette mission d'information fait partie des tâches du service. Il convient toutefois de souligner que le temps qui y est consacré a des répercussions sur l'accomplissement d'autres tâches. De surcroît, il y a lieu de relever que les projets soumis à l'enquête publique suscitent encore régulièrement des oppositions et un nombre croissant de recours, qui doivent être traités de manière attentive. A cela s'ajoute le mépris de certains administrés à l'égard du personnel.

URBANISME

PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL

Le plan directeur communal remontait à l'année 1997. À l'instar des autres communes du district de l'Ouest lausannois, St-Sulpice devait revoir sa planification. Durant la précédente législature, le Conseil communal avait accepté l'idée de mettre en œuvre un plan directeur intercommunal commun aux 8 communes du district (le PDi-OL) sous l'égide du SDOL.

Durant l'année 2021, 49 prises de positions de particuliers, d'associations ou de personnes morales sont parvenues au Bureau SDOL à l'issue de la consultation publique du 16 novembre au 16 décembre 2020. Ces observations ont fait l'objet d'une analyse et d'un traitement communiqués le 17 mars 2021 au moyen d'une notice de consultation.

La version finale du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL), validée par les huit Municipalités, a été transmise aux Conseils communaux et au Conseil général du district début mars 2021.

Une séance d'information des Commissions des Conseils communaux et général a eu lieu le mardi 23 mars 2021 par visioconférence. Elle a permis de présenter le document dans les grandes lignes et de répondre aux questions des différents membres des commissions. Le Conseil communal de St-Sulpice a adopté le PDi-OL (préavis n°04/21) dans sa séance du 26 mai 2021.

En parallèle, une liste de mesures communales et intercommunales est en phase de développement, chaque mesure faisant l'objet d'une fiche ad hoc. Ces éléments constitueront le programme d'action de chaque Municipalité pour la mise en œuvre du PDi-OL. Sa validation par les Municipalités respectives était prévue dans le courant du premier semestre 2022.

PLAN D'AFFECTATION "LES JORDILS"

Le propriétaire, d'entente avec la commune, a pris la décision de retirer le préavis n°2/20, afin de compléter le projet et de répondre aux préoccupations des opposants. Il a confirmé sa volonté de verser une contribution financière pour les infrastructures publiques communautaires et décidé parallèlement de réduire de deux niveaux le bâtiment le plus élevé. Les surfaces supprimées ont été redistribuées en disposant des attiques sur 3 des bâtiments voisins. Le total des surfaces de plancher habitables est resté inchangé.

Ces modifications ont été soumises à la DGTL pour l'examen préalable complémentaire. Le 30 juin 2021, ce département a donné son accord et l'enquête publique complémentaire portant sur les éléments modifiés a eu lieu du 17 septembre au 18 octobre 2021.

Au terme de cette enquête complémentaire, 6 nouvelles oppositions et 2 observations ont été formulées. De nouvelles séances de conciliation ont eu lieu le 7 décembre 2021. Au terme des discussions, quelques oppositions ont été retirées et un nouveau préavis préparé.

PLAN D'AFFECTATION "VALLAIRE"

Le projet de rehaussement des immeubles sis à l'angle de la route cantonale et du chemin de Vallaire a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 28 septembre au 29 octobre 2018. La Municipalité s'était montrée favorable, compte tenu du faible impact qu'une telle mesure pourrait avoir sur la qualité de vie du village et les infrastructures existantes. Au terme de cette enquête, plusieurs oppositions avaient été déposées. Des pourparlers ont eu lieu entre l'auteur du projet et les opposants, avec le concours de l'ancien exécutif. Le projet a été cependant annulé pour avoir dépassé le délai qui court entre la fin de l'enquête publique et l'adoption par le Conseil communal.

La nouvelle Municipalité s'est engagée à remettre au plus vite l'ouvrage sur le métier. Elle a décidé de passer par un « plan d'affectation valant permis de construire », une procédure qui consiste à déposer en même temps à l'enquête publique le plan d'affectation et la demande de permis de construire.

PLAN D'AFFECTATION "LAVIAU"

La renaturation de la Venoge, décidée en 1990 par le peuple vaudois puis fixée dans un plan d'affectation cantonal ad hoc (le PAC Venoge), s'apprête à atteindre St-Sulpice. Après s'être concentrées sur d'autres tronçons, les autorités cantonales sont aujourd'hui déterminées à renaturer l'embouchure de la rivière, soit à enlever les quelque 92 places d'amarrage présentes sur le site (52 côté St-Sulpice et 40 côté Préverenges).

La concession d'amarrage délivrée en 1970 au « Port de la Venoge » avait une durée de 50 ans, qui menait jusqu'à fin 2019. Elle a été renouvelée pour 6 ans en 2020 par le Département cantonal de l'environnement et de la sécurité, ce qui signifie qu'elle arrivera de nouveau à son terme au 31 décembre 2025. Le Canton a signifié que, d'ici là, St-Sulpice doit avoir déménagé les bateaux concernés vers un nouveau port « à réaliser dans le périmètre du Laviau ».

La nouvelle Municipalité a été rapidement approchée par les services compétents du Canton. Pressée de reprendre tels quels les plans hérités de l'ancienne législature, elle a préféré remettre ces projets à plat, pour se faire sa propre idée du sujet le temps de consulter les divers rapports existants et de rencontrer les principaux acteurs en présence (urbanistes, navigateurs, pêcheurs, etc.). Un travail de plusieurs mois destinés à déboucher au début de 2022 sur de premières grandes orientations.

Le chantier est d'autant plus large que la renaturation de la Venoge ne doit pas seulement conduire à la construction d'un nouveau port. Elle suppose de mener à bien d'autres transformations importantes, comme le déplacement des terrains de football.

PLAN D'EXTENSION PARTIEL "CENTRE-VILLAGE"

Le point demeure toujours en suspens, aucune activité n'ayant été engagée à ce titre durant l'année 2021. Pour rappel, la Municipalité avait mandaté le bureau ABA Partenaires SA, afin de réaliser une pré-étude sur une éventuelle révision du PEP Centre Village au vu de l'évolution du lieu. Les axes de préoccupation principaux étaient le maintien des caractéristiques du bâti le long de la rue du Centre, une réévaluation des périmètres situés en arrière-plan jusqu'à la route cantonale sans incidence sur la densité des constructions, un bilan des problèmes liés à la circulation et la mise en œuvre de mesures tendant à rendre le secteur plus convivial. Un rapport très complet avait été soumis à la Municipalité qui en a pris connaissance. Le processus d'étude peut être réactivé si le besoin s'en fait sentir.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

DOSSIERS DÉPOSÉS

En 2021, 65 analyses en matière d'autorisations de construire ont été effectuées par le bureau ABA partenaires SA. Il en ressort une augmentation de 16 % par rapport à l'année précédente (56 analyses).

L'analyse des dossiers demeure toujours compliquée, dès lors que les bureaux d'architecture et ingénieurs continuent à déposer des dossiers incomplets ou non conformes aux prescriptions en vigueur. De ce point de vue, la situation ne s'est toujours pas améliorée par rapport aux précédents exercices.

La digitalisation partielle opérée par le Centre des autorisations en matière de constructions (CAMAC), suite à la situation due au Covid-19, a occasionné une réorganisation, tant au niveau des communes que des architectes. Un remaniement qui a inmanquablement occasionné des prestations supplémentaires des différents acteurs.

Le nombre de permis de construire a augmenté de 15 % et celui des autorisations administratives (travaux dispensés d'enquête publique) est resté le même par rapport à l'année précédente (27 permis et 51 autorisations). Ces chiffres montrent une légère reprise des permis de construire après quelques années de baisse. Il est à noter que les autorisations administratives sont, quant à elles, restées stables après une augmentation importante. Les transformations-agrandissements et les travaux divers représentent toujours la grande majorité des délivrances de permis et d'autorisation (89 %); cela confirme la transition observée depuis 2016. Une fois n'est pas coutume, on constate une activité importante dans le secteur de la construction pour l'année 2021. À savoir un peu plus de 6,8 permis et autorisations délivrés mensuellement par la Municipalité.

Les autorités demeurent confrontées à des problèmes de non-conformité des constructions réalisées par rapport aux plans qui ont été approuvés. Dans certaines situations, on constate toujours une volonté délibérée de ne pas respecter les dispositions applicables, voire parfois une certaine réticence à répondre aux sollicitations de l'autorité. Dans ce contexte, la Municipalité se voit toujours contrainte d'intervenir. Cela se fait en amont du processus par des inspections de chantiers.

Il est également nécessaire de contrôler les prescriptions données après les visites de la Commission de salubrité. Dans certains cas, la Municipalité peut aussi être amenée à engager des procédures de régularisation ou de mise en conformité. Elle doit également se résoudre à des dénonciations pénales pour non-respect des règles en matière de construction. Toutefois, ces dernières ne semblent que peu dissuader les contrevenants qui se voient infligés de modestes contraventions. Toutes ces démarches ont une incidence sur le volume de travail effectué par le Service technique, voire sur les dépenses communales en frais d'avocat.

À cela s'ajoute l'augmentation des oppositions adressées afin de préserver les arbres de toutes nouvelles constructions ou transformations. Il s'agit là d'une des conséquences de la densification que connaît la commune depuis 2011.

Permis de construire et autorisations administratives

31 permis de construire et 51 autorisations administratives ont été délivrés au cours de l'année 2021.

Nature de l'ouvrage	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Villas familiales à 1 logement	0	4	1	0	2	0	0
Villas à plusieurs logements, immeubles locatifs, bâtiments à usage mixte	10	5	4	6	3	4	2
Commerces-ateliers-industries-édifices publics (nouvelles constructions et transformations)	1	0	3	1	2	4	6
Transformations-agrandissements	10	26	28	34	31	33	31
Divers (auvents, "velux", piscines, clôtures, tennis, serres, garages indépendants, aménagements extérieurs, sous-stations de transformation, citernes)	9	20	30	29	26	36	36
Démolitions	0	0	1	0	1	1	2
Démolitions liées à une reconstruction et n'ayant pas fait l'objet d'un permis distinct	(8)	(7)	(3)	(5)	(2)	(4)	(5)
Total	30	55	67	70	65	78	82



Dénonciations à la Préfecture de l'Ouest lausannois

Nature de la dénonciation	2017	2018	2019	2020	2021
Loi et règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RGATC)	1	1	1	2	1
Règlement communal sur la protection des arbres (RPA)	-	-	-	2	1
Prescriptions de protection incendie AEAi	1	-	-	-	-

Recours concernant les projets de construction

Instance de recours	2017	2018	2019	2020	2021
Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal (CDAP)	2	3	-	6	3
Tribunal fédéral	-	-	-	-	-



AUTRES ACTIVITÉS

Installations solaires ne nécessitant pas d'autorisation de construire

Nature des annonces	2018	2019	2020	2021
Photovoltaïque (surface m²)	4 (90 m²)	3 (364 m²)	9 (537 m²)	6 (1'593 m²)
Thermique (surface m²)	0	0	1 (54 m²)	0

L'année 2021 a connu un léger fléchissement de la pose de nouvelles installations photovoltaïques ne nécessitant pas d'autorisation de construire. Mais si leur nombre a été en baisse, leur surface, elle, a été en hausse de près de 170 %. Les installations thermiques sont toujours boudées par les propriétaires.

Les installations citées dans ce tableau ne comprennent pas celles qui sont imposées par la Loi sur l'énergie (LEne).

STATISTIQUE DU LOGEMENT

45 logements vacants ont été recensés sur le territoire de St-Sulpice au 1^{er} juin 2021, dont :

Appartements à louer : 29 x 1 pièce ou studio

2 x 2 pièces
7 x 3 pièces
5 x 4 pièces
1 x 5 pièces
1 x 6 pièces



Locaux industriels et commerciaux à louer : 2

COMMISSION COMMUNALE DE SALUBRITÉ

La Commission de salubrité (délégation) a effectué 108 visites ou visites complémentaires en 2021 en vue de la délivrance de permis d'habiter et/ou d'utiliser.

Ce qui a représenté pour ses membres :

- David Conde : 85 visites/constats
- Inma Junco : 42 visites/constats
- Dan Rapin : 1 visite/constat

CONTRÔLE DES CITERNES

Par convention signée le 19 décembre 2016, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) est chargée de la gestion des tâches spéciales liées à la surveillance des citernes sur le territoire communal.

Législation en vigueur

La nouvelle carte cantonale définit trois types de secteurs principaux :

- « Au » : secteur particulièrement menacé.
- « üB » : autre secteur.
- « S » : secteur particulièrement menacé (captage d'eau de sources).

En règle générale, seuls les réservoirs situés en secteur « Au », d'une capacité supérieure à 2'000 litres, sont soumis à révision périodique (10 ans) avec contrôle de l'organe de surveillance. Ceux d'une capacité inférieure, ainsi que la totalité de ceux situés en secteur « üB », sont soumis à un devoir d'entretien laissé à la seule responsabilité de leur propriétaire.

Devoir de surveillance de l'ERM

Les tâches de l'ERM, assurées dans le cadre de son devoir de surveillance, se résument comme suit :

- Recensement de l'ensemble des citernes, tenue à jour du fichier par inscription des nouvelles installations sur la base des avis de mise en service (Formulaire « 63 »), respectivement par la désactivation de celles mises hors service sur la base des avis idoines.
- Envoi des avis de révision et/ou rappels des citernes situées en secteur « Au » selon une périodicité de 10 ans, impliquant la tenue à jour de la base de données du recensement.
- Courriers particuliers aux communes et à certains propriétaires en fonction des nécessités.

En 2021 la Commune de St-Sulpice comptait 210 citernes en service (214 en 2020), dont 17 en zone Au et 193 en zone üB (197 en 2020).

10 citernes d'une contenance supérieure à 2'000 litres sont situées en zone AU. Elles font l'objet d'un suivi actif par l'ERM.

Gestion des dossiers pour St-Sulpice	2019	2020	2021
Mises en service	0	0	2
Mises hors service	6	6*	6
Rapports de révision traités	11	13	9
Premier rappel	0	0	0

* Pour les mises hors service, l'ERM a dû rajouter des citernes qui n'étaient pas répertoriées dans sa base de données.

TRANSPORTS - MOBILITÉ

TL (TRANSPORTS PUBLICS DE LA RÉGION LAUSANNOISE)

Les Transports publics de la région lausannoise (TL) desservent St-Sulpice au moyen de deux lignes, la 31 et la 33.

La **Ligne 31** relie le cœur de la commune à la gare de Renens en passant par les Hautes Ecoles. Elle va de l'arrêt « Venoge-Sud » à l'arrêt « Renens Gare Sud » en passant par la rue du Centre, le chemin du Bochet et le chemin du Pâqueret, avant de bifurquer sur la route Cantonale.



En 2021, la Ligne 31 n'a pas connu de changement de tracé. En revanche, la cadence de ses bus s'est accélérée, pour passer de 15' en journée, 20' le soir (lundi au samedi) et 20' le dimanche à 15' tous les jours, week-end compris, du début à la fin du service, à partir du 3 mai.

La fréquentation de la ligne 31 est passée de 605'000 à 690'000 voyageurs entre 2020 et 2021 (+9%).

De son côté, la **Ligne 33** relie St-Sulpice à Prilly par Ecublens et Renens. Elle va de l'arrêt « Venoge-Nord » à l'arrêt « Prilly, Mont-Goulin » en passant notamment par « Ecublens, Renges », « Ecublens, Croset », « Renens Gare Sud » et « Lausanne Malley ».

En 2021, la ligne 33 n'a pas connu de changement de tracé. En revanche, comme dans le cas de la ligne 31, sa cadence s'est accélérée. Elle a passé de 16' et 20' en journée, 30' le soir (lundi au samedi), 20' entre 10h et 20h le dimanche et 30' le reste de la journée à 15' tous les jours week-end compris, du début à la fin du service à partir du 3 mai.

La fréquentation de la ligne 33 est passée de 1,7 à 1,94 million de voyageurs entre 2020 et 2021 (+14%).

Les changements de cadence des lignes 31 et 33 ont représenté une amélioration sensible de l'offre, qui est devenue beaucoup plus lisible et attractive pour les passagers. Ils répondent à la volonté générale des autorités fédérales et cantonales de favoriser les transports publics, dans l'espoir de décongestionner le trafic et de réduire l'usage des énergies fossiles.

Les TL ont acheminé 96,1 millions de voyageurs en 2021 sur l'ensemble de leur réseau. Ils gèrent 45 lignes d'autobus et de trolleybus, dont 4 lignes régionales qui relient Bussigny à Cossonay-Penthaz, Renens au Mont-sur-Lausanne, Bussigny à Mex et Lausanne à Froideville.

TRANSPORTS DE LA RÉGION MORGES – BIÈRE - COSSONAY (MBC)



Les Transports de la région Morges-Bière Cossonay (MBC) relient 52 localités de l'agglomération morgienne, de Lavigny à Lausanne, en passant par Bière et Cossonay. Au moyen de différents modes de transport - des bus (5 lignes urbaines et 10 lignes régionales), des trains (2 lignes de chemin de fer) et 1 funiculaire -, ils transportent annuellement plus de 6 millions de voyageurs sur un réseau de 202 km.

Les MBC desservent St-Sulpice au moyen de leur ligne de bus urbaine 701. Or, cette ligne va connaître de grands changements, puisque, le dimanche 3 juillet 2022, elle va être prolongée au-delà de Morges jusqu'à Tolochenaz et, surtout, va abandonner le cœur de la commune de St-Sulpice, la rue du Centre, pour ne plus suivre que la route cantonale. Un axe qu'elle empruntera sur toute la frange nord de la commune, de Denges à Lausanne, à la frontière d'Ecublens.

L'année 2021 a servi à préparer le terrain, avec l'élargissement de la Route cantonale 1 (RC1) entre l'avenue du Tir fédéral et le pont de la Venoge. Le long de ce tronçon ont été aménagés quatre arrêts de bus, auxquels les deux communes limitrophes ont été invitées à trouver des noms.

Ce changement va éloigner une ligne de bus importante du cœur de la commune. En même temps, il va assurer une meilleure couverture de St-Sulpice par les transports publics. La ligne 31 des TL et la 701 des MBC doublonnaient le long de la rue du Centre. La seconde se prépare à offrir plus au nord un tracé supplémentaire aux usagers.



COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION (CGN)

St-Sulpice se trouve sur la ligne N3 de la Compagnie générale de navigation (CGN), ce qui lui a permis d'accueillir des bateaux de croisière pendant 27 semaines en 2021. Soit du dimanche 18 avril au samedi 19 juin selon l'horaire de printemps, du dimanche 20 juin au dimanche 5 septembre selon l'horaire d'été et du lundi 6 septembre au dimanche 24 octobre selon l'horaire d'automne.

Horaires de printemps et d'automne, du 18 avril au 19 juin et du 6 septembre au 24 octobre :

Le samedi et le dimanche seulement.

11h07 : à destination d'Yvoire et Nyon.

13h37 : à destination de Lausanne

14h22 : à destination de Genève.

16h53 : à destination de Lausanne

Horaires d'été, du 20 juin au 5 septembre :

Tous les jours.

11h07 : à destination d'Yvoire et Genève.

13h37 : à destination de Lausanne.

14h22 : à destination d'Yvoire et Genève

17h37 : à destination de Lausanne.



S'y sont ajoutées différentes offres spéciales, telle, les soirs d'été, une « croisière gourmande » Lausanne-Yvoire-Lausanne, avec départ de St-Sulpice à 19h05.

DES ZONES MAL DESSERVIES

Le bord du lac est mal desservi en transports publics. Les raisons en sont un peuplement moins dense qu'au niveau du « plateau » et une géographie en pente peu favorable. Le désir n'en existe pas moins depuis longtemps d'y remédier. Il a été un temps question d'y faire circuler une petite navette autonome, par exemple. Mais, entre difficultés techniques et faible demande, le projet est resté au point mort en 2021.

L'idée n'est pas abandonnée pour autant. Toutes sortes d'alternatives peuvent être imaginées. Affaire à suivre...

SÉCURITÉ

POLICE

ASSOCIATION SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS



Composition du Comité directeur (CODIR) et responsabilités pour la législature 2021-2026, au 31.12.2021 :

Commune	Conseiller municipal		Police Ouest	ORPC-ROL	SDIS
Bussigny	Paola	Käsling	Membre	Membre	Sorge
Chavannes-près-Renens	Björn	Bettex	Membre	Membre	Prés. Chamberonne
Crissier	Maxime	Stern	Membre	Membre	Sorge
Ecublens	Jean	Cavalli	Membre	Membre	Chamberonne
Prilly	Ihsan	Kurt	Membre	Membre	Renens–Prilly-Malley
Renens	J.-François	Clément	Président	-----	-----
St-Sulpice	René	Piller	Vice-Président	Membre	Chamberonne
Villars-Ste-Croix	Frédéric	Strittmatter	Membre	Président	Sorge

POLICE OUEST LAUSANNOIS - RAPPORT DE GESTION 2021 - COMMUNE DE ST-SULPICE



Le projet REGIO, opérations communes entre la Police de l'Ouest lausannois et la Police Cantonale, a suivi son cours en 2021. Il a été renforcé dans le cadre du plan ORCA durant les vagues de la pandémie. Un audit externe sur ce projet a été mené dans le 4^{ème} trimestre 2020. Depuis son entrée en fonction au cours de l'été 2021, et comme cela avait été annoncé au printemps, le nouveau Comité de Direction s'est penché sur le projet REGIO afin de prendre connaissance de ses tenants et aboutissants puis d'apporter à la question une réponse politique.

A cet égard, le Comité de Direction reconnaît une plus-value au projet REGIO, notamment en termes de collaboration, et a pris les décisions suivantes, qui permettront de clarifier la situation :

1. Le projet Regio est momentanément maintenu dans sa forme actuelle

Une réflexion est menée actuellement au sein de la Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises afin de tenter d'harmoniser les projets Regio et CoRe. Le Comité de Direction s'inscrit dans ces travaux puisqu'il s'agit, en finalité, d'éviter les disparités d'une région à l'autre et d'œuvrer désormais dans le cadre d'un seul projet, au niveau cantonal.

Le Comité de Direction souhaite participer, aux côtés du Canton, à la réflexion sur l'évolution de la collaboration entre les polices.

2. Patrouilles mixtes

Afin de respecter celles et ceux qui ne souhaitent pas effectuer de stages à la Police cantonale, le Comité de Direction fixe un maximum de deux patrouilles mixtes par unité à la POL.

3. Le service à la population est garanti

Le Comité de Direction confirme sa volonté que la centrale téléphonique (021 622 8000) et le guichet de l'Hôtel de police de la POL restent ouverts aux citoyens 7j/7 et 24h/24.

4. Police Secours

Le Comité de Direction se veut rassurant. Il n'a pas la volonté de transférer la gouvernance de Police Secours à la Police cantonale.

5. Police Proximité

La Police Proximité poursuit son étroite collaboration avec la Police cantonale, tout en conservant son entière autonomie organisationnelle, décisionnelle et territoriale au profit des communes.

6. Police Administrative

Le Comité de Direction confirme que la Police Administrative n'est pas touchée par le projet Regio. Cette entité est exclusivement de compétence communale, respectivement de l'Association.

7. Egalité de traitement

Le Comité de Direction affirme sa volonté que l'égalité de traitement reste garantie, à l'interne, à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, qu'ils ou elles participent ou non au projet.

Toutes ces décisions ont été validées par les Municipalités de l'Ouest lausannois.

Les éléments rapportés dans le rapport de gestion de la commune constituent un extrait de l'ensemble du travail réalisé par l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" au profit des huit communes du district.

Les membres du Conseil communal sont invités à prendre connaissance du rapport de gestion que l'Association édite chaque année, conformément à ses statuts. Le rapport de gestion de l'Association est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.polouest.ch/rapport-de-gestion-2>

Une Commission de l'Association est en charge du contrôle de la gestion, tâche qui fait également l'objet de comptes rendus publics sur internet : www.polouest.ch.

Dès cette année et suite à une réflexion faite par le Codir, il a été décidé de supprimer le chapitre police transmis aux communes. Seul subsiste le rapport de gestion de la Pol.



Comité de Direction et Conseil intercommunal

Le Conseiller municipal en charge de représenter la Commune de St-Sulpice est M. René Piller.

Les deux représentants de St-Sulpice au Conseil intercommunal sont Messieurs Laurent Clerc, Président du Conseil Intercommunal, et Oleg Yazhev.

Au printemps 2021, des problèmes de managements sont apparus au sein de l'état-major de la police. Le nouveau Codir entièrement renouvelé en juillet 2021, ne connaissant pas les détails du dossier, a sollicité un audit dont le rapport sera transmis au début de l'année 2022.

District de l'Ouest lausannois Extrait des statistiques 2021 de la criminalité

Source : OFS



Infractions sur la commune de St-Sulpice



180

Total des infractions enregistrées en 2021

- 97.8% Code pénal (176) **-18.1%**
- 2.2% LStup (4) *ns
- 0% LEI (0) *ns

Patrimoine

71% des infractions au code pénal contre le
patrimoine

-12.6% par rapport à 2020

39 vols **-35%** dont:

- 16 cambriolages **-44.8%**
vols par effraction et vols par introduction clandestine
- 31 dommages à la propriété **+82.4%**
- 7 vols de véhicules *ns

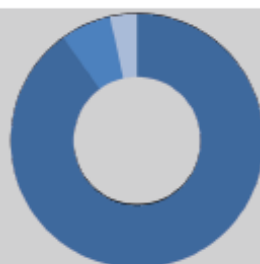
Personnes

21% des infractions au code pénal contre des
personnes

- 11% concernent la liberté
(menaces, violations de domicile)
- 5% concernent la vie et l'intégrité corporelle
- 5% concernent l'intégrité sexuelle
- 0% concernent violence / menace contre
autorités / fonctionnaires

*ns = non significatif

Infractions dans le district de l'Ouest lausannois



4'687

Total des infractions enregistrées en 2021

- 90.1% Code pénal (4'224) **+4.5%**
- 6.4% LStup (302) **+50.2%**
- 3.4% LEI (161) **+67.7%**

Patrimoine

62% des infractions au code pénal contre le
patrimoine

+2.6% par rapport à 2020

1'073 vols **+0.5%** dont:

- 328 cambriolages **+4.5%**
vols par effraction et vols par introduction clandestine
- 457 dommages à la propriété **-6.5%**
- 250 vols de véhicules **+16.8%**

Personnes

25% des infractions au code pénal contre des
personnes

- 15% concernent la liberté
(menaces, violations de domicile)
- 9% concernent la vie et l'intégrité corporelle
- 2% concernent l'intégrité sexuelle
- 0% concernent violence / menace contre
autorités / fonctionnaires

Répondant communal

Pour St-Sulpice, les répondants sont l'adjudant Chambettaz et le sergent Bellin.

Malgré la crise sanitaire, les échanges d'informations entre le municipal et les répondants se sont effectués de manière fluide, au fur et à mesure de l'apparition de nouvelles problématiques.

Depuis 2020, plusieurs jeunes habitants de St-Sulpice, de Lausanne ou de la région ont commis des dommages et des incivilités dans notre commune. Courant 2021, un employé a même été molesté, ce qui a déclenché une enquête de police qui a permis d'appréhender les agresseurs et de les déférer à la justice. Depuis lors, une diminution drastique des dommages et incivilités a été constatée. Les jugements de ces jeunes sont attendus au printemps 2022.

Les éventuels aspects politiques d'un dossier sont toujours supervisés par le commandant, le Major Frédéric Schaer.

POLICE PRIVÉE

En 2021, la société Protectas a maintenu une surveillance étendue de différents endroits, soit du Laviau (vestiaires du FC et refuge), de la place du Débarcadère (WC), ainsi que des parcs du Pélican et des Pierrettes, contribuant à dissuader les auteurs potentiels d'incivilités. Protectas a optimisé sa coordination avec la Police de l'Ouest pour intervenir sur les lieux en cas de problèmes avérés.

Le mandat a été revu avec la même société, en étendant la surveillance extérieure du collège des Pâquis, les week-ends et pendant les périodes de vacances. Cette extension du mandat va couvrir aussi le parc du Russel, fréquenté tardivement en soirée par des jeunes de la région.

CONTRÔLES DE LA QUALITÉ HYGIÉNIQUE DES EAUX DES PLAGES



En application de l'art. 16 de la Loi du 19 mai 1985 sur la santé publique (LSP), M. Alberto Nascimento, concierge, a procédé en 2021 aux prélèvements d'eau suivants :

2 séries de prélèvements pour les plages :
Laviau, Pélican et Dorigny (La Chamberonne)
(Prélèvements effectués les 14 juin et 19 juillet)

Aucune interdiction de baignade (selon art. 6/1 du règlement du 26.06.87 sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages et piscines publiques) n'a été prononcée au cours de la saison par le département Inspection des eaux du Service de la consommation et des affaires vétérinaires. Tous les prélèvements ont affiché le résultat de Classe A « Eau de bonne qualité bactériologique ».

Depuis 2020, le suivi officiel de la qualité hygiénique des piscines de PPE n'est plus effectué dans le cadre des inspections de l'Office cantonal de la consommation (OFCO, à Epalinges).

PRÉPOSÉ AGRICOLE

Au 31 décembre 2021, le préposé agricole pour la commune était M. Valentin Blondel, nommé le 01.01.2019 pour le district de l'Ouest lausannois.

SERVICE DU FEU

Le SDIS Chamberonne, service du feu intercommunal de défense contre l'incendie, regroupe les trois communes d'Ecublens, de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice. Une centaine de pompiers assument les interventions tout au long de l'année, 24 heures sur 24.

Le Maj Frédéric **Jacot** en exerce le commandement, appuyé par son adjoint le Cap Cyrille **Tille**.

Les délégués communaux de la Commission consultative du feu étaient en 2021 :

Comité de direction :	Theumann Cécile	Membre
	Piller René	Membre
Commission du feu :	Montagner Sergio	Membre



Les SDIS du district de l'Ouest lausannois :

- Chamberonne = St-Sulpice, Chavannes-près-Renens et Ecublens
- Sorge = Crissier, Bussigny et Villars-Ste-Croix
- Prilly-Malley = Renens et Prilly

Durant l'année 2021 les discussions ont continué pour la concrétisation du projet VIDIS (Vision Intégrée Défense Incendie et Secours 2020 – 2025) englobant les 18 communes de l'agglomération lausannoise. Ce projet a démarré en 2013 et devrait être opérationnel au 1^{er} janvier 2023. Différentes propositions ont été faites mais les négociations sont encore en cours.

Concernant le dossier de la nouvelle caserne du SDIS Chamberonne, un terrain sur la Commune de Chavannes a été identifié. Cette localisation a été approuvée par l'ECA en adéquation avec les normes de départ des interventions sur le territoire à couvrir. Cependant, ce dossier n'est pas prioritaire pour la commune de Chavannes-près-Renens et des négociations devront avoir lieu durant l'année 2022.

PROTECTION CIVILE



Protection civile
Ouest Lausannois

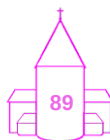
Comme 2020, l'année 2021 a été marquée par le Covid-19 et l'engagement de l'ORPC. Suite aux décisions prises au niveau fédéral, deux éléments ont impacté la gestion des services de l'ORPC Rol, le premier est la réduction des effectifs qui ont passé de 763 au 31.12.2020 à 485 au 31.12.2021, et de 6 compagnies à 3. Le recrutement et la formation seront des points sérieux d'attention en 2022. Le deuxième élément est la mise à disposition du personnel afin d'assurer les missions Covid-19.

Durant l'été 2021, le Lieutenant-Colonel Pierre-Alain **Anaheim** a fait valoir son droit à la retraite, le Codir s'est penché durant le printemps 2021 sur son remplacement. Le choix s'est porté sur Madame Corinne **Brandt**, Major à l'ORPC Pully-Paudex-Belmont, qui a pris ses nouvelles fonctions le 1^{er} septembre.

Quant au projet TETRIS, qui a pour objectif de réorganiser la PCi vaudoise, il a été mis quelque peu de côté par le Canton suite aux événements découlant de la pandémie. Cependant, différentes propositions d'organisations ont été présentées aux Municipalités vaudoises, lesquelles ont dû faire un choix. Les résultats sont actuellement analysés par le Canton.

Au 31.12.2021, les délégués communaux à l'ORPC étaient :

Comité de direction :	Theumann Cécile	Conseillère municipale
Conseil intercommunal :	Golaz Cyril	Conseiller communal, membre de la commission de gestion 2021-2026
	Hostettler Simon	Conseiller communal
	Probst Claude	Conseillère communale
	Vermeulen Etienne	Conseiller communal, suppléant



ENFANCE ET JEUNESSE

ÉCOLES

La rentrée scolaire s'est déroulée sous la direction de Madame Stefania Hofmann, Directrice des écoles. 1360 élèves ont repris le chemin de l'école en août 2021, dont 432 élèves à St-Sulpice.

CONSEIL DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE CHAVANNES-PRÈS-RENNES ET DE ST-SULPICE (CEPs)

Le Conseil de l'établissement scolaire primaire et secondaire de Chavannes-près-Rennes et de St-Sulpice (CEPs) est composé de vingt membres représentant les divers partenaires de l'école.

Il regroupe cinq *représentants des parents d'élèves*, cinq *représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement*, cinq *représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement* et cinq *représentants des autorités politiques*.

Il s'est réuni en juin 2021. Ce sont principalement les problèmes liés au Covid-19 qui ont été évoqués et leur impact sur le moral des élèves et le fonctionnement de l'école.

En novembre, les représentants des parents ont été élus. Le nouveau conseil s'est réuni pour la première fois en décembre 2021. Monsieur Jean Ceppi, Municipal à Chavannes, en est le président pour cette législature et le secrétariat est assuré par sa commune. Madame Anne Merminod en est la vice-présidente.

Lors de cette première séance, les éducateurs de rue de Chavannes ont expliqué leur travail et les collaborations qu'ils entretiennent avec l'école.

Composition du Conseil d'établissement au 31.12.2021

Représentants des autorités communales

M.	Ceppi Jean	Chavannes-près-Rennes	Président
Mme	Merminod Anne	St-Sulpice	Vice-présidente
Mme	Pojer Florence	St-Sulpice	
Mme	Daele Amaury	Chavannes-près-Rennes	
M.	De Rham Bertrand	Chavannes-près-Rennes	

Représentants des parents d'élèves

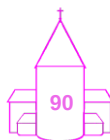
M.	Pretelli Ilaria	St-Sulpice
M.	Verschueren Mirela	St-Sulpice
Mme	Armor Rabia	Chavannes-près-Rennes
M.	Gauvin Neal	Chavannes-près-Rennes
M.	Torregrossa Dimitri	Chavannes-près-Rennes

Représentants des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement (« société civile »)

Mme	Jost Vincent	St-Sulpice
Mme	Monnot Alexandra	St-Sulpice
Mme	Thebti Aroua	Chavannes-près-Rennes
Mme	Bojkowsja Karolina	Chavannes-près-Rennes
M.	Tapia Marcia	Chavannes-près-Rennes

Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement

Mme	Hofmann Stefania	Directrice de l'Établissement
Mme	Altlaus Janik	Enseignant
M.	Dony Christophe	Enseignant
M.	Gabriel Stéphane	Enseignant
M.	Nichele Robin	Enseignant



ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE CHAVANNES-PRÈS-RENENS ET DE ST-SULPICE

Directrice : Madame Stefania **Hofmann**

Adresse du bureau : Av. de la Concorde 1 - 1022 Chavannes-près-Renens

Le rapport annuel 2021 de l'Établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice peut être consulté sur demande au Secrétariat municipal.

EFFECTIF DES CLASSES DE L'ÉTABLISSEMENT AU 31.12.2021

Elèves fréquentant les classes primaires à St-Sulpice – Collège des Pâquis

Les 328 élèves étaient répartis comme suit :

1P	48	5P	41
2P	44	6P	30
3P	42 dont 1 de Préverenges	7P	45
4P	40	8P	38 dont 1 de Chavannes-près-Renens

Elèves fréquentant les classes primaires à Chavannes-près-Renens – Collège de La Plaine

Les 216 élèves étaient répartis comme suit :

1P	38 élèves dont 1 de St-Sulpice et 1 d'Ecublens
2P	33 élèves
3P	37 élèves
4P	39 élèves
5P	37 élèves
6P	32 élèves

Elèves fréquentant les classes primaires à Chavannes-près-Renens – Collège de La Concorde

Les 211 élèves étaient répartis comme suit :

1P	62 élèves dont 1 de Crissier et 1 d'Ecublens
2P	39 élèves
3P	45 élèves dont 2 de Crissier
4P	45 élèves dont 1 de Renens
5P	20 élèves

Elèves fréquentant les classes primaires à Chavannes-près-Renens – Collège de La Planta

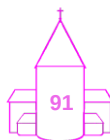
Les 266 élèves étaient répartis comme suit :

5P	41 élèves
6P	38 élèves dont 1 d'Ecublens
7P	90 élèves dont 1 de St-Sulpice et 1 de Renens
8P	97 élèves dont 1 de Bussigny

Elèves fréquentant les classes secondaires à Chavannes-près-Renens – Collège de La Planta

Les 339 élèves étaient répartis comme suit :

9VG	63 élèves	dont	15 de St-Sulpice et 1 de Crissier
9VP	59 élèves	dont	25 de St-Sulpice et 1 d'Ecublens
10VG	51 élèves	dont	7 de St-Sulpice et 1 d'Ecublens
10VP	51 élèves	dont	37 de St-Sulpice et 1 d'Ecublens
11VG	65 élèves	dont	5 de St-Sulpice et 2 d'Ecublens
11VP	50 élèves	dont	17 de St-Sulpice et 1 de Crissier



Elèves dans l'établissement par commune et district

<i>District de l'Ouest lausannois :</i>	Commune de Chavannes-près-Renens	910
	Commune de Bussigny	1
	Commune de Crissier	5
	Commune d'Ecublens	8
	Commune de Renens	2
	Commune de St-Sulpice	432
<i>District de Lausanne</i>	Commune de Lausanne	1
<i>District de Morges</i>	Commune de Prêverenges	1
Total		1'360 élèves

Elèves domiciliés à St-Sulpice enclassés à l'extérieur

Primaire (1P à 8P)	Privé	75	élèves	Total :	97 élèves
	Parapublic	16	élèves		
	Scolarité à domicile	6	élèves		
Secondaire (9S à 11S)	Privé	26	élèves	Total :	34 élèves
	Parapublic	5	élèves		
	Scolarité à domicile	3	élèves		

PARASCOLAIRE

L'année 2021 a été marquée tant par la création du service Enfance et Jeunesse que par l'ouverture de la garderie des Pâquis. Ce nouveau service a pour but :

- De développer de manière stratégique la politique de l'Enfance et de la Jeunesse.
- D'assurer les liens entre le politique et le terrain.
- De coordonner les activités liées à l'enfance et la jeunesse.

Le service Enfance et Jeunesse se composait de 35 personnes représentant 19.94 ETP au 31 décembre 2021. Tout au long de l'année, ses collaboratrices se sont employées à proposer des services de qualité auprès des familles. En 2021, ce sont également 11 auxiliaires sur appel qui ont complété les équipes afin d'assurer l'encadrement des enfants malgré l'absence de nombreux employés touchés par le Covid-19. Tout le monde a œuvré afin de maintenir les structures d'accueil ouvertes, avec des aménagements importants en termes d'hygiène, d'activités proposées aux enfants et d'organisation du personnel. Tous les collaborateurs du service ont fait preuve d'adaptation et de souplesse pour mener à bien leur mission d'accueil malgré la pandémie.

Différents projets ont été menés tout au long de cette année, à savoir :

- Mise en place du service Enfance et Jeunesse
- Finalisation des travaux de la garderie des Pâquis
- Demande d'autorisation d'exploiter et d'aides financières auprès des instances concernées par l'ouverture de la garderie des Pâquis
- Engagement du personnel pour la garderie des Pâquis
- Ouverture de la garderie des Pâquis en août 2021
- Réorganisation du personnel encadrant du réfectoire scolaire des Pâquis en août 2021
- Création d'un pool d'auxiliaires sur appel pour le service Enfance et Jeunesse
- Réorganisation du statut de stagiaire et apprenti au sein du service Enfance et Jeunesse

Accueil des enfants

L'UAPE, la garderie, ainsi que le réfectoire mettent à disposition 178 places d'accueil, du lundi au vendredi, entre 7h00 et 18h30. Cette année, 262 enfants ont bénéficié d'un accueil dans l'une de ces structures.

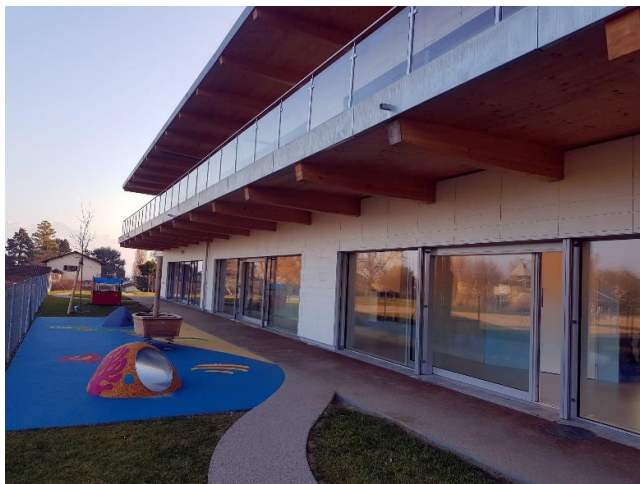
Principales tâches des structures d'accueil au sein du service Enfance et Jeunesse

- Assurer la sécurité physique et affective des enfants accueillis
- Garantir une prise en charge de qualité des enfants accueillis
- Collaborer avec les parents dans les actions éducatives et pédagogiques menées auprès des enfants accueillis
- Assurer la gestion administrative, logistique et managériale des structures

GARDERIE DES PÂQUIS

La garderie des Pâquis a ouvert ses portes le 16 août 2021 avec une capacité d'accueil de 44 places, réparties sur trois groupes (bébé, trotteur, moyen). L'équipe éducative a imaginé et créé l'organisation et l'aménagement de la structure. En se basant sur le projet éducatif, elle a entamé le projet pédagogique afin de mettre des mots et un sens sur ses actes professionnels. Les colloques institutionnels ont été bénéfiques pour créer une cohérence entre les trois groupes de l'institution et développer une cohésion d'équipe.

Un partenariat s'est créé entre les équipes et les familles accueillies à la garderie des Pâquis. Réunion de parents, entretiens, visite des lieux ou encore ateliers créatifs parents-enfants ont renforcé les liens et la collaboration entre les différents utilisateurs du site.



Au total, 66 contrats ont été établis à la garderie des Pâquis, selon les fréquentations suivantes :

2021	Taux de remplissage en août 2021	Taux de remplissage en décembre 2021
Groupe des bébés (fin congé maternité à 18 mois)	70.00 %	93.00 %
Groupe des trotteurs (18 mois à 30 / 36 mois)	52.14 %	98.57 %
Groupe des moyens (30 / 36 mois à la rentrée scolaire)	62.00 %	77.00 %

Les passages d'un groupe à l'autre au sein de la garderie se font deux fois dans l'année (août et janvier). Nous sommes dans l'obligation de laisser des places « vides » pour assurer la disponibilité de la place aux enfants qui passent d'un groupe à l'autre. Les enfants accueillis à la garderie des Pâquis ont une place assurée dès leur arrivée et jusqu'à l'entrée à l'école.

En décembre 2021, on comptabilise 104 enfants sur la liste d'attente centralisée du réseau AJESOL, dont 26 enfants de St-Sulpice (12 sont des bébés à naître).

Le personnel

La garderie est soumise aux normes édictées par l'OAJE (Office de l'Accueil de Jours des Enfants) pour définir le nombre de personnel éducatif devant s'occuper des enfants, selon leur niveau de formation. En 2021, la garderie compte :



Fonction	Équivalent Temps Plein
Éducatrices	3.35 ETP
Assistants socio-éducatifs	4.32 ETP
Autre personnel encadrant	1.70 ETP
Intendance	0.75 ETP
Secrétaire	0.40 ETP
Direction	0.80 ETP

2 stagiaires sont venues découvrir la garderie.

1 élève a participé à la journée « Oser tous les Métiers ».

UNITE D'ACCUEIL POUR ECOLIERS (UAPE) « LA PLAGE DES PIRATES »

L'UAPE la Plage des Pirates a accueilli 95 enfants de 1P à 5P durant l'année 2021 selon la fréquentation suivante :

1-5P	Lundi, mardi, jeudi, vendredi		1-5P	Mercredi	
	Taux de remplissage 2021	Taux de remplissage 2020		Taux de remplissage 2021	Taux de remplissage 2020
Matin avant école 24 places	73 %	58 %	Matin avant école 12 places	100 %	58 %
Midi 60 places	99 %	98 %	Midi 36 places	81 %	89 %
Après-midi pendant école (1-2P) 12 places	83 %	91,5 %	Après-midi pendant école (1-2P) 24 places	100 %	93,5 %
Après-midi après l'école 60 places	80 %	93,5 %	Après-midi après l'école 24 places	100 %	93,5 %

La diminution observée entre 2021 et 2020 principalement l'après-midi est notamment due aux modifications de contrats effectuées par les parents en cours d'année. Télétravail, changements professionnels, reconversions professionnelles, chômage en sont différentes causes.

L'UAPE est également ouverte durant deux semaines pendant les vacances d'été, la 1^{ère} semaine de juillet et la dernière semaine d'août.



Les inscriptions à l'UAPE se font au moyen de la liste d'attente centralisée du réseau AJESOL. En 2021, l'UAPE la plage des pirates, en collaboration avec d'autres structures de St-Sulpice, a pu répondre à la quasi-totalité des demandes :

Enfants sans place depuis 2020	Nouvelles demandes en février 2021	Total enfants en attente d'une place en février 2021	Total enfants en attente d'une place en décembre 2021
19	47	66	4

L'UAPE a coordonné son activité avec l'Ecoline, les P'tits Lioux et le réfectoire, afin de satisfaire au mieux les demandes des familles. L'échange d'informations entre ces partenaires est nécessaire pour :

- réorienter les parents sans solution ou avec des solutions partielles vers d'autres possibilités de garde
- éviter les inscriptions à double dans les différentes structures
- favoriser la mise à jour des plannings afin de répondre à la demande des parents sur la liste d'attente

Le personnel

L'UAPE est soumise aux normes édictées par l'OAJE (Office de l'Accueil de Jours des Enfants) pour définir le nombre de personnel éducatif devant s'occuper des enfants, selon leur niveau de formation. En 2021, l'UAPE compte :

Fonction	Equivalent Temps Plein
Educatrices	1.70 ETP
Assistants socio-éducatifs	2.00 ETP
Autre personnel encadrant	0.70 ETP
Intendante	0.47 ETP
Assistante administrative	0.30 ETP
Direction	0.80 ETP

1 stagiaire est venue découvrir l'UAPE

2 élèves ont participé à la journée Oser tous les Métiers

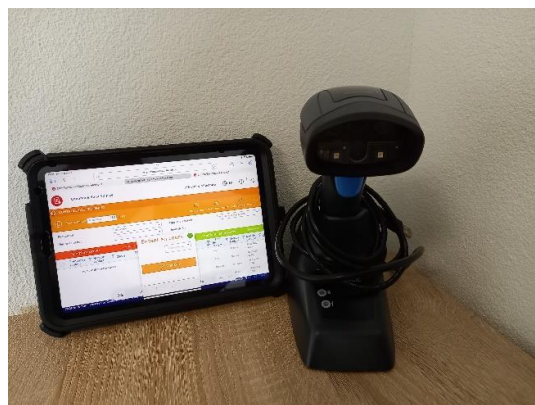
De plus, en 2021 l'UAPE a obtenu l'accréditation à former des étudiant-e-s de l'Ecole supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance.

RÉFECTOIRE SCOLAIRE DES PÂQUIS

En août 2021, le personnel du réfectoire a été réorganisé et les contrats mis à jour. Le personnel encadrant du réfectoire est dorénavant soumis aux mêmes conditions de travail que les autres collaborateurs de la commune.

Le programme Ma Cantine a été implanté à la rentrée d'août 2021. Cette application Web est conçue pour gérer les réfectoires scolaires et faciliter le travail de toutes les parties prenantes (familles, administrations, surveillants, cuisiniers). Les enfants sont dorénavant munis d'une carte d'accès scannée à l'entrée du réfectoire permettant d'assurer le suivi des présences en ligne et de débiter directement le coût de la prestation aux parents.

Au total, 101 contrats (103 en 2020) ont été établis au réfectoire scolaire. En 2021 deux services ont été organisés à midi afin d'assurer un accueil de qualité aux enfants.



Jour	Nombre d'enfants 2021	Nombre d'enfants 2020
lundi	60	77
Mardi	71	84
jeudi	73	77
vendredi	61	70

La diminution de fréquentation observée entre 2020 et 2021 est entre autres due à la réorganisation des familles suite à la pandémie Covid-19.

Le personnel

Le réfectoire est soumis aux normes édictées par la Commune pour définir le nombre de personnel éducatif devant s'occuper des enfants. En 2021, le réfectoire compte :

Fonction	Equivalent Temps Plein
Encadrantes	1.55 ETP
Aide-cuisine	0.82 ETP
Responsable	0.65 ETP

Des colloques à l'intention de l'équipe encadrante ont été instaurés au réfectoire, dans le but de faire des points de situation des réalités vécues sur le terrain, d'aborder les différents besoins ou problématiques rencontrés et de trouver des solutions pour le bien-être de chacun. Du « temps hors enfant » (THE) a également été instauré pour permettre aux encadrantes de mener des projets ou de suivre des formations.



Projet 2021 : développer la créativité et la collaboration au travers de l'arbre de Noël

Cette année, 65 % des enfants fréquentant le réfectoire, ainsi que le personnel encadrant ont répondu à l'enquête de satisfaction concernant le fournisseur Croqu'midi (livraison des repas). Dans l'ensemble, les résultats sont positifs. Le point de vigilance a été mis sur les quantités livrées, qui ne répondent pas toujours aux besoins effectifs sur le terrain.

DEVOIRS SURVEILLÉS

Les devoirs surveillés ont accueilli les élèves inscrits de la 4P à la 8P, le lundi, mardi et jeudi entre 15:15 et 17:30. Un minimum de 5 enfants inscrits est requis pour ouvrir un groupe.

Au total, 46 contrats (53 en 2020) ont été établis pour les devoirs surveillés en août 2021, pour une fréquentation ayant diminué à 38 enfants en décembre 2021 (49 en décembre 2020).

Fréquentations sur la semaine :

2021	Encadrantes	Enfants 4 à 6P	Enfants 7 et 8P
Lundi	3	19	12
Mardi	2	17	-
Jeudi	2	20	-

AUTRES STRUCTURES COLLABORANT AVEC LA COMMUNE

Ecoline

En août 2021, l'école privée Ecoline a agrandi son UAPE en offrant 24 places supplémentaires afin de répondre à une forte demande des parents. La commune de St-Sulpice a mis à leur disposition le Pavillon des Pâquis. Ecoline accueille les enfants selon les fréquentations suivantes :

Décembre 2021			
	Midi	Début après-midi	Fin après-midi
lundi	100 %	100 %	83 %
mardi	100 %	66 %	83 %
jeudi	100 %	100 %	95 %
vendredi	100 %	91 %	58 %
	Matin	Midi	Après-midi
mercredi	41 %	100 %	91 %



Les P'tits Liours

Pour pallier le manque de places de réfectoire à midi, des parents ont créé l'association les P'tits Liours à la rentrée d'août 2021. La commune de St-Sulpice a mis à leur disposition le Foyer des Pâquis. Au total, 43 contrats ont été conclus aux P'tits Liours, selon les fréquentations suivantes :

2021	Nombre d'enfants
lundi	19
Mardi	26
mercredi	4
jeudi	27
vendredi	13



Les P'tits Liours ont organisé au sein de leur structure des « repas en musique » très appréciés par l'ensemble des utilisateurs.

Croqu'pomme



En août 2021, le jardin d'enfants Le Croqu'pomme situé dans le foyer des Pâquis, a déménagé dans les locaux de la nouvelle garderie.

Cette association de parents est sans but lucratif. Elle propose un accueil le matin, de 8h00 à 12h15, pour les enfants de 2 ans à l'entrée à l'école, ainsi que divers ateliers les après-midi. Ces ateliers sont aussi destinés aux enfants de la 1^{ère} et 2^{ème} Harmos.

Orienté vers la nature et le respect de l'environnement, le Croqu'pomme a accueilli 47 enfants en 2021 (45 en 2020), principalement de St-Sulpice.

Le Croqu'pomme développe sa collaboration avec la garderie des Pâquis, notamment pour les exercices d'évacuation en cas d'incendie.

AJESOL (Association pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois)

Composition du comité au 31.12.2021 :

Madame	Pascale	Manzini	Présidente	Municipale à Ecublens
Madame	Anne	Merminod	Vice-présidente	Municipale à St-Sulpice
Monsieur	Eduardo	Camacho-Hübner		Municipal à Chavannes-près-Renens
Monsieur	Serge	Nicod	Caissier	Chef de service à Ecublens
Monsieur	Patrick	Pahud	Secrétaire	Adjoint au chef de service à Ecublens
Madame	Brigitte	Bignens		Assistante administrative
Monsieur	Alain	Plattet		Chef de service à Chavannes-près-Renens
Madame	Marine	Stäheli		Cheffe de service à St-Sulpice

Seuls les membres des Municipalités ont le droit de vote.

L'année 2021 a été marquée par :

- un changement de législature et l'arrivée de nouvelles personnes au comité. Une soirée d'information a été organisée pour les nouveaux délégués et tous les conseillers communaux ;
- le Covid-19 qui n'a pas entraîné de fermetures mais de nombreux remplacements à organiser.

Les barèmes pour l'accueil préscolaire et parascolaire ont été revisités afin de répondre au cadre normatif du coût maximal de l'accueil autorisé. La garderie a pu mettre à disposition 44 places dès son ouverture.

L'année écoulée s'inscrit dans une démarche d'augmentation de l'efficacité de l'organisation du réseau. Un mandat a été confié à la HEIG-VD pour étudier le fonctionnement de l'AJESOL et proposer des pistes d'amélioration. Les rencontres avec tous les acteurs ont été réalisées en 2021.

L'AJESOL a validé l'acquisition de nouveaux programmes informatiques afin de créer un véritable portail client comprenant la liste d'attente et l'accès aux documents et factures pour les clients.

Ce sont 1'153 enfants qui ont été accueillis au sein du réseau en 2021, répartis comme suit:

- 394 enfants en accueil préscolaire
- 565 enfants en accueil parascolaire
- 194 enfants en accueil familial

BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES

La bibliothèque des Jeunes de St-Sulpice met 7900 documents à disposition d'un public scolaire et communal. Ce fonds est composé d'environ 1000 albums, 300 livres pour les tous petits, 1600 BD / mangas, 2700 documentaires et 1500 romans, ainsi que des DVD, des livres en langue étrangère, des lectures suivies, des contes et des livres-audio, des kamishibai et des périodiques.

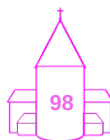
Quelques chiffres

Malgré les restrictions du nombre de lecteurs autorisés au même moment dans la bibliothèque (20 jusqu'à mi-2021 puis 30 dès mi-2021), le nombre d'emprunts de cette année s'avère... très, très conséquent : 32'636 prêts. Ce bond du nombre d'emprunts est probablement à mettre en lien avec le projet de promotion de la lecture : « *Silence, On Lit !* », initié par les bibliothécaires de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice, et adopté comme projet d'établissement au sein de l'école.

Le nombre de prêts par semaine a augmenté de 30 % entre 2020 et 2021, et de 41 % si on compare à 2019...

Statistiques par semaine ouvrable	
2013	318 prêts
2014	402 prêts
2015	429 prêts
2016	446 prêts
2017	463 prêts
2018	495 prêts
2019	609 prêts
2020	659 prêts
2021	859 prêts





En 2020, 329 personnes fréquentaient la bibliothèque. En 2021, ils sont 356 (8% de plus).

Les catégories d'ouvrages les plus empruntés sont les BD/Manga (49 %), suivi des romans / première lectures (19 %), des albums (17 %) et des documentaires (15 %).

Animations

Les classes sont venues 102 fois à la bibliothèque :

- 68 fois pour des animations pédagogiques :
6 visites découvertes pour les nouvelles classes ; 19 pour apprendre à bien rechercher en bibliothèque (comment choisir un livre, connaître les différents types de documents, recherche dans les documentaires),
- 12 activités de promotion de la lecture : *présentation des Prix Chronos, et Enfantaisie,*
- 31 projets particuliers. Soit *semaine des médias ; venue d'auteurs ; représentation théâtrale (Compagnie ZigZag, lecture théâtralisée créée par Stella Giuliani et Sandrine Girard) ; témoignage - récit de voyage,*
- 34 visites : *25 pour des lectures simples ; 9 fois pour du prêt uniquement.*

Personnel

Le personnel est composé de :

- Laure **Beyeler** : poste de responsable, à 60 % (26 % scolaire et 34 % communal)
- Jennifer **Bignens** : poste d'assistante AID, à 30 % : (13 % scolaire et 17 % communal)

En septembre 2021, la seconde a débuté un module de formation destiné aux Assistants en information documentaire (AID).

Une auxiliaire plastifie une partie des nouveaux livres. En prévision d'un projet de remaniement de classification, une étudiante en graphisme a créé les logos pour les romans.

Laure Beyeler
Bibliothécaire

SANTÉ SCOLAIRE

La fonction de médecin des écoles était assurée au 31.12.2021 par la doctoresse Laurence Reinhardt Owlya, à Chavannes-près-Renens, entrée en fonction au mois de juillet suite à la démission de la doctoresse Rebiha Marthe, qui oeuvre en collaboration avec l'infirmière scolaire Mme Sarah Aghedo.

La fonction de dentiste scolaire est assurée par le docteur Buttica Gaël, à St-Sulpice, pour les élèves de la commune.

CHALET "LES ALOUETTES" MORGINS

Pour rappel, l'Entente intercommunale Ecublens-Crissier-St-Sulpice est propriétaire du chalet des Alouettes et d'un appartement de trois pièces situé dans la copropriété des Ravaires. Les taux de propriété sont les suivants : Ecublens 53.04 %, Crissier 32.40 % et St-Sulpice 14.56 %.



Le comité

Le comité se compose comme suit au 31.12.2021 :

- Présidente : Mme Pascale **Manzini**, conseillère municipale à Ecublens
- Membres : Mme Michelle **Beaud**, conseillère municipale à Crissier (jusqu'au 30.06.2021)
Mme Caroline **Albiker Pochon**, conseillère municipale à Crissier (dès le 01.07.2021)
Mme Anne **Merminod**, conseillère municipale à St-Sulpice

Il est secondé par quatre collaborateurs de la Commune d'Ecublens, à savoir :

- Secrétaire : M. Jean-Marie **Léchenne**, chef du service des activités scolaires et parascolaires aux Ecoles à Ecublens
- Caissier : M. Claude **Salzmann**, boursier communal
- Gestion du personnel : Mme Françoise **Matti**, cheffe du personnel
- Bâtiments : M. Yolan **Menoud**, chef du service des bâtiments
- Responsable du chalet : M. François **Jeandet**

Il s'est également entouré de M. Serge **Lugon**, directeur des écoles, pour les problématiques directement liées à l'école.

Le personnel

La composition du personnel se présente comme suit :

- 1 responsable du chalet et animateur à 100 %
- 1 cuisinier responsable à 90 %
- 1 aide de cuisine à 90 %
- 1 responsable de l'entretien à 50 %
- 1 auxiliaire de nettoyeurs à l'heure
- 2 civilistes à 100 % (dès le 30 août 2021).



Occupation du chalet

Le chalet a moins servi que d'habitude en raison du contexte sanitaire. Il a été occupé pendant 16 semaines, à savoir :

Camps d'hiver	1 semaine	École à la montagne	11 semaines
Colonie de vacances	--	Colonies de vacances (été)	3 semaines
Colonie de vacances (octobre)	1 semaine		

L'occupation a été interrompue du 01.01.2021 au 05.07.2021.

Camps scolaires



Les enseignants accompagnent en général deux classes pendant une semaine. L'organisation de la journée pendant les camps scolaires se fait en accord avec l'animateur et les enseignants. Pour les camps scolaires d'hiver, un moniteur vient s'ajouter au personnel et c'est l'animateur du chalet des Alouettes qui organise la journée de camp, en accord avec les enseignants. La présence des civilistes complète le taux d'encadrement et les expériences avec ces derniers sont toujours très positives.

Les camps de ski n'ayant pu avoir lieu au 1^{er} trimestre 2021, des journées de raquettes à neige à Morgins et des journées de ski de fond au col des Mosses et aux Diablerets ont été proposées.

Concernant l'école à la montagne, également annulée durant le 1^{er} semestre 2021, des sorties journalières à la Mèbre, dans les gorges du Nozon, au sentier des narcisses aux Avants, aux gorges du Chauderon, à l'arboretum d'Aubonne, ainsi qu'une visite et découverte de Genève ont été proposées aux enseignants et aux élèves.

Colonies

Mise à part la colonie de février, les colonies de vacances d'été et d'automne ont pu avoir lieu presque normalement (une limitation à 25 participants par semaine a été mise en place).

Locations

Le chalet est loué pendant les week-ends. Il a été occupé à 4 reprises en 2021. Cette diminution du nombre de locations est due au fait qu'il a fallu se conformer aux règles fédérales et cantonales en matière de crise sanitaire liée au Covid-19.

Le traditionnel week-end de ski des enseignants des trois communes a été annulé.

Les citoyens des communes membres de l'Entente intercommunale sont prioritaires pour la location le week-end sous réserve de disponibilité. Les tarifs sont indiqués sur le site internet :

<https://www.ecublens.ch/services/administration/ecoles/chalet-les-alouettes>.

Travaux

Durant cette année 2021, les travaux de raccordement des eaux pluviales et des paratonnerres ont été achevés. L'armoire chauffante de la cuisine et la porte d'accès du silo à pellets ont été remplacés. Le monte-charge a été remis en état suite à une panne. Enfin, le personnel des Alouettes a participé au ponçage et à la repeinte de la barrière du balcon ouest.

Divers

Lors de la séance du Comité du 24 septembre 2021, une servitude de dérogation des distances aux limites à valoir sur la parcelle n°1499 afin de permettre un rehaussement du chalet de Mme et M. Matthey-Junod Augusta et Patrick (parcelle n°2090) a été accordée. En contrepartie, une indemnité compensatoire de CHF 25'488.00 a été calculée sur la base de 42.48 m² à CHF 600.00/m².

Lors de la séance du Comité du 10 novembre 2021, une servitude pour droit de passage à pied et pour tous véhicules à valoir sur les parcelles n°1499 et n°2093 afin de permettre l'accès au chalet de Mme et M. Allet Michèle et Benoît (parcelle n°2089) a été accordée.

Site internet

Le site internet en ligne (www.alouettes-morgins.ch) est très utilisé pour les demandes de locations du week-end et pour des renseignements sur les modalités de location.

Un film a été réalisé et mis en lien sur le site internet afin de permettre aux parents de se faire une idée des activités qui se déroulent au chalet (voir QR-code ci-contre). Les informations à destination des enseignants demeurent moins consultées.



Remerciements

Nous remercions le personnel des Alouettes pour le travail accompli auprès des enfants accueillis à Morgins tout au long de l'année et pour sa force de proposition face aux inconvénients de la pandémie.

Il en est de même pour le personnel administratif d'Ecublens, membre du comité de l'Entente, pour tout le travail accompli pendant l'année en faveur du personnel et du Chalet Les Alouettes.

Ecublens, le 31.12.2021/JML

TRANSPORTS DES ÉLÈVES

Depuis le mois d'août 2015, seuls les élèves du secondaire (9P - 10P - 11P) utilisent les transports publics pour se rendre au collège de La Planta. La commune finance intégralement les abonnements de bus nécessaires pour ces trajets.



ASSOCIATION DU PASSEPORT VACANCES DE LA RÉGION LAUSANNOISE (APVRL)



L'assemblée générale s'est déroulée le 11 novembre à Lutry.

Une édition 2021 a pu aboutir malgré toutes les contraintes liées au Covid-19. En 2020, toutes les activités avaient été annulées.

En 2021, 1474 passeports ont été vendus contre 1'654 en 2019. La plus grande baisse a été constatée avec le passeport « Farniente » : 372 en 2021 contre 640 en 2019. La diminution des ventes peut s'expliquer par la situation sanitaire. Pour les passeports farniente, l'incertitude de l'offre concernant les cinémas et la possibilité d'accéder aux piscines explique certainement cette baisse.

En 2021, une activité nouvelle a été proposée à St-Sulpice « Au gré du vent ». C'est une initiation à la voile organisée par le centre nautique de l'UNIL.

Le passeport vacances offre aussi de nombreux avantages : transports publics gratuits sur une partie du réseau MOBILIS, accès libre aux musées et piscines de la région, 3 places de cinéma gratuites chez les partenaires. Il permet également de participer aux activités de Lausanne-sur-mer.

Le prix est de CHF 45 par enfant (CHF 40 pour les enfants suivants d'une même fratrie) pour un passeport « Traditionnel » avec le choix des activités. Il est de CHF 25 pour le passeport « Farniente » destiné uniquement aux 13-15 ans qui ne souhaitent pas prendre part à des activités. Ce document leur permet de profiter des avantages énoncés plus haut.

A St-Sulpice, 19 passeports « Traditionnel » et 2 « Farniente » ont été vendus en 2021 contre 31 passeports « Traditionnel » et 6 « Farniente » en 2019.



JEUNESSE ET SPORTS



PLATEFORME JEUNESSE DE L'OUEST LAUSANNOIS

Bis repetita... Les activités de la Plateforme jeunesse ont été fortement impactées durant toute l'année 2021 par les diverses mesures sanitaires et ses membres ne se sont pas rencontrés entre février 2020 et septembre 2021. A l'automne, elle s'est réunie une première fois pour accueillir les nouveaux membres à la faveur de la nouvelle législature et a désigné, à l'unanimité, Mme Sylvie Pittet Blanchette comme présidente.

En décembre, les politiques ont pu enfin retrouver les Travaillateurs sociaux de proximité (TSP) en présentiel et partager autour de leurs préoccupations. Suite aux élections communales, la Plateforme a changé de composition.

Plateforme 2016-2021

Anne Bourquin Büchi , Présidente	Prilly
Germaine Müller	Bussigny
Loubna Laabar	Chavannes près-Renens
Alain Rochat	Chavannes-près-Renens
Michèle Beaud	Crissier
Sylvie Pittet Blanchette	Ecublens
Pascale Manzini	Ecublens
David Payot	Lausanne
Antoine Reymond	Prilly
Myriam Romano	Renens
Karine Clerc	Renens
Cécile Theumann	St-Sulpice
Nicole Cattano	Villars-Ste-Croix
Représentant du groupe de Coordination jeunesse : Daniel Gambazza , Prilly	

Plateforme 2021-2026

Sylvie Pittet Blanchette , Présidente	Ecublens
Patricia Spack	Bussigny
Eduardo Camacho	Chavannes-près-Renens
Jean Ceppi	Chavannes-près-Renens
Caroline Albiker Pochon	Crissier
David Payot	Lausanne
Anne Bourquin Büchi	Prilly
Rebecca Joly	Prilly
Nathalie Jaccard	Renens
Anne Merminod	St-Sulpice
Nicole Cattano	Villars-Ste Croix
Représentant du groupe coordination jeunesse : David Burnier , Renens.	

Activités jeunesse soutenues par la Plateforme

Lors d'une année dite « normale », les TSP et animateurs organisent pendant les vacances de février un tournoi de foot en salle qui rencontre un grand succès. En raison des mesures sanitaires, cet événement a été remplacé par un tournoi de e-sport « FIFA 21 » avec éliminatoires dans les différents centres et finales regroupées dans un espace afin de limiter les rassemblements. L'élaboration de ce projet s'installe donc comme un événement qui répond aux besoins de préserver des rencontres et des actions à cette population adolescente pleine d'incertitude à laquelle J-Ouest propose une sociabilité « raisonnable ». En plus de l'aspect ludique, cet événement a également été l'occasion de faire de la prévention.

Malgré les difficultés liées aux mesures sanitaires, le groupe de coordination jeunesse a, durant l'été, encadré des jeunes du district dans la réalisation de court-métrages ; six films ont été réalisés et présentés au public dans une salle de Malley Lumières lors du Festival du Film de l'Ouest, FFO21 en décembre. Cette manifestation a rencontré beaucoup de succès et fait salle comble.

Grâce à l'engagement des TSP et des animateurs-trices de l'Ouest lausannois, les jeunes du district ont traversé ces deux années de pandémie sans dégâts majeurs, mais il faut rester vigilant. La Plateforme jeunesse tient à remercier toutes et tous les acteurs jeunesse qui ont permis vaillamment d'aller de l'avant par des temps fort compliqués.

Anne Bourquin Büchi, Présidente sortante
Sylvie Pittet Blanchette, Présidente

AFFAIRES SOCIALES



DISPOSITIF SOCIAL AU NIVEAU CANTONAL

Évolution de la Participation des communes à la Cohésion Sociale vaudoise

Le montant total de la participation des communes à la cohésion sociale prévisionnelle 2021 (PCS, ancienne « facture sociale ») s'élevait à 815,9 millions de francs. Ce montant a été calculé de la manière suivante. D'une part, comme négocié dans un accord entre le canton et les communes en juillet 2013, seul un tiers des augmentations des montants qui composent la facture sociale par rapport à l'année précédente sont à la charge des communes. D'autre part, conformément à un autre accord, conclu en août 2020, un montant de 25 millions et un autre de 15 millions ne sont plus facturés. Au mois de décembre 2021, le Conseil d'Etat annonçait une nouvelle remise de 25 millions.

Dans une communication de septembre 2020, le Bureau intermunicipal regroupant les communes du district de l'Ouest Lausannois a communiqué que la grande majorité des communes approuvait le nouvel accord sur la PCS conclu entre l'Union des Communes Vaudoises et le Conseil d'Etat. Ce compromis ne résoudra pas toutes les difficultés financières des communes. Mais il constitue un premier pas nécessaire pour aborder la réforme du système péréquatif.

Selon le Bureau intermunicipal, le rééquilibrage financier proposé en 2020 devrait permettre de ralentir la dynamique des charges des communes à la PCS, voire de la stabiliser ces deux prochaines années. L'augmentation à la charge des communes devrait être en moyenne de 1,8% entre 2021 et 2026, alors qu'elle se situait à 3,8% ces cinq dernières années. En continuant à supporter le tiers de l'augmentation, la part communale poursuivra sa diminution après 2027. La proportion de 36,7% des communes, visée pour 2028 au plus tard, devrait continuer à diminuer vers le tiers du total, soit la répartition que connaissaient le canton et les communes avant 2004.

Concrètement pour l'année 2021, les montants de cette PCS comprenaient des éléments financiers prévisibles, alors que, selon le Conseil d'Etat, la crise sanitaire avait et aura encore des répercussions socio-économiques qu'il n'est pas possible d'estimer au vu des nombreuses incertitudes qu'elle engendre à court et moyen termes.

Pour la commune de St-Sulpice, qui contribue à hauteur de 1,17% du total de la PCS, les montants prévisionnels communiqués en novembre 2020 ont été identiques aux montants confirmés en janvier 2021, le budget n'ayant pas été modifié par le Grand Conseil. Voici le détail de la part de St-Sulpice dans l'ensemble de la PCS 2021 :

Régime social	Participation des communes à la PCS 2021 (en CHF)	Dont participation prévisionnelle de St-Sulpice début 2021
PC à domicile et hébergement	259'424'100	3'044'061
Assurance maladie	108'758'000	1'276'157
RI et participation cantonale à l'assurance chômage	258'875'800	3'037'627
Subventions et aide aux personnes handicapées	118'332'200	1'388'500
Prestations pour la famille et autres prestations sociales	64'287'900	754'314
Bourses d'études et d'apprentissage	31'197'100	366'064
Accord canton-UCV août 2020 : dispositions transitoires art. 19a LOF et abrogation art. 17a al. 2-5 LOF sur les adaptations de la répartition	-40'000'000	9'866'723 Impact des remises à prendre en compte dans le décompte final
Décision du Conseil d'Etat de décembre 2021	-25'000'000	
Total PCS des communes 2021 corrections	775'875'100	

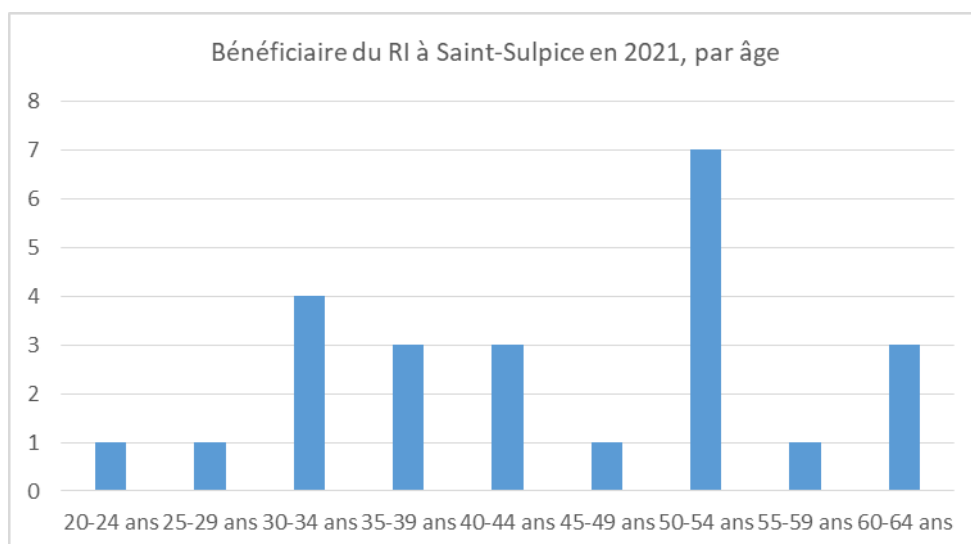
Sans tenir compte des remises spécifiques pour un total de 65 millions, la participation prévisionnelle de St-Sulpice à la PCS en 2021 a été ainsi supérieure de 3,67% au décompte final 2019 (le décompte final 2020 n'étant pas connu à ce jour). C'est surtout dans le domaine de l'aide aux familles et aux bénéficiaires de la rente-pont cantonale que cette augmentation est marquée (+20%).

Le régime social qui connaît traditionnellement la plus forte augmentation est l'assurance maladie, où les efforts financiers se déploient pour affronter l'augmentation des coûts de la santé en général et le poids des primes sur le budget des ménages en particulier. Toutefois, notre participation prévisionnelle 2021 a baissé notablement dans ce domaine par rapport au décompte final 2019 (-11,1%).

DISPOSITIF SOCIAL AU NIVEAU RÉGIONAL

Aide au minimum vital délivrée par l'ARASOL

En 2021, l'ARASOL a traité 24 dossiers serpelious concernant le Revenu d'Insertion (octroi du minimum vital financier), représentant 11 hommes et 13 femmes titulaires de ces dossiers - l'une de ces personnes a été aidée dans deux différents dossiers la même année. Leur âge moyen est de 44,5 ans mais la tranche d'âge du début de la cinquantaine est particulièrement représentée. Il n'y pas eu d'intervention spécifique selon le protocole prévu pour les jeunes adultes.



À la fin de l'année, il y avait encore 16 dossiers actifs, les autres ayant soit un statut terminé, soit un statut archivé.

Aide au logement et aide juridique de l'ARASOL

La travailleuse sociale dédiée au logement a été remplacée le 1^{er} avril par une juriste compétente en matière du droit du bail, du droit du travail, de la protection des données et de la propriété et, le 1^{er} juin par une assistante sociale avec expérience confirmée dans les domaines de l'hébergement d'urgence et du logement. L'engagement de ces deux collaboratrices a permis une poursuite sans interruption du secteur logement de l'ARASOL tout au long de l'année.

De plus, une permanence juridique gérée par le Centre social protestant a été instaurée à Renens. Enfin, un projet de plateforme d'information sociale a été lancé dans le but d'accueillir toutes les demandes et tous les besoins d'information.

Soutien en matière de recherche de logement Rel'og

Les communes de l'Ouest Lausannois ont veillé à la prise en charge de dossiers de soutien à la recherche de logement pour des personnes en situation de précarité. Elles ont confié ce mandat à la Fondation Le Relais et à sa structure Rel'og, dont les bureaux se situent à Renens. St-Sulpice a été représentée dans un groupe de travail qui s'est tenu le 26 janvier 2021.

Un décompte intermédiaire s'appliquant du 1^{er} février au 22 octobre 2021 fait état de 197 situations, dont 128 étaient des résidents de l'Ouest Lausannois. Parmi eux, 2 dossiers serpelious étaient actifs, avec un accompagnement régulier dans les recherches de logement.

Prévention et maintien à domicile

Selon un rapport transmis par l'Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest Lausannois (APREMADOL), 2021 a été l'année de la persévérance, de l'engagement et du courage. Les collaborateurs ont activement travaillé à la lutte contre la pandémie par la prise en charge de personnes malades du Covid-19 et assuré, au-delà des difficultés, l'ensemble des prestations.

Sur l'ensemble des communes de son territoire, l'APREMADOL a réalisé 142'082 heures de prestations. Sur cinq ans, ce sont surtout les prestations d'évaluations et de conseils (+63%) qui ont augmenté, ainsi que les soins infirmiers (+29,3%) et les autres prestations (+28,9%).

En revanche, l'aide à domicile est en recul sur cinq ans (-21,9%) après avoir connu une année 2020 particulièrement basse en raison des restrictions sanitaires et du manque de matériel de protection. L'année 2021 a vu cependant une remontée de cette prestation à 21'060 heures (soit 19,3% de plus qu'en 2020). Le nombre de clients de l'APREMADOL pour le domaine de l'aide à domicile a été de 684, en augmentation par rapport aux 531 de l'année 2020.

Les attitudes agressives envers les intervenants ont globalement augmenté de 2 en 2020 à 14 en 2021. Les détails manquent dans ce domaine à St-Sulpice.

Les prestations sont desservies par le CMS d'Ecublens, qui totalisait en 2021 86 collaborateurs pour 53,9 EPT.

DISPOSITIF SOCIAL COMMUNAL

Mentionnons pour terminer quelques activités purement communales dans le champ du social.

Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme - Light It Up Blue

Mise à part 2020, la commune a toujours soutenu cette thématique en participant à la journée mondiale consacrée la sensibilisation à l'autisme au sein du grand public. Il s'agit d'une source de préoccupation croissante dans le domaine de la santé publique à l'échelle internationale, avec 1 personne sur 100 dans le monde indépendamment de l'appartenance sociale, culturelle ou du lieu géographique.

La participation de la commune à cet événement mondial a repris le 2 avril 2021, à travers l'illumination de l'église romane avec des lumières bleues.



Collaboration avec l'Organisation romande pour l'intégration et la formation (ORIF)

À partir du 17 juin 2021, l'administration communale a engagé une assistante administrative à 60% par une Convention de partenariat avec l'ORIF, office spécialisé dans l'intégration et la formation professionnelle. Cet arrangement a rempli deux missions : aider socialement cette personne à reprendre pied dans le monde du travail et soulager administrativement divers services de la commune.

Désignation d'un répondant communal en matière d'intégration

Selon la loi vaudoise sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme, chaque commune assigne un répondant communal en matière d'intégration, doté d'un cahier des charges spécifique. C'est une personne notamment chargée d'assurer l'accueil des étrangers et une bonne coordination avec le cantonal en matière d'intégration et de lutte contre le racisme.

Le Canton a demandé à la commune de St-Sulpice de désigner un tel répondant. Comme ce travail concerne l'accueil des habitants, dans sa séance du 25 octobre 2021, la Municipalité a désigné le préposé à l'Office de la population pour occuper cette fonction.

SANTÉ PUBLIQUE

En janvier 2021, le bus des Ligues de la santé s'est une nouvelle fois arrêté à St-Sulpice pour proposer aux Serpeliens un dépistage des facteurs de risque des maladies cardiovasculaires.

La commune soutient également l'association Stop suicide par la mise à disposition de dépliants et par le biais d'affiches.

Le plan canicule a été mis à jour pour un éventuel déploiement en été. Il n'a pas été utilisé à cet effet.



**FAITES VOTRE BILAN LORS DU PASSAGE
DU BUS SANTÉ DANS VOTRE RÉGION**

FRANÇAIS EN JEU

Deux cours sont offerts aux personnes domiciliées dans les communes du district de l'Ouest lausannois. L'un est destiné à des adultes migrants non-francophones de niveau grand débutant à débutant (niveau A1-A2), l'autre à des personnes de niveau plus avancé.

1 TULIPE POUR LA VIE

En 2021, St-Sulpice a renouvelé sa participation à l'action « 1 Tulipe pour la VIE » lancée par L'aiMant Rose, association engagée pour un dépistage précoce du cancer du sein. Grâce aux bons soins du service de voirie, tout un massif de tulipes roses et blanches a ainsi orné la fontaine du pêcheur au parc du Débarcadère, dans le but de susciter l'attention, l'admiration et l'éveil des consciences des passants et de la population à la problématique du cancer du sein.

Cette année encore, ce ne sont pas moins de 402 communes des 26 cantons qui ont participé à cette action. 1 femme sur 8 est atteinte par cette maladie en Suisse, ce qui en fait la première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans.



RÉSEAU 4 S - Solidarité entre Seniors à St-Sulpice

Au 31 décembre 2021, le Comité du Réseau a la composition suivante :

Présidente : Lilly **Bornand**
Vice-président : Bernard **Liechti**
Secrétaire : Antoinette **Bovey Liechti**
Trésorière : Antoinette **Bovey Liechti**
Membres : Jean-Claude **Brahier**
Claude **Demont**
Aline **Grenier**
Chantal **Leu**
Anne **Merminod** (déléguée de la Municipalité)



L'année 2021 a été placée presque entièrement sous le signe et le joug du Coronavirus et de ses nombreuses restrictions. Les Seniors de St-Sulpice ont souvent été isolés et découragés, voire déprimés.

C'est une des raisons pour lesquelles le Réseau 4S a tenté, par tous les moyens, de maintenir ses activités. Mais nous n'avons pu maintenir « La table du 4 », un repas convivial au restaurant qui est bien apprécié. L'apéro des aidants a également été supprimé.

Les filets de perches au Débarcadère, notre repas annuel, a pu avoir lieu à fin novembre. Il a rencontré un grand succès avec près de 90 inscriptions.

Nos diverses autres activités ont été maintenues, en adoptant et en adaptant les nouvelles règles : nombre de participants, certificat Covid-19 obligatoire, mesures sanitaires appliquées de façon stricte.

Activités et conférence

Marche, 2 groupes, aquarelle, lecture, atelier pour l'emploi du smartphone.

Activités nouvelles :

- English speaking breakfast, 12 participants.
- 4 S en forme, groupe de gymnastes seniors hommes.

Conférence :

En octobre et en collaboration avec la Société de développement, le professeur Auke Jispeert a donné une conférence sur le thème : « Les robots vont-ils changer nos vies ? » qui a rencontré un bon succès.

Solidarité entre Seniors

Nous avons rendu de nombreux services à nos Seniors : transports, aide au jardinage, déchetterie, aide pour informatique, tv et téléphones. Environ 50 personnes ont fait appel à nous.

Informations sur nos membres

L'Association comptait 163 membres au 31 décembre 2021, dont 26 nouveaux membres arrivés en cours d'année.

Assemblée générale

Cette réunion s'est tenue par correspondance en mai.

Finances

Nos finances sont saines, mais les cotisations vont être augmentées en 2023, afin de faire face au développement de nos activités. Cotisations à ce jour : CHF 30.00 individuel, CHF 40.00 pour les couples.

La Commune de St-Sulpice soutient notre association par un montant de CHF 800.00.

Les Balcons du Léman, où nous sommes locataires, demande CHF 600.00 de loyer.

*Lilly Bornand, Présidente
St-Sulpice, le 3 mars 2022*



NONAGÉNAIRES

14 habitants de la commune nés en 1931 ont fêté leur nonantième anniversaire durant l'année.

La plupart des visites officielles traditionnelles n'ont pas pu avoir lieu par mesure de précaution. Elles ont été remplacées par l'envoi d'une lettre accompagnée d'un cadeau. Quelques visites ont néanmoins pu être organisées durant la période de déconfinement, avec les précautions sanitaires de rigueur. Pour des raisons personnelles ou de santé, seules quatre personnes ont souhaité recevoir une visite à domicile à l'occasion de leur jubilé.

Les doyens de la commune au 31.12.2021 sont M. Campiche Michel et M. de Rham William (nés tous deux en août 1922).



SORTIE DES AÎNÉS

Pour la deuxième année consécutive, la traditionnelle croisière offerte par les Autorités aux Aînés de la commune n'a pas pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire.

VIE LOCALE

CULTURE

JOURNAL « LE SERPELIOU »

Le Serpeliou, journal local d'information et de publicité, reste un moyen de communication et d'information privilégié entre les autorités, les sociétés locales et la population. Il paraît 6 fois par an.

La Municipalité remercie les membres du Comité qui oeuvrent bénévolement à la réalisation de ce journal, qu'elle a soutenu financièrement en 2021 par une contribution de CHF 16'000.00.

Le journal essaie d'être représenté par un ou plusieurs de ses membres lors de la plupart des manifestations organisées dans la commune, qu'elles soient culturelles, sportives ou simplement festives. Ainsi, la grande majorité des événements locaux est rapportée dans cette publication.

Dans chaque numéro, l'exécutif a publié le « Billet de la Municipalité », les principales décisions prises en séance par l'exécutif et quelques courts articles portant sur un sujet précis.

Mesdames Nicole Rochat et Dominique Pache ont annoncé courant 2021 leur décision de mettre un terme à leurs activités pour le journal à la fin de l'année. Des membres du comité et des habitants de la commune ont décidé de continuer l'aventure, formant un nouveau comité appelé à reprendre les rênes du journal dès janvier 2022. Monsieur Gabriel Décoppet a été choisi comme rédacteur en chef.

Composition du Comité au 31.12.2021 :

Secrétaire-rédactrice	Mme	Nicole	Rochat
Rédacteurs	Mme	Alexia	Lehmann
	M.	Bertrand	Merminod
Trésorière	Mme	Dominique	Pache
Représentante des sociétés locales	Mme	Patricia	Gentilini-Baldi

FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS CULTURELLES DE LA RÉGION LAUSANNOISE

Pour l'année 2021, la Commune a participé au soutien de ce fonds pour un montant de CHF 37'352.00 soit CHF 8.00 par habitant selon le chiffre du SCRIS au 31.12.2018.

Les institutions qui ont bénéficié de ce fonds sont :

Rudra Béjart Lausanne / Théâtre de Vidy-Lausanne / Orchestre de Chambre de Lausanne / Opéra de Lausanne.

Le montant total des subventions allouées en 2021 aux institutions s'élève à CHF 850'000.00, malgré le montant des subventions versées par les communes qui se monte à CHF 841'664.29, soit une baisse par rapport à l'année précédente (CHF 871'688.00 en 2020). Le bilan au 31 décembre 2021 se solde par une perte de CHF 12'866.96 qui a pu être absorbée grâce à la fortune du fonds. Le capital s'élève à CHF 22'640.24 au 31 décembre 2021.

	2021
Opéra de Lausanne	CHF 255'000.00
Théâtre de Vidy	CHF 255'000.00
Béjart Ballet Lausanne (BBL)	CHF 170'000.00
Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL)	CHF 170'000.00

Pour information, le montant du budget 2021 de la Ville de Lausanne pour ces 4 institutions se montait à CHF 24'642'900. Idéalement, selon la convention, la quote-part des communes devrait atteindre le 10 % de cette somme, soit CHF 2'463'290.- (CHF 14.39 par habitant).

Comité de gestion au 30 juin 2021

Président :	M. Marc Zolliker , Pully
Vice-président :	M. Jean-Claude Gardon , Bussigny
Trésorier :	M. Antoine Reymond , Prilly
Membres :	Mme Sylvie Pittet Blanchette , Ecublens
	Mme Claire Glauser , Lutry
	M. Philippe Somsky , Le Mont-sur-Lausanne

PASSEPORT CULTUREL « CARTE CULTISSIME »

St-Sulpice a adhéré au principe du passeport culturel "Carte Cultissime" pour les jeunes de 18 à 25 ans. Ce passeport donne droit à des billets à moitié prix pour les spectacles de 4 institutions, ainsi que pour le Théâtre Kléber-Méleau, les théâtres de l'Arsenic, le 2.21, le Pulloff et la Grange de Dorigny, ainsi que pour le centre Pluriculturel et social d'Ouchy, et des musées. L'offre s'étend chaque année. Cette carte est gratuite.

La Ville de Lausanne gère toutes les commandes et refacture la moitié du prix des billets acquis en fin d'année aux communes concernées.

Le nombre de cartes émises en 2021 se monte à 534 (419 cartes en 2020). Un chiffre qui paraît bien optimiste au regard de la deuxième année culturelle durement éprouvée par le Covid-19 mais doit être nuancé par le fait que certaines communes offrent ces cartes à leurs jeunes citoyens pour leur 18^{ème} anniversaire. En revanche, le nombre de places achetées par ce moyen reflète la réalité puisqu'il s'élève pour 2021 à 78 cartes (91 en 2020).

THÉÂTRE KLÉBER-MÉLEAU (TKM)

La commune a soutenu ce théâtre par une contribution de CHF 37'352.00, ce qui correspond à CHF 8.00 par habitant selon le chiffre du SCRIS au 31.12.2018 (4'669 habitants), selon la convention signée en 2020.

La saison théâtrale a été largement ralentie par l'épidémie Covid-19, 83 représentations ont été annulées et 27 ont pu être reprogrammées en jauge réduite.

Un spectacle itinérant et en plein air a été organisé dans plusieurs communes de l'Ouest lausannois. « Carmen, l'audition », mis en scène par Omar Porras, s'est installé à St-Sulpice le 2 juillet, entre l'église romane et le parc du Débarcadère, la scène offrait un cadre idyllique et de nombreux promeneurs se sont arrêtés pour regarder derrière les barrières alors que toutes les places étaient occupées. Le service de la voirie a participé au montage comme au démontage de la scène et des décors de la manifestation.

Au niveau du personnel, la situation est stable. Madame Crettol, directrice administrative, a annoncé son départ pour 2022. La situation financière du TKM est saine, grâce au maintien des subventions et aides fédérales.



ZIGZAG THÉÂTRE

Association regroupant les 8 communes du district, qui la soutiennent à raison de 50 centimes par habitant (le Canton et d'autres donateurs la soutiennent aussi), ZIGZAG Théâtre présente des spectacles de qualité qui s'adressent surtout aux jeunes et aux enfants. C'est un théâtre pour jeune public qui propose aussi des ateliers-théâtre aux enfants.

En 2021, suite à la situation sanitaire, des ateliers progressifs en lien avec la découverte des métiers du spectacle ont été organisés entre février et mai. La présentation de l'ensemble des ateliers a pris la forme d'une exposition. Un atelier a été organisé dans chaque commune.

Au final, 10 ateliers, une exposition, 24 représentations et 25 ateliers dans les classes ont eu lieu en 2021.



ZIGZAG
THÉÂTRE ET JEUNE PUBLIC DANS
L'OUEST LAUSANNOIS

LOI SUR LES ÉCOLES DE MUSIQUE (LEM)

La nouvelle loi sur les Ecoles de Musiques (LEM), entrée en vigueur le 1^{er} août 2012, prévoit un montant par habitant payable par année civile pour chaque commune. Pour l'année 2021, ce montant s'élève à CHF 8.50 par habitant.

SOCIÉTÉS LOCALES

USL (UNION DES SOCIÉTÉS LOCALES)

Le mot du Président

2021 comme 2020 restera historique tant elle a été marquée par les conséquences de la pandémie du Covid-19. Cette année a été à nouveau jalonnée d'espoirs et de désillusions, les décisions des Autorités empêchant le déroulement normal des activités communes aux sociétés membres de l'USL.

L'Assemblée Générale :

L'Assemblée Générale était initialement prévue pour mars, mais les mesures sanitaires Covid-19 ont imposé sa convocation à une date ultérieure. Finalement, l'AG a pu avoir lieu le 30 juin 2021, en présence de l'ensemble des membres de l'USL, de M. Marcel André Panzera, Municipal sortant, ainsi que de son successeur M. René Piller, Municipal répondant des sociétés locales à la Municipalité dès le 1^{er} juillet 2021.

Les comptes 2021, remis aux membres, ont été approuvés à une large majorité, de même que la décharge à la trésorière et au comité. Une copie des comptes approuvés, à destination de la Municipalité, a été remise au municipal présent.

Les manifestations 2021 :

La planification et l'organisation de l'événementiel de l'USL ont été sérieusement perturbées en cette année de changement de municipalité, soumises aux aléas de la volatilité des mesures sanitaires et de précaution. En effet, nombreuses ont été les décisions qui ont autorisé puis interdit ce qui avait été prévu, en anéantissant tout le travail de préparation. Fort heureusement, la résiliation des engagements majeurs a pu être négociée sans laisser de traces importantes dans les comptes de l'USL.

L'année doit être considérée pour l'ensemble des activités collectives de l'USL comme une année « sans » :

- annulation de l'organisation du 1^{er} Août 2021 par l'USL, remplacée par une journée patriotique de la Municipalité,
- renvoi de la Fête Villageoise en 2023,
- annulation de Cap à l'Ouest 2021 (renvoyé en 2022),
- annulation du Noël Villageois 2021.

Pour les membres de l'USL, outre les impossibilités temporaires d'exercer, l'essentiel ou la totalité de leurs manifestations rémunératrices ont été annulées ou n'ont pas pu avoir lieu par décision des Autorités. En échappant aux « aides financières » publiques pour leur manque à gagner, leurs trésoreries se trouvent aujourd'hui en danger, une situation aggravée par l'absence du retour de leurs membres qui n'ont pas repris ou qui ont abandonné l'activité. Reste à espérer que nos élus sauront en tenir compte.

Rolf Gygax, Président

FC SAINT-SULPICE

Rapport de gestion de la saison 2020-2021

Le mot du président

Avec la saison qui s'est achevée en juin 2021, j'ai terminé ma sixième année de présidence au sein du FC Saint-Sulpice.

Avec 2 équipes d'actifs en 3^e et 4^e ligue c'est plus d'une cinquantaine de sportifs qui fréquentent nos installations et qui portent les couleurs du FC Saint-Sulpice chaque semaine dans toute la région.

Quant aux juniors, avec l'école de football, les D, les E, les F, ce sont aussi plus d'une soixantaine d'enfants qui viennent partager leur passion au bord du lac. A noter que nos Juniors B jouent pour le groupement Foot Région Morges (FRM).

Gérer un club de football n'est pas tous les jours facile. Surtout avec les restrictions sanitaires imposées par le Covid-19. C'est la deuxième saison qui est impactée en raison de cette pandémie. Le second tour de championnat (printemps) de la saison dernière avait été complètement annulé. Pour cette saison 2020/2021, nous avions repris normalement à la fin de l'été 2020. Mais avec la seconde vague de l'automne 2020, les championnats ont été suspendus en novembre à quelques matches de la fin du premier tour. Le championnat a repris au printemps 2021 avec un marathon pour pouvoir replacer toutes les rencontres. Au final, c'était tout aussi compliqué. Les entraînements ayant été autorisé relativement tard, la plupart des équipes étaient mal préparées, et le championnat s'est terminé sans grande passion.

Ce rapport de gestion de la saison 2020/2021 résume les parcours des différentes équipes du club ainsi que quelques activités du club. Vive le football et vive le FC Saint-Sulpice-Sport !

Blaise Jotterand, Président



Les Équipes 1^{ère} équipe, 3^e ligue - Entraîneurs : Mickael Peixoto et Raphaël Cand

Après avoir joué les premiers rôles lors des 2 saisons précédentes dans son groupe de 3^e ligue, la Première a connu une saison plus difficile. L'arrêt du championnat comme mentionné dans le mot du président a passablement perturbé l'équipe qui a terminé la saison au milieu de classement (6^e place sur 12 équipes).

C'était aussi la dernière saison des coaches Peixoto et Cand, qui ont décidé de poursuivre leur carrière du côté de Forward-Morges. De nombreux joueurs quitteront le club et les suivront.

2^{ème} équipe, 4^e ligue - Entraîneurs : Dario Tripodo et Xavier Goldenshue

C'est une toute nouvelle équipe qui a repris le championnat de 4^e ligue. Après un début de championnat compliqué, elle s'est bien reprise pour terminer à la 4^e place du classement de son groupe 8 de 4^e ligue à 5 petits points du leader (Dardania Lausanne).

Les juniors B-D-E-F

Nos Juniors B Inter qui évoluent sous les couleurs de FRM (Foot Région Morges) ont terminé leur championnat au 8^e rang, sur 12 équipes

Pour les autres juniors (D, E, F et G) évoluant sous les couleurs du FC Saint-Sulpice, ils ne font aucun objet de classement. Notre principal objectif est de leur faire découvrir et aimer ce sport, entourés d'entraîneurs compétents et formés ou en cours de formation.

Pour rappel, le regroupement FRM concerne les clubs suivants : Saint-Sulpice, Lonay, Echandens, Echichens et Tolochenaz. Certains de nos juniors évoluent dans l'un ou l'autre de ces clubs.

Informations générales

Les diverses restrictions sanitaires Covid-19 ont passablement chamboulé cette saison. En effet, nous avons dû annuler notre traditionnel repas de soutien organisé en automne. C'est une rentrée financière importante qui n'est pas réalisée.

Au final, le Club a bien réussi à maîtriser ses dépenses et a présenté des comptes juste équilibrés lors de l'AG de septembre 2021.

Nous profitons aussi de ce rapport pour remercier la Commune de Saint-Sulpice de son soutien financier annuel.

Notre reconnaissance va à nos fidèles membres supporters du Club des 100 ou du Gold Club et à nos sponsors "panneaux" dont le soutien est très important. Bien sûr, il en faudrait plus, mais, ces entreprises sont toujours très sollicitées, et, encore une fois, la pandémie n'a pas aidé à en chercher d'autres.

A noter aussi que nous avons pu organiser, in extremis, notre traditionnel tournoi du Laviau du mois de juin.

Malgré les départs des deux entraîneurs des équipes d'actifs, le comité a réussi à retrouver un nouvel entraîneur prêt à s'investir dans le Club et suivi de quelques joueurs.

Pour la prochaine saison, il n'y aura qu'une seule équipe d'actifs. A voir si nous aurons la possibilité d'en recréer une seconde à l'avenir.

Le comité pour la nouvelle saison 2020-2021

Le comité du FC Saint-Sulpice se compose des membres suivants pour la saison 2021/22, qui a débuté le 1^{er} juillet 2021 :

Président	JOTTERAND Blaise
Vice-président	MAZZEO Luigi
Caissier	VULLIAMY Patrick
Secrétaire	VUILLE Françoise
Club Supporter	FROSSARD Nathalie
Coach J+S, Club corner	POMPILIO Urso
Membre	DELATOUR Patrick

Le comité a été élu à l'unanimité lors de l'Assemblée générale. Il se réunit chaque mois en fonction de l'ordre du jour.

Informations générales

Adresse : FC Saint-Sulpice-Sport
Chemin du Laviau 17 - 1025 St-Sulpice
Téléphone : +41 21 691 47 67
secretariat@fcsaintsulpice.ch / www.fc-saint-sulpice.com

*Patrick Vulliamy, caissier
Saint-Sulpice, le 7 mars 2022*

FÉDÉRATION SUISSE DE GYMNASTIQUE (FSG) - SECTION ST-SULPICE

Durant l'année 2021, notre société a cherché à participer, comme organisateur ou non, à des manifestations récréatives. Mais cela a été difficile : la Raclette au Laviau, le 1^{er} Août au Débarcadère, les Tirs inter-sociétés, le Noël au village : rien n'a été fait.

Covid un jour, Covid toujours... et bien non ! Une rencontre sportive s'est déroulée début novembre et nous avons pu organiser un excellent repas de soutien le 20 novembre au Foyer ; je remercie les nombreux participants avec qui nous avons partagé une magnifique soirée !

Nous espérons que nous pourrions bientôt organiser à nouveau notre raclette au Laviau avec l'aide de nos bénévoles, afin de rencontrer la population !

Nous avons eu des changements au sein de notre Comité ; si quelques postes sont repourvus, la présidence, l'intendance et les fichiers recherchent de la relève pour la continuité et le bien-être de notre société !

Je remercie nos autorités communales, par l'intermédiaire de M. René Piller, pour les excellents rapports que nous entretenons avec l'équipe de la voirie, l'administration communale, ainsi que les concierges de l'école. Encore une fois merci à toutes celles et à tous ceux qui consacrent de leur temps libre auprès des enfants pour assurer ainsi la pérennité de notre belle société de gymnastique.

Comité élu pour 2022 :

Présidence : vacant - Cécile JOST, secrétaire - Patricia SAN NARCISO, caissière - Intendance : vacant - Fichiers : vacant (Anne-Lise GOLAZ) - José BARBECHO, cave - David HANLON, à tout faire - Jacques EQUEY, cuisine - Joker : vacant.

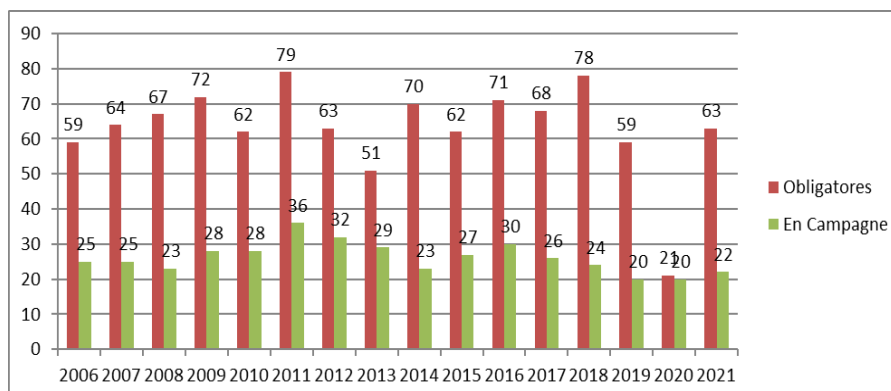
Membres : 66 enfants et 107 adultes

Cédric Glauser, Président FSG (2001-2021)
Mars 2022

SOCIÉTÉ DE TIR DE ST-SULPICE

Tirs militaires obligatoires (TO) et Tirs « en campagne » (TC)

Graphique relatif au nombre de tireurs en TO et TC :



Le retour de l'obligation des tirs militaires « hors service » en 2021 et l'extension de la période jusqu'au 30 septembre en lieu et place du 31 août nous ont permis de « récupérer » des tireurs et ceci malgré la réduction des effectifs de l'armée.

En ce qui concerne les tirs en campagne, la possibilité de les réaliser dans nos stands, soit à la « maison », au lieu des places assignées (celles-ci étaient contraires aux mesures de protection contre le Covid-19) nous a valu 2 tireurs supplémentaires, comparé à 2020 et 2019.

En terme de résultat du tir en Campagne, notre membre M. Yorick Klipfel s'est classé 10^{ème} sur 4102 tireurs vaudois à 300 mètres avec 70 points sur 72.

Championnat de groupes

Implication avec un groupe à domicile (soit 5 tireurs) pour les premier et deuxième tours. Pas de qualification pour la finale vaudoise au stand de Vernand.

Les maîtrises « en Campagne » délivrées par la Société Vaudoise des Carabiniers

Pour 2021, la société de Tir de St-Sulpice n'a pas enregistré de demande pour l'obtention de « maîtrise en Campagne ».

Tir Inter Comités Giron Senoge-Venoge

Planifié début septembre mais annulé en raison des restrictions liées à la pandémie.

Les tirs inter-sociétés de St-Sulpice

Suite aux restrictions Covid-19 de regroupement, les tirs inter-sociétés ont dû être encore une fois annulés à fin septembre 2021.

Championnat individuel vaudois

Pas de participation des membres suite aux limitations de jours de tirs.

Activités dans l'Union des Sociétés locales

Suite aux limitations et diverses annulations, il n'y a pas eu de manifestation dans le cadre de l'USL.

Autres activités

- Assemblée générale de la Société de Tir de St-Sulpice reportée en mars 2022, en raison des restrictions de réunion.
- Installation d'un système de récupération de projectiles, dont le financement à hauteur de CHF 26'000.00 a été partagé à parts égales entre les communes d'Echichens (propriétaire des lieux, après la fusion avec la commune de Colombier) et St-Sulpice (qui est assignée à l'obligation légale d'une ligne de tir pour les exercices militaires hors service, soit sur le stand de Colombier).
- Et enfin la mise en ligne de notre site internet à fin 2021 : www.tir-st-sulpice.ch.

En résumé pour 2021, une activité perturbée, liée aux restrictions de rassemblement et de jours de tir, à Colombier-sur-Morges, pour la deuxième année consécutive. Enfin un grand merci à nos moniteurs et à notre trésorière, Mme Valérie Porchet Montagner, pour leur présence assidue en ces temps difficiles.

Marcel-A. Panzera, Président
février 2022



ABBAYE DES LACUSTRES

On prend les mêmes et on recommence ! 2021 a été le reflet de l'année passée. Avec beaucoup de manifestations annulées, nous avons également dû réduire nos espérances et aller à l'essentiel.

L'AG de cette année 2021 s'est faite par correspondance, étant donné l'impossibilité de nous rencontrer. Un point important était à l'ordre du jour, l'acceptation de la gent féminine dans nos rangs. Le projet ayant passé, nous sommes heureux d'annoncer que, dès 2022, ces Dames seront des nôtres ! Nous devons encore faire accepter le changement des statuts.



Quelques séances de comité ont eu lieu durant les mois de mars à octobre pour la préparation de la fête du 100^{ème}, qui se déroulera du 2 au 4 juillet 2022 sur la place du Débarcadère.

Nous avons rencontré la direction et les enseignants de l'école de St-Sulpice qui ont accepté de participer au cortège de notre manifestation. C'est un grand plaisir de les accueillir.

Les représentations dans les différentes Abbayes du giron ne se sont pas faites, mais l'AG du Giron a tenu séance en novembre et nous espérons beaucoup des années à venir festives. En novembre également, nous avons organisé notre traditionnel loto qui nous a réjoui tant la participation fut excellente, tous les abonnements ayant été vendus avant la soirée.

Nous remercions toutes les personnes qui nous soutiennent malgré les épreuves et qui nous encouragent dans notre organisation 2022.

Robert Ryser, Abbé-président
mars 2022

JEUNESSE DE SAINT-SULPICE

Rapport d'activités 2021



2021 a été une année calme à cause du virus Covid-19. De ce fait, la jeunesse de Saint-Sulpice n'a organisé aucune manifestation. Elle n'a pas non plus participé aux manifestations de l'USL, étant donné que, pour la même raison, elles n'ont pas non plus eu lieu.

Cependant, en 2021, notre local a déménagé dans le sous-sol du foyer, ce qui a répondu à un vrai besoin.

Je profite de ces quelques lignes pour communiquer les changements au sein de notre comité, qui est constitué comme suit dès le début de l'année 2022 :

- Président : M. Cyrille **Moser**
- Vice-présidente : Mme Hélène **Golaz**
- Secrétaire : Mme Louana **Luccibello**
- Caissier : M. Cyril **Golaz**
- Huissière : Mme Deborah-Lee **Tükel**

Cyrille Moser
Président de la Jeunesse de Saint-Sulpice

TAEKWONDO - CLUB DE ST-SULPICE

Courtoisie - Intégrité – Persévérance - Contrôle de soi - Courage

1. Informations générales sur l'association

Equipe dirigeante :

Président : Milard Jurczenko Raphaële
Trésorier : Pojer Florence
Secrétaire : Boissier Pomme
Entraîneur : Oviedo Pinto Fernando
Vérificateurs aux comptes : Ruiz Carlos et Szegezdi Georges

Horaire des cours :

- Enfants 4-7 ans : mardi et jeudi 16h30-18h00
- Enfants 8-10 ans : mardi et jeudi 18h00-19h00
- Enfants 11-15 ans : mardi et jeudi 19h00-20h00



Tous les entraînements se déroulent dans les salles de gymnastique du collège des Pâquis.

Cotisations :

La cotisation annuelle est de CHF 500.00.

Formes de paiement :

Annuel : 1 x CHF 500.00 (avant le 31 octobre)
Semestriel : 2 x CHF 250.00 (31 mars pour le 2^{ème} semestre)
Uniforme (Dobock) : CHF 50.00
Déductions : Famille CHF 50.00 par enfant

2. Rapport d'activité de l'association

Le nombre d'inscrits est passé de 89 à 112 à la rentrée de septembre 2021.

Nous avons dû refuser une dizaine d'inscriptions et, à ce jour, 12 enfants sont sur la liste d'attente.

Tous les élèves habitent et fréquentent l'école à St-Sulpice.

Achats de matériel et frais de fonctionnement :

- Recettes/Cotisations des membres : CHF 50'315.00
- Rétribution pour entraîneurs et moniteurs : CHF 36'622.00
- Achat de matériel d'entraînement : CHF 3'240.00
- Assurances et cotisations AVS : CHF 9'365.00

Le club déclare depuis cette année les salaires à l'AVS et prend en charge l'assurance accident.

Bien sûr, tous les documents de la comptabilité en détail ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales sont à disposition si besoin.

Engagement social :

Notre entraîneur Oviedo Pinto Fernando a continué à former les moniteurs Casares Rafael et Oviedo Mateo, qui se forment également auprès de la fédération suisse de taekwondo.

3-4 jeunes (15-16 ans) du club s'investissent pour aider les moniteurs.

- 2 tournois :

Tournoi de Schaffhouse : 3 médailles d'argent et 1 médaille de bronze sur 5 participants.

Championnat suisse : 2 médailles d'or et 2 médailles d'argent sur 4 participants.

Activités du club :

- 17 mars 2021 : Assemblée générale du club au Foyer des Pâquis
- Juin 2021 : passage des ceintures pendant les cours
- 20 juin 2021 : cérémonie de passage des ceintures en 3 groupes

3. Agenda 2022

- 31 mars : assemblée générale en Zoom
- Début juin : passage des ceintures pendant les cours
- 20 juin : cérémonie de passage des ceintures en 3 groupes

Le club de taekwondo aurait besoin des deux salles de gymnastique sur les créneaux horaires du mardi et du jeudi étant donné l'augmentation de ses membres.

Avec nos plus sincères remerciements pour votre soutien.

Raphaele Milard Jurczenko, Présidente

TCSS - TENNIS CLUB DE ST-SULPICE

Le club a de nouveau vécu une année particulière en raison de la pandémie. Les plans de protection se sont succédé, nous obligeant parfois à fixer des règles quelque peu absurdes, mais qui ont permis à tous de jouer. Aucune fête n'a pu se dérouler sur la terrasse; seul un apéritif lors des tournois internes et des repas interclubs avec les adversaires ont pu avoir lieu.

Nous espérons vivement que des événements festifs réuniront les membres lors de la saison 2022 !

Les courts ont été ouverts exceptionnellement tôt; malheureusement, les lignes se sont ensuite déplacées, ce qui nous a obligés de les fermer et de faire revenir l'entreprise Realsport, qui les a gracieusement rectifiées.

Soucieux d'offrir à tous les membres la possibilité de jouer, le comité avait décidé en 2020 de n'inscrire aucune équipe aux interclubs; les compétiteurs avaient donc hâte de retrouver les joies de la compétition. Quatre équipes étaient inscrites : la 1ère ligue messieurs a vécu une saison difficile, la 2^{ème} ligue est arrivée 2^e de son groupe avant de perdre au 1^{er} tour des promotions, les jeunes-seniors se sont maintenus en 2^{ème} ligue en allant battre Aigle sur son terrain et les dames ont terminé 2^e de leur groupe, en remportant toutes les rencontres et en faisant match nul contre les premières du TC Yvonand.



Trois équipes de garçons ont été inscrites chez les juniors, les garçons de 15&U sont arrivés 3^e en ne perdant que contre le premier, ceux de 12&U sont arrivés premiers en partageant la 1ère place avec le TC Cossonay et les kids de 10&U ont terminé 2^e derrière le Stade Lausanne.

Les cours de tennis juniors, sous la houlette de notre professeur Brice Lapeyre, ont à nouveau remporté un franc succès, tout comme les stages proposés durant les vacances d'été et d'octobre ! Brice a été aussi parfaitement secondé par Sevan Imhof qui avait donné les cours multisports pendant l'hiver.

En septembre, nos tournois internes se sont déroulés presque normalement : chez les dames, Isabelle Udin a de nouveau été titrée après avoir battu Debora Zuru, tandis que chez les hommes David Battilotti faisait parler son physique pour terrasser Brice Lapeyre après 3 magnifiques sets.

En double, les titres sont revenus chez les dames à Susanna Belmont et Debora Zuru, chez les messieurs à Reto Gehring et André Gruhl, et en double mixte, à Alejandra Campomanes et Thomas Molinari.

La saison s'est terminée fin novembre avec des courts restés jusqu'au terme de la saison dans un état remarquable, toujours magnifiquement entretenus par notre concierge Jean-Marie Meyer qui accomplit chaque année un fabuleux travail d'entretien.

Romain Bérard, Président

CLUB DE PLONGÉE DE ST-SULPICE

Cette année, le club a pu effectuer des sorties plongées sur des sites différents, dans des lacs différents et de jour ou de nuit (voir liste ci-dessous).

De plus, nous sommes plus présents sur les réseaux sociaux avec un compte Facebook, ainsi qu'un site internet et la création, en juillet 2020, d'un compte Instagram qui permet de rendre visibles les activités du club.

Nous avons pu en fin d'année, célébrer en plein air notre fête traditionnelle de Noël, pour le plus grand bonheur de nos membres, actuellement au nombre de 64.



Mois	Activités
Février	11.02 : Vevey sous les quais 13.02 : Lac de Zoug Zigeunerplätz 15.02 : Chillon de nuit 25.02 : Rivaz de nuit
Mars	18.03 : Villeneuve de nuit 21.03 : Pichette en bateau
Avril	06.04 : Saint-Prex 18.04 : Chillon en bateau 24.04 : Le Duzillet
Mai	02.05 : Boudry 11.05 : Rivaz 22.05 : Abyss sortie TEC 30.05 : Vevey sous les quais
Juin	05.06 : Nettoyage d'été 08.06 : Rivaz 15.06 : Saint-Prex
Juillet	14.07 : Rivaz
Août	05.08 : Vevey sous les quais 15.08 : Boudry plage + restaurant 17.08 : Rivaz 27.08 : Dive Tec ! Event 2021
Septembre	18-19-20.09 : Tentative de sortie au Tessin (annulée manque de monde) 25.09 : Le Duzillet
Octobre	03.10 : Sortie bateau Jardin d'Obélix 17.10 : Les quais de Vevey 26.10 : Saint-Prex
Novembre	14.11 : Ripaille en bateau 28.11 : Rosel (Martigny)
Décembre	18.12 : Noël du CPSS 26.12 : Rivaz

MANIFESTATION OFFICIELLE

UN 1^{er} AOÛT PAS COMME LES AUTRES

Un casse-tête. La Municipalité fraîchement élue de St-Sulpice tenait absolument à célébrer dignement le 1^{er} août, cet hommage inestimable à la Suisse. Mais les restrictions imposées par les autorités supérieures dans leur lutte contre la pandémie de Covid-19 rendaient impossible la célébration habituelle, avec ses stands et ses tables, sa fanfare et son feu d'artifice. A l'heure d'organiser la manifestation, il s'agissait encore d'empêcher tout rassemblement de plus de 500 personnes debout, ce qui supposait de clôturer le parc du Débarcadère, d'en contrôler les entrées et les sorties, avec le risque de devoir interdire le passage à certains et d'avoir à gérer une foule sur la route.

Décision a dès lors été prise de se concentrer sur l'essentiel, la célébration de la fête, quitte à sacrifier quelques flonflons. La formule retenue a été celle d'un 1^{er} août itinérant en quatre étapes, parc des Pierrettes, esplanade de la Maison de Commune, parking du haut du chemin des Chantres et parc du Débarcadère, afin de diluer l'assistance potentielle. A chaque étape, grâce au précieux concours de la voirie qui a assuré la présence de tentes et de victuailles tout au long du parcours, la Municipalité au grand complet a eu le plaisir de servir à boire et à manger à de nombreux Serpelious. D'abord sous une pluie battante, puis, au fur et à mesure que passait l'après-midi, sous un ciel plus clément.

La fête s'est achevée en début de soirée par une partie officielle à laquelle ont participé la présidente du Conseil communal Carmen Fankhauser, deux jeunes lectrices du pacte de 1291, Nora Luna et Vittoria, et le pasteur Patrice Haesslein. L'occasion de rappeler le sens de la fête, la chance d'être ensemble

CULTES - PAROISSES

PAROISSE PROTESTANTE D'ECUBLENS - ST-SULPICE

Rapport sur la vie de la paroisse en 2021

L'année 2021 a été, pour notre paroisse comme pour le monde entier, marquée par la pandémie de Coronavirus et par les mesures et restrictions qui lui sont liées. Nous nous sommes donc adaptés et avons quand même pu vivre des moments forts durant toute cette période.

Première étape importante : l'arrivée de notre stagiaire pasteur, Estelle Pastoris, qui a su très vite s'intégrer dans la paroisse en participant activement à l'équipe ministérielle et au Conseil de paroisse.

Si les cultes ont pu être en présentiel, bien que limités à 50 personnes avec masques, nous avons été privés de chants pendant quelques mois, mais pas de musique grâce à nos organistes et aux musiciens invités. A noter que nous avons continué les cultes en Zoom de manière bimestrielle. Puis nous avons introduit, dès septembre lors du désormais traditionnel culte des récoltes, les cultes **Etincelles**, destinés à encourager les familles et les jeunes et moins jeunes à nous rejoindre. La caractéristique principale de ces cultes est la musique. Chaque fois, quelques paroissiens chanteurs viennent répéter deux ou trois jours avant, de manière à pouvoir entraîner les participants dans des chants moins connus ou inhabituels, choisis en fonction du thème retenu.

Points forts de l'année : la journée **Un jour pour donner** et le camp **Air'Kids**.

La journée d'offrande traditionnelle du début mars a bien sûr dû être adaptée à la situation du Covid-19. Nous avons donc supprimé le petit déjeuner gourmand mais trois temps de culte, puis de jeux et enfin de musique ont marqué cette journée de partage.

La dernière semaine des vacances scolaires d'été, notre animatrice Seuyin Wong Liggi et une série de bénévoles ont accueilli 28 enfants de la paroisse, de la région et même du reste du canton, pour 5 jours de jeux et de fête autour de Joseph et de ses frères. Les jeunes ont ainsi pu faire connaissance avec ce personnage de la Bible tout en réfléchissant à différents thèmes et valeurs – Confiance, Choix, Joie, Pardon, Générosité – à travers des histoires, des activités en plein air, manuelles et musicales.

Durant l'automne, bien que la place ait été à nouveau utilisable après deux ans de travaux, nous avons été contraints de renvoyer encore une fois notre **Fête au Motty**. Les impératifs sanitaires étaient tels qu'il devenait vraiment difficile de maintenir notre journée tout en respectant la santé des participants. Nous avons donc choisi de la déplacer au mois de janvier 2022 avec, bien évidemment, quelques ajustements.

Par contre, et toujours en respectant les consignes, nous avons pu participer aux fenêtres de l'Avent organisées en collaboration avec la Commune. Ainsi, la traditionnelle veillée de contes à l'église romane suivie de la marche aux flambeaux jusqu'au Laviau ont pu avoir lieu. Une « **Nuit lumineuse** » a été préparée à la Ferme de Bassenges, en collaboration avec le collectif qui la gère : de nombreuses familles sont venues écouter les histoires autour de la Nativité, voir les animaux de la ferme et chanter les chants de Noël. Enfin, notre pasteur et son épouse nous ont concocté un moment convivial devant l'église du Motty.

Pour terminer cette année, les cultes de l'Avent ont été à nouveau menés par des pasteurs invités et nos deux ministres : Patrice Haesslein et Estelle Pastoris. Nous avons également pu retrouver des cultes de Noël. La communauté catholique nous a rejoints à l'église romane pour la veillée du 24 décembre. Au matin de Noël, un culte **Etincelles** a regroupé les paroissiens, les enfants autour d'une saynète racontant l'histoire de Noël et les messieurs de l'Echo de Campagnes qui ont ponctué ce moment par leurs chants.

Notons encore que deux Assemblées paroissiales extraordinaires ont été convoquées : l'une pour présenter et faire voter le plan financier de la maison Bassenges dont les plans ont été signés au mois de juin ; la deuxième pour proposer aux paroissiens une promesse de don de 250'000 frs à la commune de St-Sulpice, selon la convention prévue à la liquidation de l'Association pour le Foyer paroissial. Il s'agirait d'une participation à l'achat d'un nouvel orgue, moyennant que la commune mette au moins la même somme.

Pour conclure, cette année 2021, encore un peu particulière, fut pour notre paroisse d'Ecublens – St-Sulpice riche en rencontres, en événements, en joie et en peine aussi, et placée dans la main protectrice de notre Seigneur.

*Nicole Livet
présidente du Conseil paroissial*

ÉGLISE DE ST-SULPICE

Comme chaque année, l'église romane a attiré de nombreux visiteurs mais, compte tenu de la situation sanitaire et des restrictions en matière de réunions privées qui ont perduré depuis 2020, les mariages ont pour la plupart été reportés en 2022. 6 mariages y ont néanmoins été célébrés entre août et octobre 2021 (tous concernant des personnes domiciliées hors paroisse).

La participation aux frais perçue pour l'utilisation de l'église lors de cérémonies par des personnes non domiciliées dans la paroisse est de CHF 500.00 pour les mariages et CHF 300.00 pour les services funèbres. L'église est mise gratuitement à la disposition des personnes domiciliées dans la paroisse d'Ecublens/St-Sulpice.

La plupart des manifestations culturelles ayant été annulées ou reportées en cette année de pandémie, seuls 4 concerts (4 concerts en 2020) ont pu être organisés au temple par « Musique à St-Sulpice » (mise à disposition gratuite), ainsi que 6 concerts par d'autres organisations, groupes ou artistes privés (mise à disposition au tarif de CHF 250.00, sauf exception en cas de décision municipale).

Au 31.12.2021, l'organiste était Mme Etsuko Kikoutchi et la sacristaine Mme Anne-Lise Perret.

LES ORGUES

Le projet n'a pas avancé durant l'année écoulée. Il reste cependant d'actualité pour celles à venir.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE DE ST-SULPICE

La Communauté catholique de St-Sulpice a la chance de bénéficier d'un lieu de culte en la chapelle Ste-Claire située à la rue du Bochet 37. Elle fait partie de la grande paroisse Saint-François de Renens, qui englobe les 5 communes de Renens - Ecublens - Chavannes-près-Renens - Crissier - St-Sulpice.

Les événements marquants de l'année 2021 ont été les suivants :

En raison de la pandémie de coronavirus, de nombreuses manifestations de notre communauté ainsi que les activités traditionnellement organisées avec la paroisse protestante ont été annulées.

Dès le mois de mars, le nombre des fidèles a été limité à 50 personnes pour les messes. Dès le 17 octobre, le pass sanitaire a été requis pour assister à la messe. Pour les personnes sans pass sanitaire, l'entrée de la chapelle a été aménagée avec une séparation pour qu'ils puissent tout de même assister à la messe. Dans le courant de l'été, de nombreuses messes dominicales ont été célébrées dans le jardin de la chapelle où les risques sanitaires sont limités.

Les célébrations de première communion ont eu lieu à la chapelle les 6 et 13 juin pour 5, respectivement 2 enfants de St-Sulpice.

La traditionnelle célébration oecuménique de rentrée s'est déroulée le 5 septembre dans le jardin de la chapelle. Elle a été suivie d'un pique-nique convivial réunissant les communautés protestante, catholique et la communauté malgache de la région.

Une catéchèse pour adulte a été donnée deux fois par semaine en soirée à la chapelle, dès le 6 septembre pour une période de 2 mois.

Le 15 septembre à 20h s'est tenue à Renens l'Assemblée générale de la paroisse catholique St-François de Renens.

Le 23 septembre à 20h s'est tenue l'Assemblée générale de la communauté catholique à la chapelle Ste-Claire.

La fête de communautés de la paroisse, prévue le 10 octobre, a dû être annulée pour des raisons sanitaires.

La communauté catholique a participé le 28 novembre au traditionnel Feu de l'Avent au Laviau avec la paroisse protestante.

Malheureusement, la Fenêtre de l'Avent prévue le 7 décembre à la chapelle a dû être annulée pour des raisons sanitaires.

La nuit de Noël, le 24 décembre, a été célébrée avec la paroisse protestante à l'église romane à 23h.

Dans le courant de l'année, de nombreux baptêmes, quelques cérémonies funéraires ainsi qu'un mariage ont été célébrés à la chapelle.

Je mentionne encore le fait que trois chorales, Moussala, Chapelle Vocale et Hemiole, répètent régulièrement dans la chapelle.

Je remercie les nombreux bénévoles qui assurent le succès des manifestations en s'occupant des fleurs, des lectures, de la préparation des locaux, de l'animation des cérémonies et je formule le voeu que les restrictions dues à la pandémie soient bientôt levées et que notre communauté reste vivante ouverte et accueillante.

*Le Président de la communauté catholique
Jean-Claude Brahier*

ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE - PAROISSE DE RENENS ET ENVIRONS

En 2020, la part de la Ville de Renens a été de CHF 73'563.87. Les frais d'exploitation globaux se sont élevés à CHF 196'920.07, répartis entre les Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et St-Sulpice, au prorata du nombre d'habitants catholiques. Une Commission de gestion interne agit en qualité d'intermédiaire entre le Conseil de paroisse et les communes intéressées pour examiner préalablement le budget, les comptes d'exploitation annuels et les propositions qui lui sont faites concernant l'entretien des églises. Les lieux de culte sont l'église de St-François à Renens et la chapelle Ste-Claire à St-Sulpice.

Une nouvelle convention de répartition des frais entre les Communes de Lausanne, de Prilly et de Renens a été signée en juillet 2021 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022. La clé de répartition se base sur le nombre d'habitants (SCRIS) au 31 décembre, au lieu du nombre de paroissiens.

En 2018, la réalisation des 14 vitraux du «Cantique des créatures» a débuté grâce à la générosité des paroissiens, 11 vitraux ont été réalisés entre 2018 et 2020. En 2021, le 12^e vitrail le « Frère Vent » a été installé lors de la fête des communautés.



Vitrail, « Frère Vent, l'air, les nuages, le ciel et tous les temps »

Quelques événements en 2021 :

- Tous les derniers dimanches du mois, un groupe de jeunes "Aboun" a proposé une action solidaire à la communauté de Renens. Des denrées alimentaires non périssables ont été collectées afin de garnir les cornets distribués les jeudis aux familles nécessiteuses de l'Ouest lausannois et aux personnes bénéficiant de l'accueil de jour;
- Dès le 7 octobre: mise en place d'une nouvelle activité Rencontres de «l'Eau Vive» pour les aînés;
- 10 octobre: Fête des communautés à l'église St-François, messe de toutes les communautés avec prière, bénédiction et célébration de la fête de St-François d'Assise. En raison de mesures, il n'y a pas eu de stands de nourriture et d'animations;

- Une nouvelle activité a été proposée, pour découvrir les étapes de la Via Francigena (chemin pédestre qui relie Ste-Croix au Grand-St-Bernard pour le parcours suisse). Cette activité a réuni de nombreuses personnes de tout horizon et a créé de belles rencontres. Elle va se poursuivre en 2022;
- La grande nouveauté a été l'installation de la nouvelle sonorisation de l'église, ce qui permet une meilleure acoustique durant les célébrations;
- La collaboration avec l'Espace solidaire de Renens a continué en mettant la salle Jérusalem et la cuisine à disposition.

PAROISSE DE LANGUE ALLEMANDE DE VILLAMONT



La Paroisse de langue allemande de Villamont est comprise dans la circonscription des paroisses et des arrondissements ecclésiastiques de l'Eglise évangélique réformée. L'agglomération du rayon de la Paroisse de Villamont comprend 34 communes, dont St-Sulpice.

Selon les dispositions légales en vigueur, la Commune a participé aux frais d'exploitation de cette paroisse, dès l'exercice 1996, au prorata du nombre d'habitants arrêté au 31 décembre de chaque année.

COMMUNAUTE ISRAËLITE DE LAUSANNE ET DU CANTON DE VAUD (CILV)

Depuis le 1^{er} janvier 2008, une convention de subvention existe entre la CILV et les communes partenaires, dont St-Sulpice. Selon cet accord, les communes partenaires se répartissent entre elles une partie des charges de la CILV.

D'entente avec les responsables de la CILV, le montant de cette contribution est de CHF 30'000.00 par année, avec une clé de répartition intercommunale qui est fonction du nombre de membres de la CILV domiciliés dans chaque commune. Pour St-Sulpice, le pourcentage de la contribution annuelle est d'environ 1,1 % de la subvention accordée à la CILV, soit environ CHF 300.00.



PÈLERINS DE ST-JACQUES DE COMPOSTELLE



La Municipalité confirme sa volonté de trouver un local qui pourrait être mis à la disposition des pèlerins comme gîte d'étape.

Ce projet reste actif mais, à ce jour, aucune solution n'a pu être trouvée.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Le rapport de gestion démontre que l'action de la Municipalité et le travail de l'Administration s'étendent à des domaines très divers.

La reconnaissance de la Municipalité est acquise à l'Autorité délibérante qui lui a accordé sa confiance tout au long de l'année.

Elle vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité ainsi que des comptes communaux 2021 et du préavis s'y référant,
- des rapports de la Commission de gestion et des finances,

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D É C I D E

1. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2021, ainsi que le bilan tels qu'ils ont été présentés,
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

E. Dubuis

P. Roduit



St-Sulpice, le 2 mai 2022

ACRONYMES

AdCV	Association de communes vaudoises
AID.	Assistant en information documentaire
AJESOL	Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois
ALSMAD	Association lausannoise pour la santé et le maintien à domicile
APG	Allocation pour perte de gain
APREMADOL	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois
ARAS - ARASOL	Association régionale d'action sociale - de l'Ouest lausannois
ASE.....	Assistante socio-éducative
ASL.....	Association pour la Sauvegarde du Léman
BI	Bureau intermunicipal
CAMAC.....	Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire
CDAP.....	Cour de droit administratif et public
CILV.....	Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud
CIP.....	Caisse Intercommunale de Pensions
CISTEP	Convention Intercommunale de la Station d'Épuration de Vidy
CMEOL.....	Conférence des municipaux en charge des écoles
CMS.....	Centre médico-social
COH.....	Commission de coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des Hautes Écoles
COPIL	Comité de pilotage
COV.....	Conservatoire de musique de l'Ouest vaudois
CSM.....	Centre Sportif de Malley
CSR	Centre social régional
CSSP	Club de plongée de St-Sulpice
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
DGE	Direction générale de l'environnement
DGIP	Direction générale des immeubles et du patrimoine
DGMR.....	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DPS	Détachement premiers secours
ECA	Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EPT	Équivalent plein temps
ERM.....	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne
FERL.....	Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise
GCJ.....	Groupe Coordination Jeunesse
GED	Gestion électronique des documents
IIC	Inspection intercommunale des chantiers
JAD	Jeunes adultes en difficulté
J+S	Jeunesse + Sport
LAJE	Loi sur l'accueil de jour de l'enfance
LAMaI.....	Loi fédérale sur l'assurance maladie
LEDP	Loi sur l'exercice des droits politiques
LDCV	Loi sur le droit de cité vaudoise

LHand	Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées
LN	Loi sur les naturalisations
Lpers	Loi sur le personnel
MBC	Transports de la région Morges Bière Cossonay
OFCOPOP	Office communal de la population
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORP - ORPOL	Office régional de placement - de l'Ouest lausannois
ORPC - ROL	Organisation régionale de protection civile - Région Ouest lausannois
OSP	Orientation scolaire et professionnelle
PA	Plan d'affectation
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PC	Prestations complémentaires
PCi	Protection civile
PCS	Participation à la cohésion sociale (ex-facture sociale)
PDI-OL	Plan directeur intercommunal - Ouest Lausannois
PDL	Plan directeur localisé
PEP	Plan d'extension partiel
PERL	Promotion économique de la région lausannoise
PGEE / PGEEi	Plan général d'évacuation des eaux / intercommunal
PGA	Plan général d'affectation
PPA	Plan partiel d'affectation
PQ	Plan de quartier
PREE	Plan Régional d'Évacuation des Eaux
RC	Route cantonale
RHT	Réduction de l'horaire de travail (indemnités)
RI	Revenu d'insertion
SCRIS	Service Cantonal de recherche et d'information statistique
SDIS	Service de défense incendie et de secours
SDOL	Stratégie et développement de l'Ouest lausannois
SDT	Service du développement territorial
SIE	Service Intercommunal de l'Électricité
SIL	Services Industriels de Lausanne
STEP	Station d'épuration de Vidy
THV	Transport Handicap Vaud
TL	Transports publics de la région lausannoise
TO / TC	Tirs obligatoires / Tirs en campagne
TSP	Travailleur social de proximité
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
UCV	Union des communes vaudoises
UNP	Union Nautique des Pierrettes
USL	Union des Sociétés Locales
VALORSA SA	Société pour la gestion des déchets du périmètre Ouest
VIDIS	Vision Intégrée Défense Incendie et Secours

ORGANISMES INTERCOMMUNAUX sites et rapports

Les rapports intégraux des associations, organismes et institutions auxquelles la commune est attachée sont à disposition sur support papier au Secrétariat municipal (www.st-sulpice.ch) ou sur les sites suivants :

Association pour l'accueil de jour des enfants du sud-ouest lausannois (AJESOL)	www.ajesol.ch/l-ajesol/en-chiffres
Accueil familial de jour	www.st-sulpice.ch
Association du Passeport-Vacances de la Région Lausannoise (APVRL)	www.apvrl.ch
Association pour la prévention et le maintien à domicile (APREMADOL)	www.apremadol.ch
Association régionale d'action sociale de l'Ouest lausannois (ARASOL)	www.arasol.ch
Association de Communes Vaudoises (AdCV)	www.adcv.ch
Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois » - PolOuest	www.polouest.ch/rapport-de-gestion-2/
Bureau Intermunicipal	www.st-sulpice.ch
CGN (Compagnie Générale de Navigation sur le Lac Léman)	www.cgn.ch
Chalet « Les Alouettes » à Morgins	www.alouettes-morgins.ch
COH (coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des Hautes Écoles)	www.st-sulpice.ch
Commission intercommunale de la taxe de séjour - FERL	www.st-sulpice.ch
Ecorecyclage	www.ecorecyclage.ch
Epura	www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/epura.html
ERM Epuration Région Morgienne	www.erm-step.ch
Établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et St-Sulpice	www.st-sulpice.ch
Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge	www.st-sulpice.ch
Inspection intercommunale des chantiers (IIC)	www.iic-ol.ch
Lausanne Région	www.lausanneregion.ch
Mèbre et Sorge—Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge	www.st-sulpice.ch
Organisation Régionale de Protection Civile - Lausanne Ouest (ORPC-ROL)	www.pcirol.ch
Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois	www.st-sulpice.ch
Service de défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne	www.st-sulpice.ch
SIL	www.lausanne.ch/vie-pratique/energies-et-eau/services-industriels
Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL)	www.ouest-lausannois.ch
TL	rapportannuel.t-l.ch
Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC)	www.mbc.ch
Union des Communes Vaudoises (UCV)	www.ucv.ch
VALORSA SA	www.valorsa.ch

RÉPONSES À LA COGEFI

RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES (DANS SON RAPPORT SUR LA GESTION 2020)

1) Rapport de gestion

Le rapport de gestion doit être aussi un document d'information pour les habitants de notre commune. La COGEFI avait émis le vœu dans l'examen de la gestion, rappelé sans en refaire un vœu écrit en 2019 mais en répétant celui de 2020, qu'elle souhaitait que chaque Municipal(e) fasse un bref rapport signé sur chaque secteur entrant dans son dicastère, et au surplus, mette en perspective les actions de l'exercice écoulé par rapport au plan de législation.

Réponse : Demander aux municipaux de réaliser un « bref rapport de gestion signé sur chaque secteur entrant dans son dicastère » ne nous paraît pas réaliste, étant donné le temps que cela prendrait à chacun d'entre eux. Ces textes feraient par ailleurs redondance avec ceux du rapport de gestion tel que présentés ici, des textes rédigés en tandem par les chefs de service et les municipaux. Enfin, 2021 se prête mal à cet exercice étant donné que quatre des huit municipaux ayant exercé cette année-là ont quitté la Municipalité et que trois des quatre autres n'ont assumé leurs fonctions que pendant six mois. Nous demandons par conséquent à la COGEFI de reformuler cette demande.

Faire le point sur le suivi du programme de législation nous paraît en revanche une bonne idée.

2) Finances

Dans cette période de taux d'intérêts négatifs, la gestion de la trésorerie peut avoir un impact important. La Commune doit éviter d'être pénalisée pour avoir trop de cash sur son compte bancaire et elle a aussi la possibilité de tirer bénéfice d'emprunts à court terme à taux négatifs. Lors de son emprunt pour l'achat de terrain prévu pour la future déchetterie par exemple, la Commune a bénéficié de la rémunération du taux négatif avant de rembourser ce prêt. En même temps, l'utilisation d'emprunts à court terme pour combler des besoins importants en cash, tels que pour le paiement des charges péréquatives, peut permettre de réduire la liquidité bloquée dans le compte-courant. La commission invite la Municipalité à considérer une procédure/règlement, dans le but d'optimiser cette partie de la gestion financière.

Réponse : Notre service des finances occupe des professionnels qui sont au courant des mécanismes que décrit la COGEFI et qui s'emploient à les utiliser au mieux. La rédaction d'un règlement nous paraît une mauvaise idée dans la mesure où il figerait une pratique qui doit se caractériser par la souplesse et la réactivité. La Municipalité invite tous les conseillers communaux à en prendre conscience et à favoriser cette souplesse, ce qui n'a pas toujours été le cas, malheureusement, en ce début de législation. Notamment lorsque le Conseil a refusé à la demande de la COGEFI d'accorder à la Municipalité le droit d'emprunter jusqu'à hauteur du plafond d'endettement.

3) Impôts et valeur du parc immobilier

Demander aux autorités cantonales une révision partielle de la valeur du parc immobilier afin de pouvoir réduire une inégalité de traitement entre propriétaires et créer des revenus supplémentaires pour la Commune.

Réponse : La Municipalité demande une révision de la valeur du parc immobilier chaque fois qu'une construction ou qu'une rénovation a lieu. C'est ainsi que le Canton procède. Il est réticent à en faire plus pour une commune en particulier, au nom du principe d'équité.

4) Réévaluer la taxe déchets

Evaluer l'augmentation de la taxe d'élimination des déchets afin que le montant de celle-ci couvre les coûts réels ce qui n'est pas le cas actuellement.

Réponse : La taxe déchets a été réévaluée début 2022 pour couvrir les coûts réels du secteur.

5) Limiter l'accès de la déchèterie

Proposer un système de contrôle simple sous forme de carte d'accès ou d'application afin de limiter l'accès de la déchetterie aux habitants et entreprises de la commune.

Réponse : Notre plan de législature prévoit la construction d'une nouvelle déchetterie. Le contrôle des accès sera alors considéré attentivement. En attendant, la Municipalité favorise une logique coût/bénéfice. Elle veille par conséquent à ne pas créer des coûts supérieurs aux maigres bénéfices prévisibles.

6) Tourisme

Proposer un scénario de sortie du FERL incluant l'utilisation de la taxe de séjour de la manière la plus avantageuse pour couvrir les frais engendrés par la forte fréquentation touristique de nos infrastructures et pour des animations au bénéfice des habitants, en conformité avec les règles concernant l'usage du produit de la taxe.

Réponse : Le FERL ne doit pas être considéré comme un organisme étranger à la commune : nombre de Serpelious et nombre de personnes de passage résidant à St-Sulpice profitent de ses activités. L'argent qui nous reste suffit amplement à couvrir nos dépenses en faveur du tourisme. Sortir du FERL sans avoir une politique touristique ambitieuse ne servirait à rien d'autre qu'à remplir stérilement un fond. Sortir du FERL, et nous priver de son appui, si nous souhaitons à l'inverse développer notre offre touristique serait une aberration.

Notre appartenance au FERL nous permet d'annoncer nos événements dans Lausanne Tourisme et donc de toucher plus de monde. Ces visiteurs s'arrêtent volontiers dans les restaurants de la place, au grand bénéfice de leurs propriétaires qui reversent une partie de leurs gains à la Commune sous forme d'impôts. Lors du festival des arts de rue, 60% des spectateurs n'étaient pas de St-Sulpice et avaient eu connaissance de l'événement par Lausanne Tourisme.

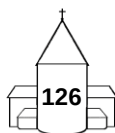
La question de fond n'est pas évoquée par la COGEFI. Elle est de savoir si St-Sulpice doit développer sensiblement son offre touristique ou non. Il faudrait commencer par là.

Il faut rappeler que la taxe de séjour n'est pas payée par les Serpelious. Elle est intégralement versée par des personnes de passage à qui son produit est censé revenir. La Municipalité fait son possible pour interpréter cette règle dans un sens favorable à la population dans son ensemble : elle se sert de ces montants pour financer des activités qui profitent aussi bien aux Serpelious, non taxés, qu'aux personnes de passage, taxées. Ce sera le cas dans le budget 2023 où l'entretien des places de jeu sera pris sur ce fonds.

7) Actions concrètes

Proposer des actions chiffrées qui allouent le montant de la taxe pour des actions concrètes (entretien, rénovation, animations, etc.) et non dans la création de postes administratifs supplémentaires.

Réponse : Nous pouvons rassurer la COGEFI sur ce point : la nouvelle municipalité n'a pas créé des postes administratifs supplémentaires pour gérer le tourisme, pas plus que l'ancienne d'ailleurs qui s'était contentée d'un 20%, supprimé depuis. Il est faux, par ailleurs, d'opposer « actions concrètes » et « soutien administratif ». Les « actions concrètes » que la Commission appelle de ses vœux sont impossibles à réaliser sans un soutien administratif.



8) Subventions pour la garderie

Clarifier les responsabilités dans la perte de CHF 374'000.00 de subventions pour la création de la garderie.

Réponse : La commune de St-Sulpice n'a pas perdu 374'000.00 CHF de subventions. Elle a tout au plus surestimé la part des subventions à retourner à notre réseau d'accueil de jour, l'AJESOL. Cela n'est pas la même chose. Et rien n'est encore joué. Les discussions continuent.

9) Comparer le coût de la garderie avec ou sans subvention

Créer un comparatif entre le résultat financier proposé dans le préavis n°14/19, incluant la subvention et le résultat réel sans la subvention.

Réponse : Il y aura des subventions mais, comme indiqué ci-dessus, leur importance précise n'est pas connue. Dès lors, il est difficile de réaliser quelque comparaison que ce soit.